

Avenant au Programme d'Actions de Prévention des Inondations



DECEMBRE 2017

***Programme d'Actions de Prévention des Inondations :
PAPI de l'Île d'Oléron***

Labellisé le 12 juillet 2012 par la Commission Mixte Inondation

Table des matières :

A.1. LE PORTEUR DE PROJET.....	9
A.1.1. LES STATUTS.....	9
A.1.2. LE PERIMETRE DE COMPETENCE.....	10
A.1.3. LES MISSIONS.....	10
A.2. L’HISTORIQUE DE LA DEMARCHE.....	11
A.3. LA DIRECTIVE INONDATION.....	11
A.3.1. PRESENTATION GENERALE.....	11
A.3.2. CONSEQUENCES SUR L’ILE D’OLERON.....	12
A.4. LE CONTEXTE DE LA GEMAPI.....	14
A.4.1. LE CADRE LEGISLATIF.....	14
A.4.2. SAGE CHARENTE.....	14
A.4.3. LE CAS DE L’ILE D’OLERON.....	15
B.1. LABELLISATION DU PAPI ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE.....	17
B.1.1. LABELLISATION DU PAPI.....	17
B.1.2. CONVENTION CADRE.....	18
B.2. LA STRATEGIE DE PREVENTION DES INONDATIONS.....	19
B.3. BILAN SYNTHETIQUE DE L’AVANCEMENT DU PAPI.....	20
C.1. BILAN DES OPERATIONS DE L’AXE 1.....	23
C.1.1. FICHE ACTION 1-1.....	23
C.1.2. FICHE ACTION 1.2.....	26
C.1.3. FICHE 1.3.....	30

C.1.4.	FICHE 1.4	33
C.1.5.	FICHE 1.5	36
C.1.6.	FICHE 1.6	37
C.2.	BILAN DES OPERATIONS DE L'AXE 2	38
C.2.1.	FICHE 2.1	38
C.3.	BILAN DES OPERATIONS DE L'AXE 3	42
C.3.1.	FICHE 3.1	42
C.4.	BILAN DES OPERATIONS DE L'AXE 4	43
C.4.1.	FICHE 4.1	43
C.4.2.	FICHE 4.2	44
C.5.	BILAN DES OPERATIONS DE L'AXE 5	46
C.5.1.	FICHE 5.1	46
C.5.2.	FICHE 5.2	47
C.5.3.	FICHE 5.3	50
C.5.4.	FICHE 5.4	52
C.5.5.	FICHE 5.5	54
C.6.	BILAN DES OPERATIONS DE L'AXE 6	55
C.6.1.	FICHE 6.1	55
C.7.	BILAN DES OPERATIONS DE L'AXE 7	58
C.7.1.	FICHE 7.1	58
C.7.2.	FICHE 7.2	60
C.7.3.	FICHE 7.3	61
C.7.4.	FICHE 7.4	62

C.7.5. FICHE 7.5	65
D.1. PROJET D'AVENANT	68
D.1.1. CONTENU GENERAL DE L'AVENANT.....	68
D.1.2. PRESENTATION DES NOUVELLES ET/OU PROLONGATIONS D' ACTIONS DES AXES 1 ET 2 ...	69
D.1.3. PROLONGATIONS DES FICHES ACTIONS 3-1 ET 4-2 AU SEIN DE L'AVENANT.....	70
D.1.4. PRESENTATION DES ACTIONS PROPOSES POUR L'AXE 5.....	71
D.1.5. PRESENTATION DES PROJETS D'AMENAGEMENTS PROPOSES DANS L'AVENANT AU SEIN DE L'AXE 7	73
D.2. PROGRAMME D' ACTIONS AVENANT PAPI OLERON	87
D.2.1. SYNTHESE DES ACTIONS.....	87
D.2.2. BILAN ET PHASAGE FINANCIER.....	90
D.3. FICHES ACTIONS.....	91
D.3.1. AXE 0 : PILOTAGE ET ANIMATION DU PAPI	91
D.3.2. AXE 1 L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	92
D.3.3. AXE 2 : LA SURVEILLANCE, LA PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS	97
D.3.4. AXE 3 L'ALERTE ET LA GESTIONS DE CRISE.....	98
D.3.5. AXE 5 LES ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS	99
D.3.6. AXE 7 LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE	104
ANNEXES	120
ANNEXE 1 : PLAQUETTE D'INFORMATION LITTOSIM.....	121
ANNEXE 2 : ARAIGNEE ATELIER ELABORATION SLGRI – SECTEUR D'OLERON	125
ANNEXE 3 : EXEMPLE DE RENDU DU SUIVI DES PROFILS TOPOGRAPHIQUES DE PLAGE PAR L'UNIVERSITE DE LA ROCHELLE	126
ANNEXE 4 : EXEMPLE DE FICHE REPERE DE SUBMERSION.....	127

ANNEXE 5 : EXEMPLE DE FICHE OUVRAGE HYDRAULIQUE SUR LES MARAIS DE L'ÎLE D'OLERON	129
ANNEXE 6 : PLANNING DES TRAVAUX BOYARDVILLE/ LA PERROTINE	130
ANNEXE 7 : PLAN DES TRAVAUX DE LANNELONGUE	131
ANNEXE 8 : TABLEAU DES DISPOSITIONS ET PISTES D' ACTIONS DE LA SLGRI LITTORAL CHARENTAIS	132
ANNEXE 9 : CARTES DES ENJEUX EN ETAT DE REFERENCE ET AMENAGE SUR LE SECTEUR DES ALLARDS POUR XYNTHIA ET XYNTHIA +20	147
ANNEXE 10 : CARTES DES ENJEUX EN ETAT DE REFERENCE ET AMENAGE SUR LE SECTEUR D'ORS / LA CHEVALERIE POUR XYNTHIA ET XYNTHIA +20.....	151
ANNEXE 11 : DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR INCLURE LA COMPETENCE GEMAPI DANS LES STATUTS	155
ANNEXE 12 : CONVENTION CADRE SIGNEE DU PAPI ILE D'OLERON	160
ANNEXE 13 : CARTES DES HABITATIONS NON PROTEGEES AVEC LEUR NIVEAU D'EAU LORS D'UN EVENEMENT XYNTHIA +20 CM	171
ANNEXE 14 : CARTES DES MODELISATIONS DES OUVRAGES STRUCTURANTS SUR LES MARAIS D'OLERON : IMPACTS DE LEURS ABAISSEMENTS SUR LES NIVEAUX D'EAU POUR XYNTHIA ET XYNTHIA +20	172
ANNEXE 15 : DELIBERATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR LE PROJET D'AVENANT ...	173
ANNEXE 16 : ANNEXE FINANCIERE	1734

TABLES DES FIGURES :

Figure 1 Carte de l'Ile d'Oléron	10
Figure 2 Carte du TRI du littoral Charentais (Source : Etat)	13
Figure 3 Diagramme de répartition des financements initiaux du PAPI Ile d'Oléron (€)	18
Figure 4 Diagramme représentant l'avancement du PAPI par axe en décembre 2016	20
Figure 5 Etat de la consommation de l'enveloppe financière du PAPI par fiche action des axes 1 à 6	21
Figure 6 Etat de la consommation de l'enveloppe financière du PAPI de l'axe 7	21
Figure 7: Repère de crue de Fort Royer (Commune de Saint Pierre d'Oléron)	24
Figure 8: Macaron Xynthia sur un muret d'une maison à Saint-Trojan auprès du port (prise des marteaux)	25
Figure 9: Un panneau de l'exposition littoral (In)domptable	27
Figure 10: Un panneau de l'exposition marais (In) submersibles	28
Figure 11: Affiche d'affichage de l'exposition lors de son séjour dans le Finistère	29
Figure 12 : Exemple de fiche secteur présentant les résultats global de l'enquête avant les fiches diagnostics	31
Figure 13: Exemple de fiche réalisé par le GRED Montpellier	31
Figure 14: Les participants à l'Atelier LittoSIM regardent l'impact de leurs actions suite à la venue d'une submersion (Type et quantités de surfaces inondés)	34
Figure 15: Panneau de présentation du chantier PAPI (Action 7-5) sur la commune de Saint-Trojan-Les-Bains	35
Figure 16: Exemple de la couverture d'un DICRIM et d'une des pages (DICRIM du Château D'Oléron)	37
Figure 17: Photo drone sur la plage des Saumonards (Commune de Saint-Georges-d'Oléron). B.Guillot	38
Figure 18: Traitement des images drone pour en récupérer la topographie	39
Figure 19: Carte du bilan des évolutions sédimentaire extrait de l'atlas cartographique réalisé dans le cadre du suivi Drone (B.Guillot)	40
Figure 20: Carte permettant d'observer l'évolution du trait de côte au fil des ans. Extrait de l'atlas cartographique du suivi drone (B.Guillot).	40
Figure 21 : Carte de localisation des profils de plage réalisés	41
Figure 22: Carte de zonage du PPRN sur la commune de La Brée-Les-Bains avant enquête public	44
Figure 23 : Exposition Imaginer le littoral de demain lors d'une réunion publique à Dolus ...	45
Figure 24: Représentation schématique du scénario retenu pour le secteur 1	47
Figure 25: Représentation schématique du scénario retenu pour le secteur 2	48
Figure 26: Représentation schématique du scénario retenu pour le secteur 3	48
Figure 27: Représentation schématique du scénario 3	49
Figure 28: Proposition technique d'Egis sur le secteur de La Rémigeasse et de l'épi du Treuil	51
Figure 29: Projection visuel une fois l'aménagement choisi réalisé sur le secteur de la Rémigeasse/Epi du Treuil	51
Figure 30: Proposition d'aménagement dans le cas du scénario du durcissement du front de mer Arceau/Baudissière (non retenu)	53
Figure 31: Carte des marais de l'Ile d'Oléron réalisée par l'UNIMA	56

Figure 32: Figure montrant le travail de modélisation réalisé par l'UNIMA dans le cadre de cette étude pour modéliser Xynthia	57
Figure 33 : Emplacement des ouvrages de protection au sud du Château d'Oléron	59
Figure 34: Ganivelles sur le site de la Forêt Briquet (été 2017).....	61
Figure 35 : Vu en plan de l'ensemble du chantier de Boyardville (Saint Georges d'Oléron)...	63
Figure 36: Avancement du chantier sur l'épi à Boyardville (Saint-Georges-d'Oléron).....	63
Figure 37: Chantier sur la digue de la Cayenne (Saint-Georges-d'Oléron)	64
Figure 38: Plan global de l'aménagement sur Saint-Trojan Les Bains	65
Figure 39: Réalisation du muret anti-submersion sur le port de Saint Trojan Les Bains.....	66
Figure 40: Réalisation d'un ouvrage hydraulique et pose de géotextile et d'enrochement ...	66
Figure 41: Premier test de pose des batardeaux sur Saint-Trojan (5 juillet 2017)	67
Figure 42: Hauteur d'eau pour un évènement X +20 (source : UNIMA).....	74
Figure 43: Proposition de tracé initial	75
Figure 44: Variante au tracé initial de la protection rapprochée	76
Figure 45: Différence de niveau d'eau avec abaissement des ouvrages de front de mer et des levées de chenaux sur les marais sud de l'île d'Oléron (source : UNIMA)	78
Figure 46: Zoom sur le point singulier de l'établissement ostréicole et la solution d'aménagement proposé	79
Figure 47: localisation des différents tronçons de la protection rapprochée des Allards et ciblage des variantes 1 et 2 proposées	83
Figure 48: Scénario retenu	84

TABLES DES TABLEAUX :

Tableau 1 : Digue et système d'endiguement en gestion CdC à l'issue du PAPI initial (hors avenant)	15
Tableau 2 : Synthèse de l'action 1-1	23
Tableau 3 : Synthèse de l'action 2-2	26
Tableau 4 Planning de l'exposition Marais (in)submersibles pour la fin de l'année 2017	28
Tableau 5 : Synthèse de l'action 1-3	30
Tableau 6 : Synthèse de l'action 1-4	33
Tableau 7 : Synthèse de l'action 1-5	36
Tableau 8 : Synthèse de l'action 1-6	37
Tableau 9 : Synthèse de l'action 2-1	38
Tableau 10 : Synthèse de l'action 3-1	42
Tableau 11 : Synthèse de l'action 4-1	43
Tableau 12 : Synthèse de l'action 4-2	44
Tableau 13 : Synthèse de l'action 5-1	46
Tableau 14 : Synthèse de l'action 5-2	47
Tableau 15 : Synthèse de l'action 5-3	50
Tableau 16 : Synthèse de l'action 5-4	52
Tableau 17 : Synthèse de l'action 5-5	54
Tableau 18 : Synthèse de l'action 6-1	55
Tableau 19 : Synthèse de l'action 7-1	58
Tableau 20 : Synthèse de l'action 7-2	60
Tableau 21 : Synthèse de l'action 7-3	61
Tableau 22 : Synthèse de l'action 7-4	62
Tableau 23 : Synthèse de l'action 7-5	65
Tableau 24: Synthèse du Budget du PAPI	73
Tableau 25 : Présentation de la VAN pour le scénario initial.....	75
Tableau 26 : Différentiel des enjeux sur Ors/La Chevalerie avant et après aménagement envisagé.....	76
Tableau 27: Présentation des coûts globaux du scénario initial et de sa variante (Travaux uniquement).....	77
Tableau 28 : Coût des travaux sur Ors/La Chevalerie	80
Tableau 29 : Estimatif des coûts de chaque secteur de travaux.....	80
Tableau 30: Présentation des coûts des dommages avant aménagement	80
Tableau 31 : présentation du coût des dommages annuels après aménagement.....	81
Tableau 32: Présentation de la VAN pour ce scénario d'aménagement	81
Tableau 33 : Modification de la VAN en fonction de l'horizon temporel	82
Tableau 34 : Variation des Dommages Evités Moyens Annuels (DEMA) et conséquences sur la VAN.....	82
Tableau 35: Résultat de l'ACB simplifiée sur le secteur des Allards pour les trois variantes ..	84
Tableau 36: Impact de l'aménagement sur le nombre d'habitant protégé par tranche de hauteur d'eau pour X et X+20	85
Tableau 37 : Présentation des coûts estimés.....	85
Tableau 38: Valeur Actualisée Nette (VAN) pour un horizon de 30 ans.....	86
Tableau 39: Analyse de sensibilité avec variation de la DEMA et de l'horizon temporel.....	86

PARTIE A : CONTEXTE GLOBAL ET RAPPEL DE L'OBJET ET DE LA VISION INITIALE DU PAPI

A.1. Le Porteur de Projet



Nom : Communauté de Communes de l'Île d'Oléron

Adresse : 59, route des Allées - 17310 SAINT-PIERRE-D'OLERON

Président : Monsieur Pascal MASSICOT

La Communauté de Communes de l'Île d'Oléron s'est engagée, par délibération du 20 décembre 2017 (annexe 15), pour la réalisation d'un avenant au PAPI ILE D'OLERON comprenant un dépôt du dossier avant la fin de l'année 2017. Le dépôt de l'avenant et le suivi du dossier sont réalisés par le service littoral du pôle technique de la CdC.

A.1.1. Les Statuts

L'arrêté préfectoral n° 95.3385.DRCL-B2 du 26 décembre 1995 portant création de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, et les arrêtés préfectoraux suivants ont validés la modification des statuts de celle-ci en actualisant les compétences obligatoire et optionnelle, en particulier l'article 1^{er} des compétences optionnelles :

- ❖ *Protection et mise en valeur de l'environnement – soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :*
 - *Mise en œuvre d'études, de travaux et participation financière visant à la prévention des submersions marines et à la protection du littoral et des côtes contre la mer*
 - *Entretien et gestion de digues dans le cadre de gestion conjointe avec l'Etat*

Dans le cadre de cette compétence, la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron est porteuse du PAPI Oléron et du présent avenant.

Il est à noter qu'à partir de 2018 les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) deviendront compétents pour assurer les missions en lien avec la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

A.1.2. Le périmètre de compétence

Le territoire de compétence de la Communauté de Communes s'étend sur l'ensemble de l'île d'Oléron et regroupe ses 8 communes. Il est situé dans le département de la Charente Maritime et les eaux maritimes de sa côte Est sont le réceptacle des estuaires de la Charente et de la Seudre. De ce fait, l'ensemble de l'île est inclus dans le périmètre du SAGE Charente. L'île d'Oléron représente un territoire de 174 km² et un peu plus de 90 km de linéaire côtier, dont 53 km de cordons dunaires.

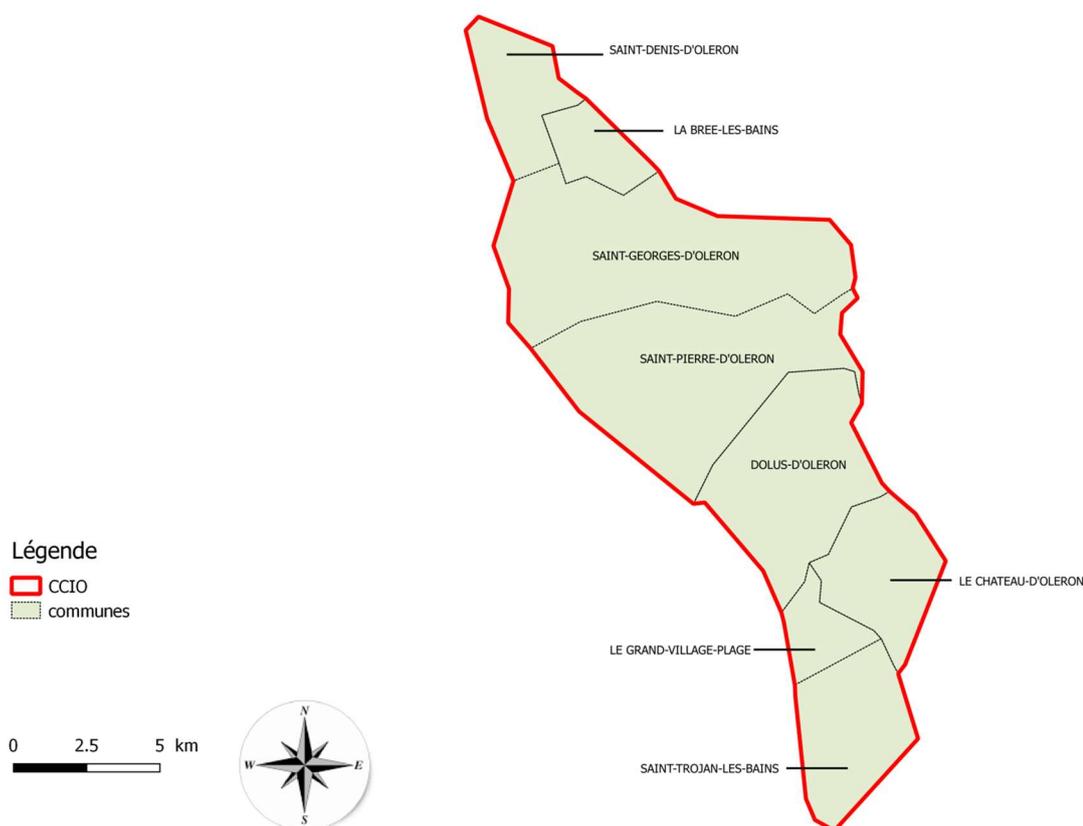


Figure 1 Carte de l'île d'Oléron

A.1.3. Les missions

La Communauté de Communes de l'île d'Oléron est composée de 105 agents (31 décembre 2016) qui lui permettent d'assurer l'ensemble de ses missions :

- ❖ Action santé & social
- ❖ Culture et patrimoine
- ❖ Agenda 21
- ❖ TePos (Territoire à énergie positive)
- ❖ Développement économique
- ❖ Enfance Jeunesse

- ❖ Equipements structurants
- ❖ Espaces naturels (Animation NATURA 2000 (Dunes & Forêt)...)
 - ❖ Habitat
 - ❖ Littoral (Animation PAPI, gestion d'ouvrages, sécurité des plages, aménagement Oléron Qualité Littoral (OQL)...)
 - ❖ Régie Oléron Déchets
 - ❖ Sécurité publique
 - ❖ Urbanisme et Action foncière

La compétence GEMAPI sera une compétence obligatoire de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron au 1^{er} Janvier 2018 suite à la délibération du 25/10/2017 (cf. annexe 11 portant sur l'actualisation des statuts au 1^{er} janvier 2018)

A.2. L'historique de la démarche

Par son caractère insulaire l'île d'Oléron n'est pas soumise à l'aléa inondation fluviale. Pourtant, ses vastes étendues de marais et son linéaire côtier en font un territoire particulièrement sujet aux submersions marines. Une partie de son linéaire est d'ailleurs constituée d'ouvrages de défense pour protéger les populations et les activités économiques de marais (ostréicoles, conchylicoles et saliculture) face aux grandes marées.

La démarche PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) est à l'origine à destination des inondations fluviales (génération PAPI 1). L'île d'Oléron n'avait donc pas de projet PAPI sur son territoire. La tempête Martin (en 1999) n'ayant pas eu d'impact important sur le côté submersion, c'est la tempête Xynthia (février 2010) qui a engendré le besoin urgent d'améliorer la connaissance du risque submersion et la protection des populations face à des aléas d'importance majeure.

L'outil PAPI est devenu un élément essentiel pour avancer dans la connaissance du risque et du territoire ainsi que pour mener les travaux de restauration et de protection des populations. C'est dans cette optique que le PAPI Ile d'Oléron a été lancé, en tenant compte de la géomorphologie côtière. Le diagnostic réalisé lors du PAPI initial a permis d'établir une base de connaissances solides permettant, dans le cadre de cet avenant, d'être approfondies. Cela concerne notamment les secteurs faisant l'objet de modification (travaux sur les fiches actions 7-1 à 7-3).

A.3. La Directive Inondation

A.3.1. Présentation générale

La Directive Inondation (DI) est une directive adoptée en 2007 par la Commission Européenne. Cette dernière a pour but d'évaluer et de gérer les risques inondations à l'échelle de l'Union Européenne. Elle vise à réduire les conséquences négatives des inondations/submersions sur les biens et personnes (santé, activité économique, environnement et patrimoine culturel). La DI a établi un cadre, pour l'évaluation et la gestion de ces risques, qui se déroule sur des périodes de 6 ans en quatre étapes distinctes :

- ❖ Evaluation Préliminaire des Risques Inondations (EPRI) à l'échelle nationale,
- ❖ Identification des Territoires à Risques Importants d'inondations (TRI) à l'échelle nationale,
- ❖ Cartographie plus précise des risques sur les TRI, approche approfondie et locale,
- ❖ Elaboration des Plans/Stratégie de Gestion des Risques Inondations (PGRI et SNGRI) à l'échelle nationale puis locale (Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations : SLGRI) sur chaque TRI.

La SNGRI prévoit trois axes majeurs dans la gestion de ces risques inondations :

- ❖ Augmenter la sécurité des populations exposées,
- ❖ Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme les dommages causés par les inondations,
- ❖ Raccourcir le délai de résilience des territoires sinistrés.

A.3.2. Conséquences sur l'île d'Oléron

L'île d'Oléron est incluse dans le TRI littoral charentais (cf. fig. 2) dont la SLGRI a reçu un avis favorable de la Commission Inondation de Bassin (CIB) le 14 novembre 2017 avec pour but d'être approuvée pour la fin de l'année 2017. La présence de l'île au sein d'un TRI entraîne plusieurs impacts :

- ❖ Le territoire est prioritaire pour le financement de travaux de protection,
- ❖ La SLGRI va encadrer et diriger les futurs Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI),
- ❖ L'obligation de réduire la vulnérabilité des personnes sur le territoire.

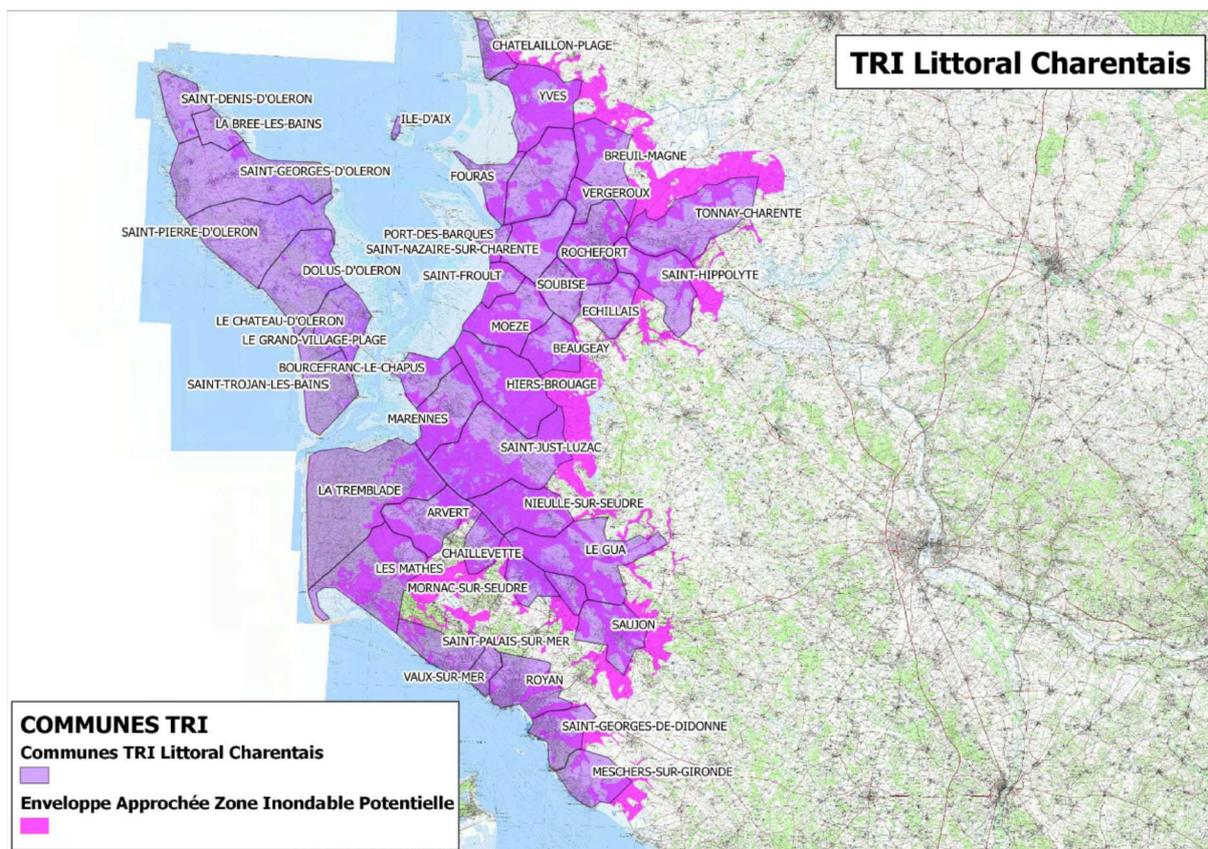


Figure 2 Carte du TRI du littoral Charentais (Source : Etat)

L'inclusion de l'île d'Oléron au sein d'un TRI est importante car elle favorise l'ensemble de travaux en faveur de la protection des personnes face au risque.

La SLGRI du littoral Charentais est portée par un groupement de 3 structures : EPTB Charente, Syndicat Mixte d'Aménagement du Sage Seudre (SMASS) et le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST). La Communauté de Communes de l'île d'Oléron est partie prenante du suivi de l'élaboration de cette SLGRI avec les autres structures porteuses de PAPI du territoire.

Lors de l'élaboration de la SLGRI, des ateliers menés avec les acteurs du territoire se sont tenus (4 secteurs définis sur le territoire du TRI), dont l'île d'Oléron. Ces derniers ont permis aux élus, associations et aux techniciens présents de discuter des objectifs généraux, des dispositions et priorisation. De ces discussions, des diagrammes ont été produits (cf. Annexe 2). Ces échanges ont permis de proposer des dispositions ainsi que des pistes d'actions. Ces propositions ont aidé à la réalisation du document présenté lors du dernier COPIL SLGRI. La coopération des ateliers a été appréciée par l'ensemble des participants en particulier des associations.

L'ensemble des dispositions de la SLGRI Littoral Charentais sont prises en compte au sein du PAPI actuel et de l'avenant au PAPI (cf. annexe 8. Tableau des dispositions).

A.4. Le contexte de la GEMAPI

A.4.1. Le cadre législatif

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) crée un bloc de compétences pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à destination des communes et offre la possibilité de mettre en place un dispositif de financement (Taxe GEMAPI) pour l'exercice de ces compétences. La GEMAPI comprend quatre des douze missions de l'article L211-7 du code de l'environnement :

- ❖ 1° : *L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique*
- ❖ 2° : *L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, lac, canal ou plan d'eau*
- ❖ 5° : *La défense contre les inondations et contre la mer*
- ❖ 8° : *La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines*

Les huit autres missions de cet article, peuvent être prises en toute ou partie en plus de ces quatre missions selon les choix de la commune prenant la compétence. De plus, la compétence est affectée aux communes. Cependant ces dernières peuvent la transférer aux EPCI-FP pour qu'ils exercent cette compétence en lieu et place des communes membres. La GEMAPI est aussi transférable.

A ce jour, la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) décale la prise de compétence obligatoire du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} janvier 2018 par les EPCI FP, pour devenir une compétence exclusive dès le 1^{er} janvier 2020 à l'issue de la période transitoire.

A.4.2. SAGE Charente

L'île d'Oléron est incluse dans le territoire du SAGE de la Charente. Approuvé par l'arrêté préfectoral de désignation de la Commission Locale de l'Eau (CLE), le SAGE s'est engagé à faire intégrer dans les politiques locales et d'aménagement du territoire les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques du bassin versant. Le SAGE est piloté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Charente et s'intègre dans la GEMAPI comme un organe de coordination et d'animation de celle-ci à l'échelle du bassin versant. Cet établissement (transformé en Syndicat mixte en juillet 2017) va permettre de lier les différents EPCI ou syndicats compétents en GEMAPI pour permettre d'améliorer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations afin d'être profitable à l'ensemble du territoire du bassin.

A.4.3. Le cas de l'île d'Oléron

Sur le territoire de l'île d'Oléron, la prise de compétence GEMAPI a été actée par une délibération en conseil communautaire le 25 octobre 2017. Cependant, la mise en œuvre de cette compétence est liée à une étude de préfiguration menée sur le territoire. Cette dernière va permettre de retenir un scénario organisationnel permettant la mise en œuvre des missions visées dans les statuts.

L'impact de la GEMAPI est très important pour l'île d'Oléron qui est en grande partie composée de marais (25% du territoire). Par son côté insulaire, l'île d'Oléron comprend un grand nombre d'ouvrages de défense contre la mer que ce soit contre le risque érosion ou submersion. Cette prise de compétence va engendrer des changements importants pour la collectivité. Il est à noter que, dans le cadre du transfert de compétence des communes à la collectivité, les digues communales (au titre de la loi) seront transférées à la Communauté de Communes. Les ouvrages transférables dans le cadre de la gestion GEMAPI seront précisés au sein de l'avenant et des différents projets. On peut noter que l'ensemble des systèmes d'endigements créés par l'axe 7 du PAPI seront inclus dans la GEMAPI ainsi que les ouvrages annexes assurant la pérennité du système. Des demandes de classement d'ouvrages seront faites pour définir le parc d'ouvrages pris en gestion par la collectivité et ceux qui seront délaissés car n'étant pas considérés comme ayant un impact sur la protection des personnes (une responsabilité concernant la protection des tiers subsiste cependant).

Tableau 1 : Digue et système d'endiguement en gestion CdC à l'issue du PAPI initial (hors avenant)

Nom de l'Ouvrage	Localisation (Commune)	Gestionnaire
Digue Pacaud et Protection Lannelongue	Saint-Trojan-Les-Bains	CdC Ile d'Oléron
Système d'endiguement Saint-Trojan-Les-Bains	Saint-Trojan-Les-Bains	CdC Ile d'Oléron
Système d'endiguement de Boyardville/ La Perrotine	Saint-Georges-D'Oléron et Saint-Pierre-D'Oléron	CdC Ile d'Oléron
Vieille digue de Saint Denis	Saint-Denis-D'Oléron	CdC Ile d'Oléron
Protection rapprochée de la Perroche	Dolus D'Oléron	CdC Ile d'Oléron
Boulevard de la Petite Plage	Saint-Trojan-Les-Bains	CdC Ile d'Oléron

Cette liste sera complétée des ouvrages qui seront réalisés dans le cadre de l'avenant au PAPI.

L'étude de préfiguration GEMAPI a pour objectif de présenter plusieurs scénarios d'organisation aux élus du territoire afin qu'ils puissent décider des contours de la compétence. Lors du COPIL du 03 octobre 2017, la décision de dissoudre les trois syndicats intercommunaux de marais présents sur l'île, s'occupant de la gestion de trois périmètres de marais, a été prise. Suite à cette volonté trois déclinaisons seront proposées aux élus :

- ❖ Régie complète de la compétence (précision sur les postes à pourvoir/garder),
- ❖ Externalisation partielle de la compétence : degré à définir (maîtrise d'ouvrage des travaux de digue/marais...),
- ❖ Externalisation totale de la compétence : La CdC de l'île d'Oléron se dote uniquement d'un chargé de mission pour suivre la mise en place de cette compétence par les structures ayant récupérées la compétence (Exemple : gestion et entretien des marais à l'UNIMA, travaux PAPI au département...).

La compétence prend en compte l'intégralité des systèmes d'endiguement du PAPI (réalisés ou à réaliser), la surface de marais gérée par les syndicats dissous, les digues déjà en gestion CdC. Le périmètre restant sera pris en compte de manière progressive pour définir ses besoins en termes de classement, d'entretien, d'enjeux présents... L'ajout de nouveaux périmètres pris en gestion par la CdC fera l'objet d'études pour définir les besoins réels de ces secteurs et leurs impacts sur les différents aspects de la compétence. La gestion du trait de côte (lutte contre l'érosion) revient à l'EPCI compétent GEMAPI qui peut déléguer ou conventionner en tout ou partie cette compétence. La définition de secteurs sensibles fera aussi l'objet de discussions dans le cadre de la prise en main de cette compétence pour définir les secteurs à gérer, ceux qui seront gérés plus tardivement et ceux non pris en compte.

PARTIE B : CONVENTION CADRE INITIALE

B.1. Labellisation du PAPI et signature de la convention cadre

B.1.1. Labellisation du PAPI

Le dépôt d'un dossier PAPI par la Communauté de Communes est réalisé en 2012 en vue d'une présentation le 12 juillet 2012 devant la Commission Mixte Inondation (CMI). Cette dernière labellise le PAPI Oléron en septembre 2012 et valide l'ensemble du programme d'actions (hors l'action 7-6). Sa validation est accompagnée d'un avis favorable et de quelques points de vigilance :

- ❖ Précision de la gouvernance, notamment avec l'implication du Conservatoire du Littoral (CDL) et de l'Office National des Forêts (ONF),
- ❖ Seules les parties 1 et 3 de l'action 1-3 sont finançables par le FPRNM,
- ❖ L'action 7-6 est exclue du programme d'actions,
- ❖ Que les actions 7-1 à 7-3 seront soumises à une labellisation PSR niveau locale,
- ❖ Les actions 7-4 et 7-5 seront soumises à une labellisation PSR au niveau national.

Il est à noter que ce programme d'actions comportait des actions dites de protections douces (Cordons dunaires) pour un montant de 6,7 M€ (Fiche 7-6). Le programme d'actions du PAPI représentait un montant proposé initial de 24,3 M€ pour une validation finale à 17,6 M€. Ces dernières n'étaient pas subventionnées par l'Etat, car non considérées comme des ouvrages de défense contre la mer, au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeures (FPRNM). Cependant, au vu de la stratégie proposée par les élus de la Communauté de Communes, la CMI a demandé à l'Etat d'étudier la possibilité de financer ces actions. Un compromis avec les services de l'Etat a été trouvé pour intégrer une action d'étude permettant de préciser les enjeux en arrière des secteurs concernés. De ce fait, la fiche action 7-6 du PAPI est remplacée par une fiche action 5-5 qui a pour objectif d'étudier les enjeux des secteurs visés par des protections douces.

B.1.2. Convention Cadre

La convention cadre (annexe 12) du Programme d'Actions de Prévention des Inondations a été signée par les 13 partenaires le 1^{er} février 2013, puis visée par le préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne le 7 mars 2013.

Pour rappel, les 13 signataires de la convention sont :

- Madame la Préfète de la Charente Maritime
- Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Adour-Garonne
- Madame la Présidente de la Région Poitou-Charentes
- Monsieur le Président du Conseil Général de Charente Maritime
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron
- Monsieur le Maire de la commune de Saint-Denis-D'Oléron
- Monsieur le Maire de la commune de la Brée-Les-Bains
- Monsieur le Maire de la commune de Saint-Georges-D'Oléron
- Monsieur le Maire de la commune de Saint-Pierre-D'Oléron
- Monsieur le Maire de la commune de Dolus-D'Oléron
- Monsieur le Maire de la commune de Le Château-D'Oléron
- Monsieur le Maire de la commune de Le Grand-Village-Plage
- Monsieur le Maire de la commune de Saint-Trojan-Les-Bains

La présente convention concerne une période de 6 ans (mars 2013-mars 2018) et prévoit un montant financier de 17 674 346 € HT.

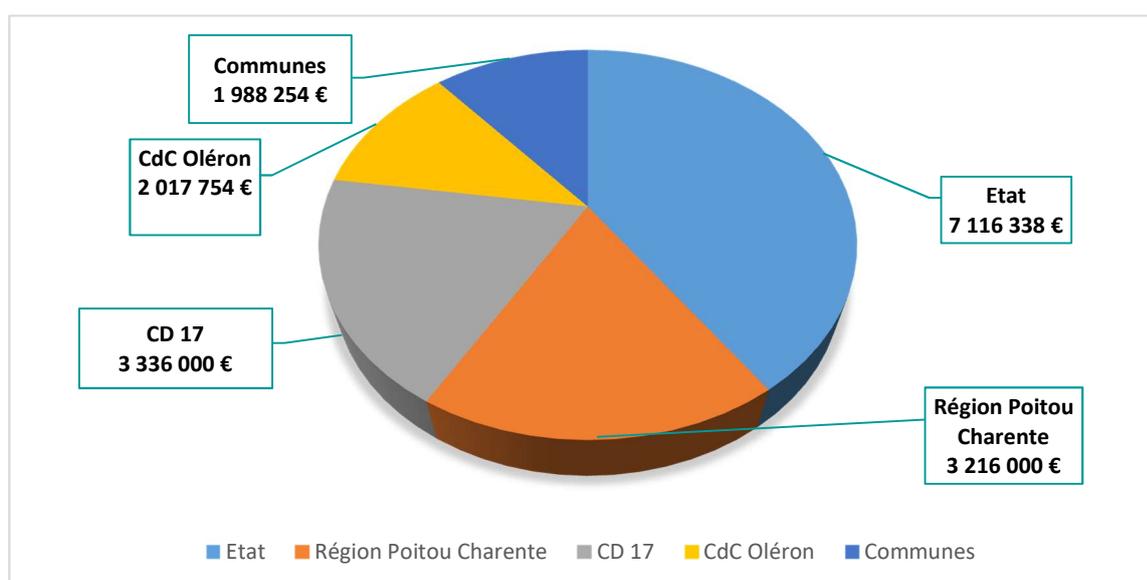


Figure 3 Diagramme de répartition des financements initiaux du PAPI Ile d'Oléron (€)

L'article 12 de la convention, cité ci-dessous, prévoit la possibilité de modifier ladite convention dans un cadre particulier, avec l'accord des signataires de la présente convention et du respect de l'enveloppe globale de financement.

Article 12 de la convention :

« Sous réserve que ne soit pas porté atteinte à son économie générale, la présente convention peut être révisée au moyen d'un avenant sans nouvel examen par le comité de labellisation, notamment pour permettre :

- ✓ *Une modification du programme d'actions initialement arrêté,*
- ✓ *Une modification de la répartition des financements initialement arrêtée,*
- ✓ *L'adhésion d'un nouveau partenaire au programme d'actions,*
- ✓ *La prise en compte de nouvelles dispositions réglementaires et législatives,*

Pendant la durée de la convention, chaque partenaire du projet peut proposer un avenant.

Le comité technique évalue l'opportunité de l'avenant proposé et transmet cette évaluation au comité de pilotage, qui décide des suites à donner à la proposition d'avenant.

Si l'un des signataires de la présente convention estime que les modifications envisagées, par leur ampleur (financière ou technique), remettent en cause l'équilibre général du projet tel qu'il a été labellisé initialement, il est fondé à saisir le comité de labellisation compétent, qui déterminera si le projet modifié doit faire l'objet d'une nouvelle procédure de labellisation. »

B.2. La stratégie de prévention des inondations

La stratégie de prévention des inondations, sur le territoire de l'île d'Oléron définie dans la convention cadre signée, est basée sur les éléments du diagnostic de territoire réalisé lors du PAPI et des concertations avec l'ensemble des acteurs du territoire. Elle se décline en plusieurs grands axes :

- ❖ Sensibiliser et informer les populations :
 - Réduire la vulnérabilité par l'information des populations
 - Cultiver la mémoire du risque
- ❖ Réglementer :
 - Elaborer des documents d'urbanisme adaptés,
 - Mise à jour du Plan de Prévention des Risques Littoraux,
 - Accompagner particuliers et professionnels pour s'adapter.
- ❖ Prioriser les travaux de protections déjà identifiés (zones de solidarité) :
 - Mener les chantiers sur les zones de Boyardville/La Perrotine et de Saint-Trojan-les-Bains,
 - En second lieu, les zones basses retro-littorales situées entre La Cotinière et le hameau des Trois Pierres (côte Ouest de l'île d'Oléron).

- ❖ Connaître le rôle des marais et l'optimiser :
 - Analyser l'état des ouvrages et de la dynamique de submersion,
 - Mieux connaître comment et par qui sont gérés les marais,
 - Définir des actions pertinentes pour réduire la vulnérabilité face aux submersions.

- ❖ Réfection et/ou augmentation du niveau de protection des ouvrages du littoral (littoral sud-est).

B.3. Bilan synthétique de l'avancement du PAPI

Fin décembre 2016, un bilan synthétique du PAPI ILE d'OLERON a été réalisé. La figure 3 ci-dessous représente l'état d'avancement par axe de l'ensemble des actions.

Globalement, on observe qu'il reste actuellement trois actions à engager : deux au sein de l'axe 5 et une au sein de l'axe 1. La difficulté de ce PAPI pour la réalisation de l'axe 7 (trois fiches actions qui sont à réexaminer) est due à l'évolution réglementaire du décret de 2015 (Décret digue n°2015-526 du 12 mai 2015). Elle entraîne une reprise des études sur les fiches actions 7-1 à 7-3, afin de réaliser des travaux en conformité à ce décret : réalisation de systèmes d'endiguement cohérents. Ces modifications nécessaires à réaliser sur l'axe 7 (fiches action 7-1 à 7-3) sont à l'origine de la réalisation de l'avenant. Des précisions seront apportées au cours d'un bilan plus complet de chaque action.

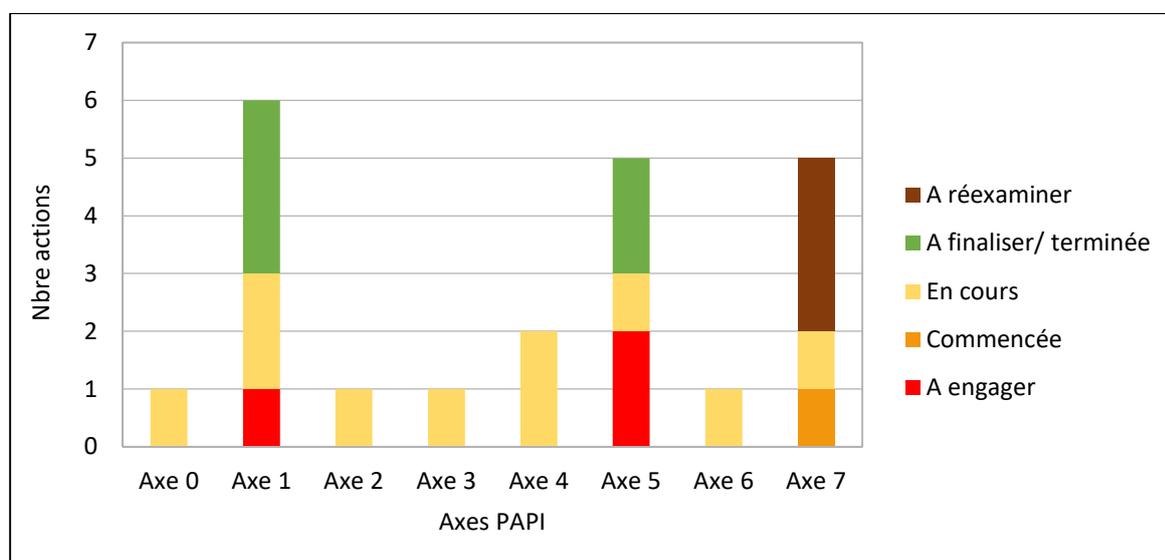


Figure 4 Diagramme représentant l'avancement du PAPI par axe en décembre 2016

Sur le plan financier, l'état de consommation du budget en décembre 2016 est présenté par fiche action dans les deux diagrammes ci-dessous. La consommation est représentée au vu des chiffres prévus au sein du PAPI labellisé.

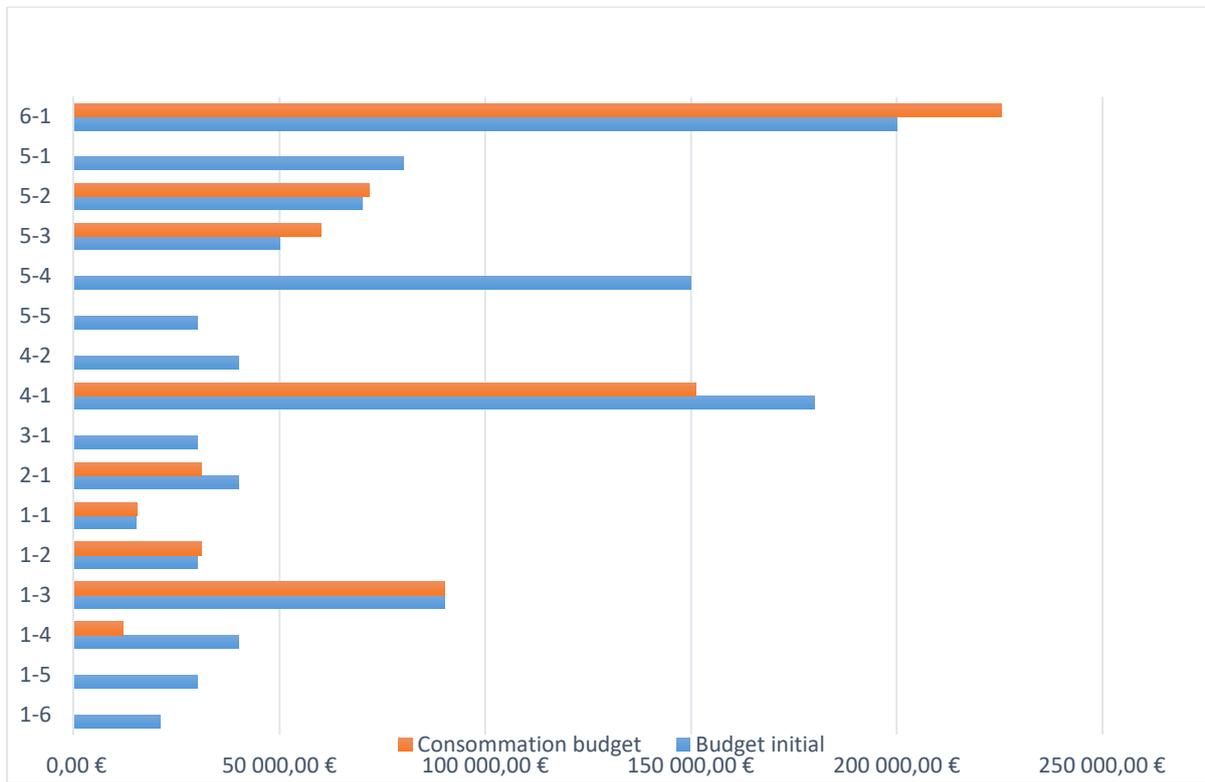


Figure 5 Etat de la consommation de l'enveloppe financière du PAPI par fiche action des axes 1 à 6

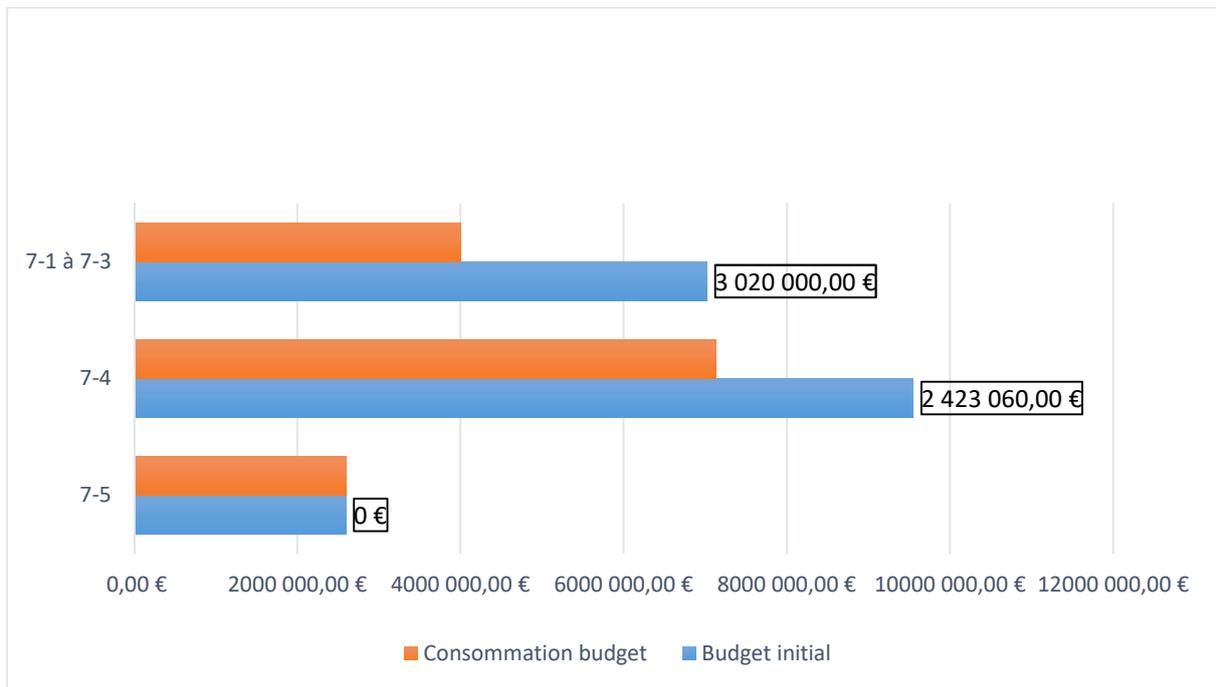


Figure 6 Etat de la consommation de l'enveloppe financière du PAPI de l'axe 7

En conclusion, le PAPI de l'île d'Oléron s'est retrouvé décalé pour ses actions travaux (axe 7) et celles découlant de la révision du PPRN de 2004. L'objectif est d'obtenir son approbation printemps 2018. Ces modifications, des dispositions techniques et financières, faciliteront l'obtention des financements FPRNM, puisque les projets de travaux doivent présenter des systèmes d'endiguement cohérents et fermés. Tenant compte de ces facteurs, le décalage dans le temps du PAPI et la réalisation du dispositif défini dans le présent avenant permettront à terme une protection de la population plus efficace. Les actions non finalisées sur les axes 1 à 6 seront poursuivies durant la durée de l'avenant. L'avancement du PAPI initial se poursuivra durant la phase de développement permis par l'avenant. Cela contribuera à finaliser l'ensemble des actions en cours et d'en présenter de nouvelles en cohérence avec l'évolution réglementaire et permettre une meilleure protection des populations.

L'enveloppe initiale n'étant pas soldée ni consommée ; l'avenant PAPI restera dans cette enveloppe par une redistribution des fonds restant pour permettre la réalisation des nouvelles actions modifiées.

PARTIE C : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

C.1. Bilan des opérations de l'axe 1

C.1.1. Fiche Action 1-1

Tableau 2 : Synthèse de l'action 1-1

Action 1-1 Pose de repères de niveau submersion et de panneau explicatifs à effet « mémoire »	Etat d'avancement		Echéance prévue
	Finalisée		-
	Maîtrise d'Ouvrage		
	CdC Ile d'Oléron		
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))
	15 000 €	-	15 445,56 €
	Financements		
	Etat (50 %), CdC Ile d'Oléron (25 %) et Communes (25 %)		

Cette action 1-1 a été suivie au regard de plusieurs indicateurs prévus dans la fiche action : début des travaux, nombre de repères et panneaux posés et consultation (lancement du marché).

Afin de définir les emplacements des repères de submersion et de les identifier précisément, une fiche repère a été réalisée pour chacun d'entre eux, un exemple de ces fiches est disponible en annexe 4. La pose de ces repères s'est effectuée entre 2015 et 2016 : 31 repères sur sept communes de l'île :

- ❖ 6 repères à Boyardville (Saint-Georges-D'Oléron)
- ❖ 6 repères à Saint-Trojan-les-Bains
- ❖ 5 repères à Grand-Village-Plage
- ❖ 4 repères à La Perrotine/Fort-Royer (Saint-Pierre-D'Oléron)
- ❖ 4 repères à Dolus-D'Oléron
- ❖ 4 repères à Le Château d'Oléron
- ❖ 2 repères à Saint-Denis-D'Oléron



Figure 7: Repère de crue de Fort Royer (Commune de Saint Pierre d'Oléron)

Le nombre de repères Xynthia posés (macaron seul ou totem + macaron) permet de couvrir les zones inondées par la tempête en 2010 et affiche une vision réaliste de l'ampleur de l'évènement. Il est déjà possible d'évaluer l'impact de ces repères sur le territoire. Plusieurs informations en ressortent :

- ❖ Nécessité d'effectuer une surveillance régulière des repères sur site (actes de vandalisme),
- ❖ Certains habitants craignent une dévaluation de leurs habitations de part cette visualisation des niveaux d'eau,
- ❖ Bonne visibilité des repères sur les totems bois, les passants s'arrêtent fréquemment pour les regarder,
- ❖ Difficile d'estimer la visibilité des macarons Xynthia implantés sur les murs (hauteur relativement basse)

Pour permettre à cette information, de prévention et de mémoire du risque, de perdurer, l'animateur PAPI fait une vérification du bon état de ces repères une à deux fois par an (visite terrain). Des photos sont prises à l'occasion de ces visites, ce qui permet de témoigner de l'évolution de l'état des repères dans le temps. Il ressort que l'un des repères est continuellement dégradé : le panneau d'information du TOTEM bois sur lequel il repose est enlevé systématiquement après avoir été remis en état.



Figure 8: Macaron Xynthia sur un muret d'une maison à Saint-Trojan auprès du port (prise des marteaux)

Pour finaliser cette action 1-1, l'ensemble des repères de submersion de l'île d'Oléron a été mis en ligne sur la plateforme nationale des repères de crue en décembre 2017, permettant ainsi au public d'avoir accès à cette information.

Bilan de l'action :

L'action est soldée. Le financement de cette action a été réalisé par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron avec des subventions de l'Etat et des communes.

<i>Dépense :</i>	<i>Coût TTC :</i>
<i>Communes</i>	<i>3 862,55 €</i>
<i>Communauté de Communes de l'île d'Oléron</i>	<i>5 162,36 €</i>
<i>Etat</i>	<i>6 420,65 €</i>

C.1.2. Fiche Action 1.2

Tableau 3 : Synthèse de l'action 2-2

Action 1-2 Exposition sur les risques littoraux et le rôle des marais vis-à-vis des submersions marines	Etat d'avancement		Echéance prévue
	Finalisée		-
	Maîtrise d'Ouvrage		
	CdC Ile d'Oléron		
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))
	30 000 €		24 213,09 €
	Financements		
	Etat (50 %), CdC Ile d'Oléron (25 %), Communes (25 %)		

L'action 1-2 avait pour objectif de réaliser deux expositions pédagogiques (présentées ci-dessous). Ces dernières sont visibles par tous types de publics et notamment de publics jeunes (scolaires). Lors de son passage à la bibliothèque de Grand-Village, l'exposition sur les marais a reçu de très bons retours de la part des enfants du primaire et des parents. Ces derniers l'ont trouvée très intéressante et pertinente pour un accès public jeune.

◆ Exposition « Littoral (In)domptable »

L'exposition « Littoral (In)domptable » est composée de 14 panneaux dépliant sur le littoral de l'Ile d'Oléron (les dunes, Xynthia, le risque submersion). Elle a été exposée dans les mairies de l'Ile d'Oléron au cours de l'année 2015 et des suivantes, ainsi que dans d'autres lieux publics (Port des Salines notamment).



Figure 9: Un panneau de l'exposition littoral (In)domptable

◆ Exposition « Marais (in)submersibles »

L'exposition « Marais (in)submersibles » est composée de 7 panneaux dépliant présentant la gestion du risque submersion et les marais : histoire, fonctionnement, gestion et leur rôle dans la régulation des entrées d'eaux marines et des submersions. Elle est actuellement mise à disposition des collectivités pour une durée d'un mois environ. Son planning de diffusion est géré par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron (cf. tableau 3). L'exposition tourne depuis 2016 dans différents lieux.



Figure 10: Un panneau de l'exposition marais (in) submersibles

Tableau 4 Planning de l'exposition Marais (in)submersibles pour la fin de l'année 2017

Lieu d'exposition	Dates (2017)
Port des Salines	1 ^{er} juillet - 31 août
Mairie de Grand Village	1 ^{er} septembre – 30 septembre
Marie de Dolus d'Oléron	1 ^{er} octobre – 31 octobre
Cinéma Eldorado	1 ^{er} novembre au 15 novembre

Ces expositions ont été et seront déployées dans l'ensemble des communes et des lieux publics très fréquentés (Port des Salines, Cinéma Eldorado...), sur l'île d'Oléron et en dehors. **L'objectif** sera de poursuivre la diffusion des expositions de manière ponctuelle soit pour informer les touristes en saison estivale (résidents secondaire ou vacanciers) des risques littoraux présents sur l'île d'Oléron, soit pour continuer de cultiver la mémoire du risque sur l'île d'Oléron. Il est important de noter que ces expositions ont été empruntées par des structures situées sur d'autres territoires (Finistère par exemple). Cela montre l'intérêt du travail réalisé en faisant connaître l'île d'Oléron et ses problématiques à une échelle plus large.

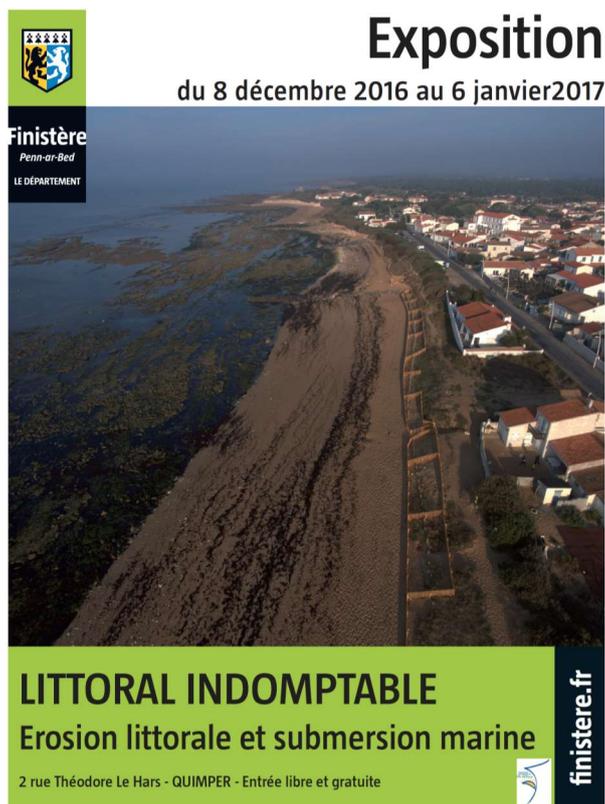


Figure 11: Affiche pour l'exposition lors de son séjour dans le Finistère

Bilan de l'action :

L'action est soldée. Le coût par exposition est présenté ci-dessous :

<i>Dépense :</i>	<i>Coût TTC :</i>
<i>Expo Littoral (In)domptable</i>	5 948, 00 €
<i>Expo Marais (In) submersibles</i>	18 265, 09 €

C.1.3. Fiche 1.3

Tableau 5 : Synthèse de l'action 1-3

Action 1-3 Programme de recherche sur la « Démarche pour la réduction de la vulnérabilité » de l'université de La Rochelle	Etat d'avancement		Echéance prévue
	Finalisée		-
	Maîtrise d'Ouvrage		
	CdC Ile d'Oléron		
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))
	385 000 €	-	90 000 €
	Financements		
	Etat (50 %), CdC Ile d'Oléron (25 %), Communes (25 %)		

L'action 1-3 est déclinée en 5 parties :

- ❖ Evaluation de la vulnérabilité individuelle des bâtiments,
- ❖ Aide à la gestion de crise (mise en place de plans de continuité d'activité),
- ❖ Construction d'une base de données géo référencées en appui au diagnostic de vulnérabilité (Projet RISKS),
- ❖ Reconstruction de trajectoires de vulnérabilité,
- ❖ Etude de perception et représentation des risques en vue d'une réduction de la vulnérabilité sociétale en plus d'un retour d'expérience (REX) sur Xynthia.

Les parties 1 et 3 de l'action 1-3 sont réalisées et soldées. **La première partie réalisée par le GRED Montpellier a permis d'obtenir les données seuils d'une grande partie des habitations en zones à risque de submersion marine.** Ces données sont capitales, car elles permettent de connaître avec précision le niveau de vulnérabilité des bâtiments (cf. fig. 12 et 13). La base de données (partie 3) a été mise au point par l'université de La Rochelle (laboratoire LIENS). Le projet RISKS a bénéficié d'une communication internationale, il n'a pu aboutir faute de partenaire pour financer sur l'ensemble du programme.

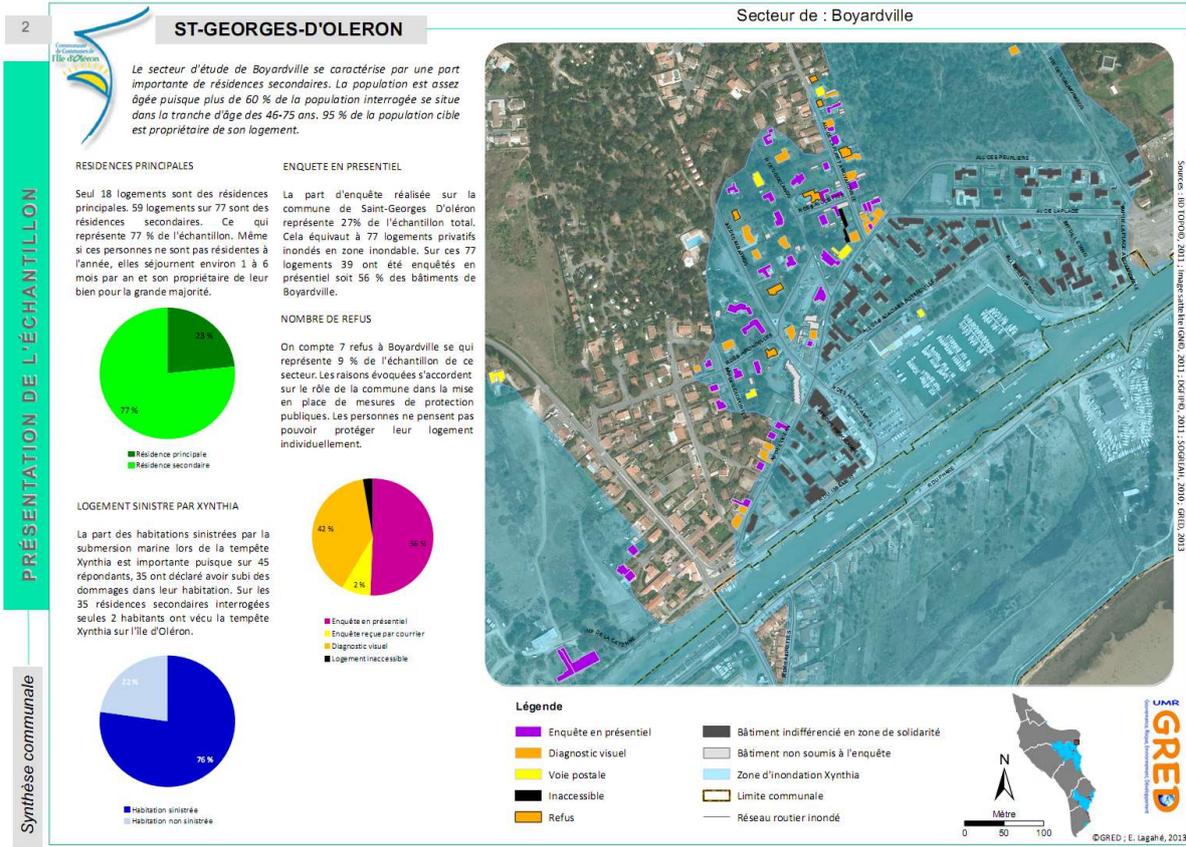


Figure 12 : Exemple de fiche secteur présentant les résultats globaux de l'enquête avant les fiches diagnostics

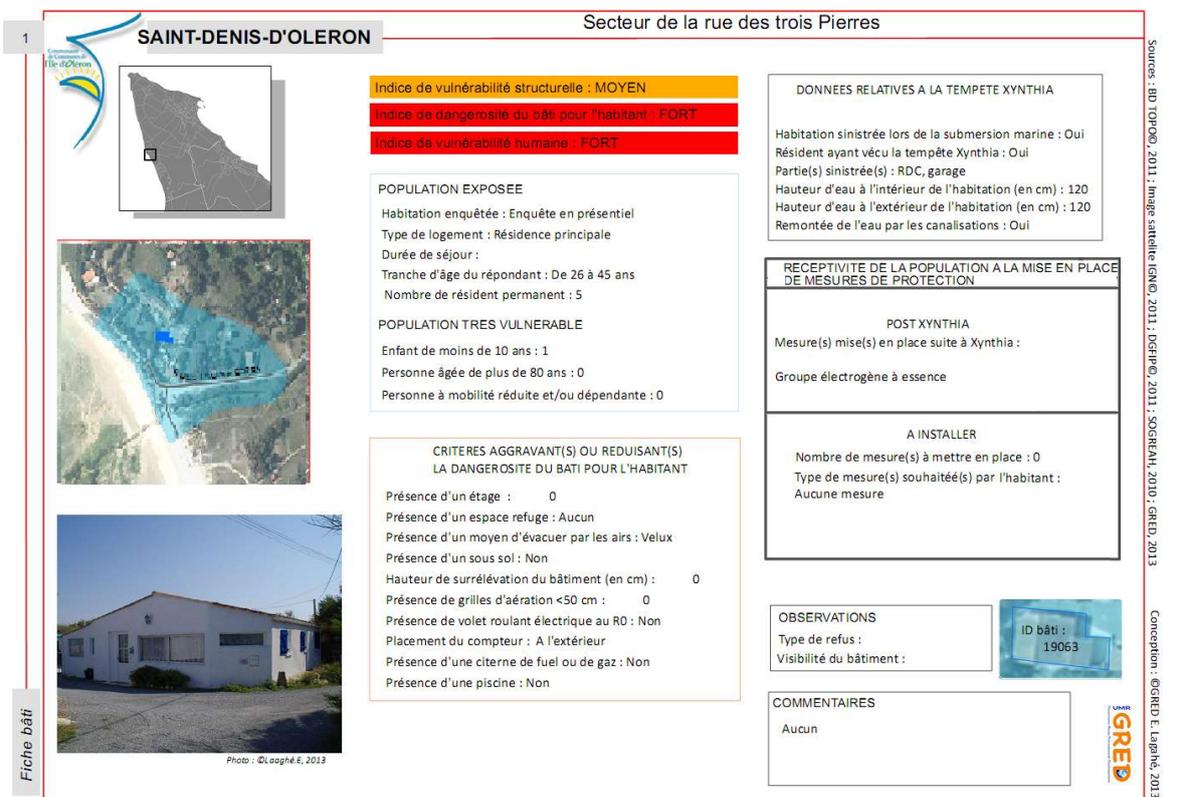


Figure 13: Exemple de fiche réalisée par le GREED Montpellier

La partie 5 qui concerne un travail de thèse, est actuellement en cours de finalisation. La soutenance est prévue le 15 janvier 2018 avec un manuscrit déposé le 25 octobre 2017. Le résumé de la thèse est présenté ci-dessous :

Contributions géographiques à la définition d'une culture du risque en milieu littoral : le cas des résidents de l'île d'Oléron (Charente-Maritime, France)

Le point de départ de cette thèse a été l'expression de « culture du risque » telle qu'elle a été employée par l'État suite aux événements liés à la tempête Xynthia en 2010. À travers celle-ci, ce dernier rend compte d'un manque de connaissances et de comportements inadaptés, caractérisant les populations vis-à-vis des aléas côtiers. Parallèlement, il affiche sa volonté de favoriser leur sensibilisation vis-à-vis de ces problématiques. Cependant, nous avons constaté qu'un dispositif législatif de communication et de sensibilisation existe depuis les années 1980, mais que son bilan paraît toujours mitigé. De plus, deux visions principales paraissent s'affronter : d'un côté, l'État qui cherche à limiter l'implantation des enjeux dans des zones dites « à risque », de l'autre les populations locales qui demandent à protéger leurs enjeux.

Ainsi, la confrontation aux mêmes aléas ne donne pas lieu à des interprétations identiques : différentes cultures du risque existent. Afin de comprendre ces différences, nous tenterons de démontrer l'hypothèse stipulant que les différents discours observés auprès des individus en matière de risques côtiers sont déterminés par leurs rapports au milieu. Il sera donc question de caractériser ces rapports et d'illustrer en quoi ceux-ci sont susceptibles d'affecter leurs discours et leurs comportements à propos des aléas côtiers. Parallèlement, nous tenterons de définir les composantes d'une culture du risque et d'en évaluer le niveau auprès des résidents Oléronais. Pour cela, nous nous appuyons sur l'analyse statistique de résultats issus d'une enquête par questionnaire, mais aussi sur l'analyse de cartes mentales.

Concernant les parties 2 et 4, la CMI a précisé qu'elles n'étaient pas finançables par le FNPRM. Les sommes envisagées pour les sous-parties 2 et 4 ne peuvent être financées par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron à elle seule, cette partie ne sera donc pas réalisée.

Bilan de l'action :

L'action est soldée sur les parties 1 et 3. Il reste donc 295 k€ pour de nouvelles actions sur les axes 1 à 5 dans le cadre de l'avenant.

Dépense :	Coût TTC :
<i>Université de Montpellier</i>	30 000, 00 €
<i>Université de La Rochelle</i>	60 000, 00 €

C.1.4. Fiche 1.4

Tableau 6 : Synthèse de l'action 1-4

Action 1-4 Communication sur les risques naturels littoraux et sur la démarche et les actions du PAPI	Etat d'avancement		Echéance prévue
	En cours		-
	Maîtrise d'Ouvrage		
	CdC Ile d'Oléron		
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))
	40 000 €	11 468 €	-
	Financements		
	Etat (50 %), CdC Ile d'Oléron (25 %), Communes (25 %)		

Cette fiche action 1-4 regroupe un ensemble de sous actions présentées ci-dessous :

❖ La simulation LittoSIM

LittoSIM est un jeu de simulation interactif sur l'île d'Oléron. Ce dernier peut se jouer de 8 à 16 joueurs (2 à 4 joueurs par commune). **L'objectif** est de gérer le risque submersion sur son territoire communal. Pour se faire le jeu se déroule en plusieurs phases :

- ✓ Aménager le territoire via une interface numérique,
- ✓ Assister à une phase de submersion (Xynthia ou Xynthia -20 cm),
- ✓ Analyser les impacts,
- ✓ Elaborer et tester des scénarios d'aménagement au niveau communal ou intercommunal.

Pour aménager son territoire, le jeu propose différents leviers d'actions : création, rénovation, rehaussement, démantèlement de digues ; mise en place de ganivelles ; mise en place d'habitat adapté ; modification des zonages du PLU ; choix des zones à densifier en priorité.



Figure 14: Les participants à l'Atelier LittoSIM regardent l'impact de leurs actions suite à la venue d'une submersion (Type et quantités de surfaces inondées)

L'idée de créer un jeu rassemblant à la fois les techniciens et les élus a émergé en observant les écarts visibles qui existent entre les différents acteurs qui participent à la prévention des risques. Associer des joueurs de différents horizons permet de mieux comprendre la vision d'un technicien et/ou d'un élu, de faciliter l'échange et la compréhension des choix politiques/techniques. Ce jeu est un vecteur notable de l'augmentation de la sensibilisation des participants aux risques.

La plaquette de présentation LittoSIM est disponible en **annexe 1**.

❖ Les panneaux d'informations de chantier

Des panneaux de chantier ont été créés pour présenter l'origine, l'objectif et la nature du chantier. Ils sont implantés sur les zones des actions 7-4 et 7-5 du PAPI (Secteur de Saint Trojan et de Boyardville – La Perrotine).

Sur le secteur de Saint-Trojan les deux panneaux ont été implantés fin juillet 2017. Pour Boyardville l'implantation a eu lieu en novembre 2017. Le chantier ayant commencé début mai 2017 et devant se prolonger jusqu'en 2019, les panneaux d'informations joueront pleinement leur rôle d'information pendant et après le chantier.



Figure 15: Panneau de présentation du chantier PAPI (Action 7-5) sur la commune de Saint-Trojan-Les-Bains

❖ Articles de Presse

De nombreux articles sont parus dans la presse durant la durée du PAPI. Les derniers en date concernent le début des travaux sur Boyardville/La Perrotine (axe 7-4) et la simulation interactive LittoSIM (axe 1-4) parus en juin 2017. En tout c'est plus d'une vingtaine d'articles sur le PAPI ou des actions plus précises qui sont parus dans la presse locale et/ou régionale.

❖ Le site internet de la Communauté de Communes

Le site internet de la collectivité est mis à jour de manière ponctuelle sur la partie Littoral.

❖ La formation des élu(e)s aux risques

La formation à destination des élus s'est déroulée sur une ½ journée sur deux thématiques :

- Littoral et processus naturels
- Littoral et interventions humaines

Les objectifs de la formation étaient de permettre aux élus de mieux connaître leur territoire et d'échanger avec des professionnels du milieu littoral sur ces thématiques.

❖ La formation des agents du littoral et du Lycée de Bourcefranc

Une journée de formation sur les risques présents sur l'île d'Oléron et leur gestion a été réalisée auprès des agents du service littoral, de la Communauté de Communes et des élèves du Lycée de la mer et du littoral de Bourcefranc.

Bilan de l'action :

Les actions de communication se poursuivront sur la durée du PAPI prolongé par le présent avenant.

Dépense :	Coût TTC :
LittoSIM	9 600,00 €
Panneaux de chantier	1 068,00 €
Sensibilisation Elus	800,00 €

La mise en place est une réussite aussi bien à l'échelle locale que nationale. En effet, l'équipe du CNRS de LittoSIM a obtenu des financements pour poursuivre ce travail sur d'autres zones littorales en France.

C.1.5. Fiche 1.5

Tableau 7 : Synthèse de l'action 1-5

Action 1-5 Information à destination des aménageurs, bâisseurs et architectes sur la réglementation en matière de diminution de la vulnérabilité face au risque submersion marine	Etat d'avancement		Echéance prévue
	A engager		-
	Maîtrise d'Ouvrage		
	CdC Ile d'Oléron		
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))
	30 000 €	-	-
	Financements		
	Etat (50%), CdC Ile d'Oléron (25 %), Communes (25 %)		

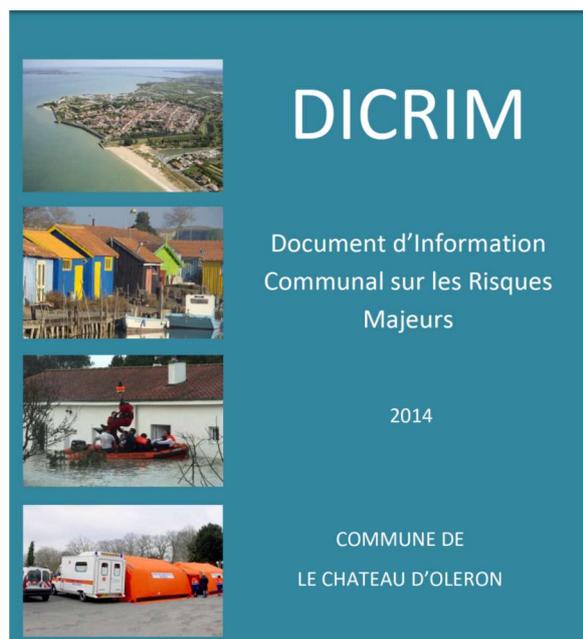
L'action 1-5 nécessite que le PPRN en révision soit paru, puisqu'il faut cibler les zones définies comme à risque par le PPRN pour émettre ce document à destination des aménageurs, bâtisseurs et architectes. Des réflexions sur la forme et le contenu de ce document sont menées. Un bilan complet à ce stade de l'action n'est pas réalisable, mais l'approbation du PPRN prévue en 2018 va enclencher une accélération dans la mise en œuvre de cette action. La prolongation de délai prévue par l'avenant permettra la réalisation de cette action.

C.1.6. Fiche 1.6

Tableau 8 : Synthèse de l'action 1-6

Action 1-6 Réalisation des DICRIM	Etat d'avancement		Echéance prévue	
	Finalisée		-	
	Maîtrise d'Ouvrage			
	Communes			
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))	
	21 000 €	-	-	
	Financements			
	Communes (100 %)			

Suite à la tempête Xynthia, l'intégralité des communes ont réalisées ou mis à jour leurs Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Cette action 1-6 visait à accompagner les communes dans la réalisation de leurs DICRIM pour qu'ils soient complets et cohérents.



	DICRIM	Fiche Reflexe
Consignes de sécurité		FR 02

<p>De manière générale, les consignes individuelles de sécurité sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Se mettre à l'abri 2. Ecouter la radio 3. Respecter les consignes ci-après 	<p>AVANT</p> <ul style="list-style-type: none"> Se tenir informé de l'évolution de la situation Préparer son « pack de sécurité » Fermer portes et volets en laissant une issue de secours Ammarrer les cuves et objets dangereux Ne pas se promener le long des côtes 						
<p>PACK DE SECURITE</p> <ul style="list-style-type: none"> Lampe de poche, bougies Radio à piles Piles de rechange Téléphone portable Papiers importants Trousse de secours Eau et denrées alimentaires Couvertures Vêtements chauds 	<p>PENDANT</p> <ul style="list-style-type: none"> Ecouter la radio Se réfugier à l'étage si nécessaire En cas d'évacuation se rendre au plus vite au point de rassemblement Couper les compteurs de gaz et d'électricité Ne pas aller chercher les enfants à l'école Ne pas s'engager sur les routes Ne pas surcharger les lignes téléphoniques 						
<p>RADIO LOCALES</p> <ul style="list-style-type: none"> France Bleu (98.2 ou 106.1) Alouette (90.2) France Inter (93.3) France Info (105.5) Demoiselle FM (107) 	<p>APRES</p> <ul style="list-style-type: none"> Evaluer les dégâts Se signaler à la mairie en cas de dégâts Avant de rétablir le gaz et l'électricité, s'assurer que les branchements ont été vérifiés 						
<p>NUMEROS D'URGENCE</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="border: none;">Pompiers 18 ou 112</td> <td style="border: none;">Urgence électricité :</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Police : 17</td> <td style="border: none;">Urgence Gaz :</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">SAMU : 15</td> <td style="border: none;">CDC :</td> </tr> </table>		Pompiers 18 ou 112	Urgence électricité :	Police : 17	Urgence Gaz :	SAMU : 15	CDC :
Pompiers 18 ou 112	Urgence électricité :						
Police : 17	Urgence Gaz :						
SAMU : 15	CDC :						

Figure 16: Exemple de la couverture d'un DICRIM et d'une des pages (DICRIM du Château D'Oléron)

Bilan financier de l'action :

Fin 2014, la totalité des DICRIM était réalisée.

C.2. Bilan des opérations de l'axe 2

C.2.1. Fiche 2.1

Tableau 9 : Synthèse de l'action 2-1

Action 2-1 Elaboration d'un programme de surveillance des côtes Oléronaises	Etat d'avancement		Echéance prévue
	En cours		Fin 2018
	Maîtrise d'Ouvrage		
	CdC Ile d'Oléron		
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))
	40 000€	31 291 €	
	Financements		
	CdC Ile d'Oléron (50 %), Communes (50 %),		

Cette action 2-1 avait pour but d'établir un suivi des côtes de l'Ile d'Oléron. Pour ce faire deux actions sont actuellement mises au point :

- ❖ Suivi Drone et GPS au sein d'une thèse
- ❖ Des profils topographiques des plages réalisés par le CD 17

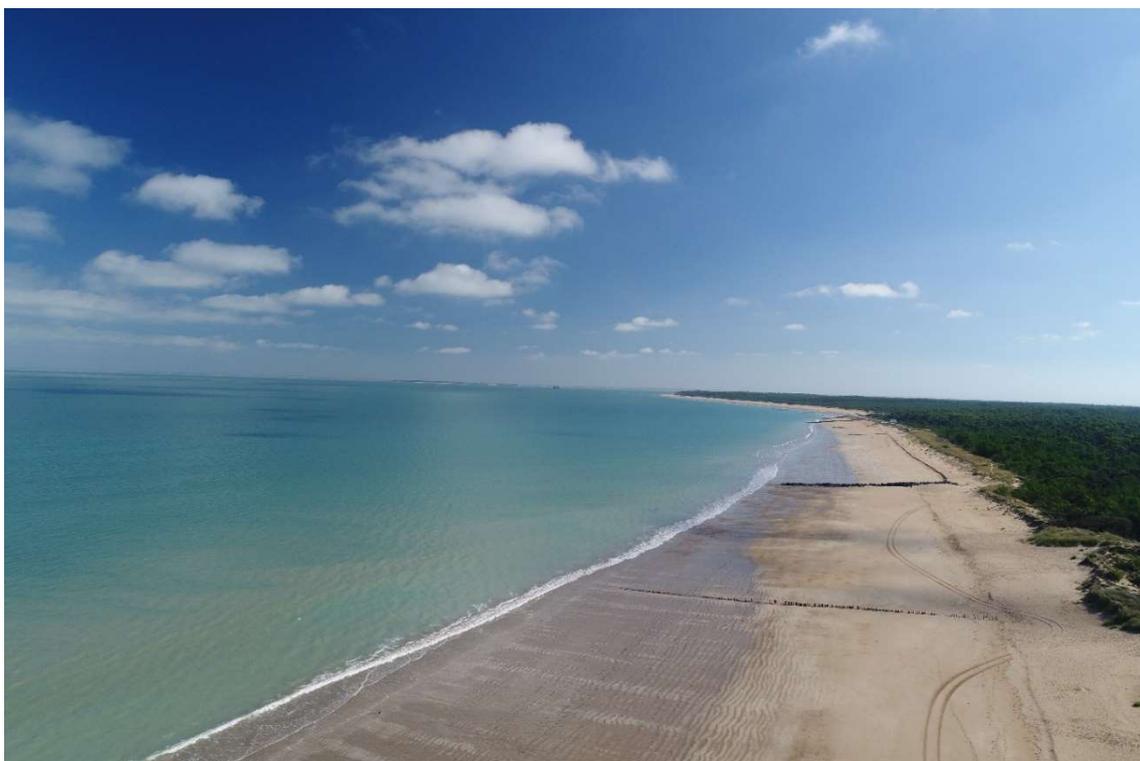


Figure 17: Photo drone sur la plage des Saumonards (Commune de Saint-Georges-d'Oléron). B.Guillot

Le suivi drone réalisé a pour objet d'étudier l'évolution du trait de côte. Deux campagnes de mesures sont réalisées par an : automne et printemps. Cette surveillance permet de déterminer l'impact des tempêtes et de l'érosion sur l'évolution des côtes. L'érosion peut

aggraver les risques submersions selon les secteurs et la proximité des habitations. La connaissance de ce phénomène est importante pour la protection des biens et personnes. La campagne prend fin en 2017, une prolongation de l'action au sein de l'avenant est prévue. Ce suivi, réalisé en partenariat avec l'université de la Rochelle, dans le cadre d'un stage de Master II, puis avec l'université de Bordeaux (Doctorat) a bénéficié d'une communication scientifique à l'international.

Ce suivi se constitue de plusieurs étapes :

- ❖ La prise de photos aériennes (cf. fig.17),
- ❖ Le traitement des photos pour en déduire la topographie (cf. fig. 18) et ainsi calculer les volumes de sédiments en accrétion ou érosion sur chaque secteur, ainsi que le trait de côte,
- ❖ La réalisation d'un atlas cartographique montrant l'évolution du trait de côte, la différence de volumes sédimentaires et la topographie, ainsi que l'emprise de Xynthia +20 (X+20) (cf. fig. 19 et 20).

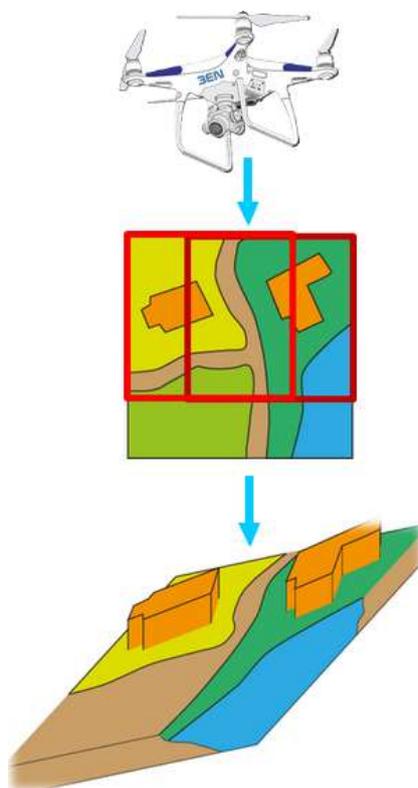


Figure 18: Traitement des images drone pour en récupérer la topographie

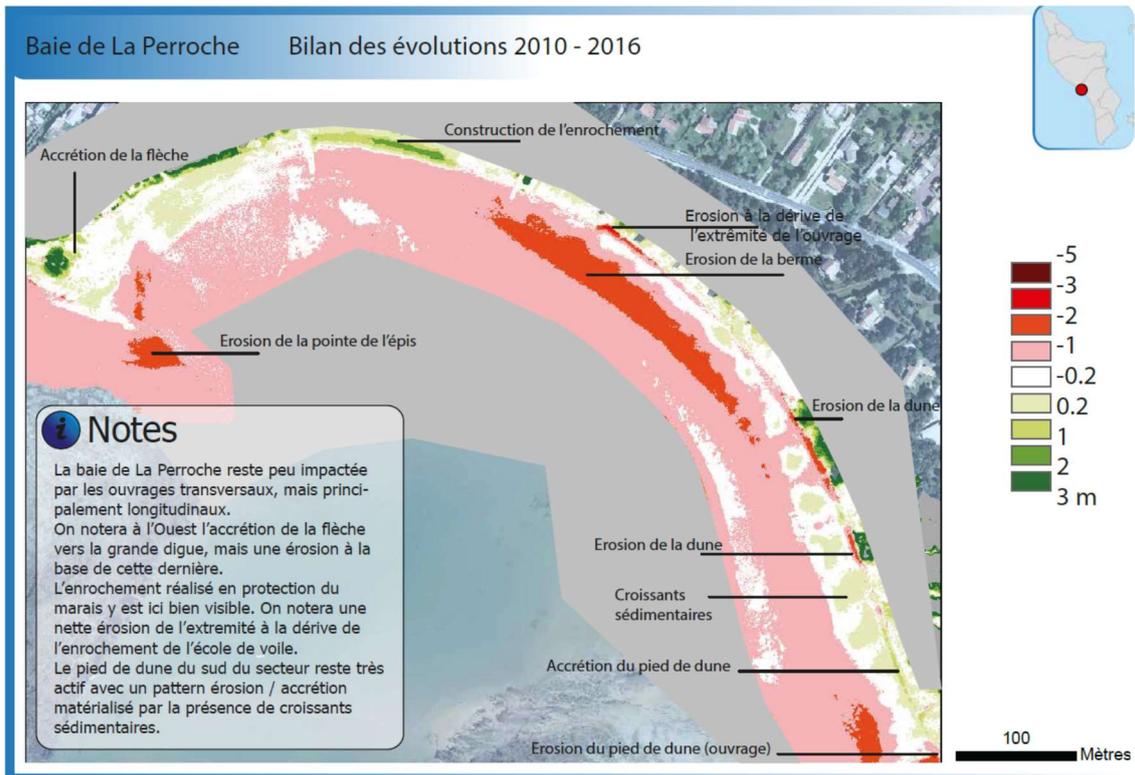


Figure 19: Carte du bilan des évolutions sédimentaire extrait de l'atlas cartographique réalisé dans le cadre du suivi Drone (B.Guillot).



Figure 20: Carte permettant d'observer l'évolution du trait de côte au fil des ans. Extrait de l'atlas cartographique du suivi drone (B.Guillot).

L'autre point de l'action concerne le levé topographique des plages sur les années 2016 et 2017 par le département (CD 17). Cette action permet d'enrichir l'action de surveillance menée par le suivi drone. La campagne a lieu à l'échelle du département de Charente Maritime, dans le cadre de son PAPI, la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron a souhaité ajouter dix plages supplémentaires à ces relevés (cf. fig. 21 points rouge). Une dernière campagne de relevés a eu lieu à l'automne 2017. Un exemple de rendu est disponible en **annexe 3**, afin de visualiser le travail remis par l'Université et le département sur cette partie.

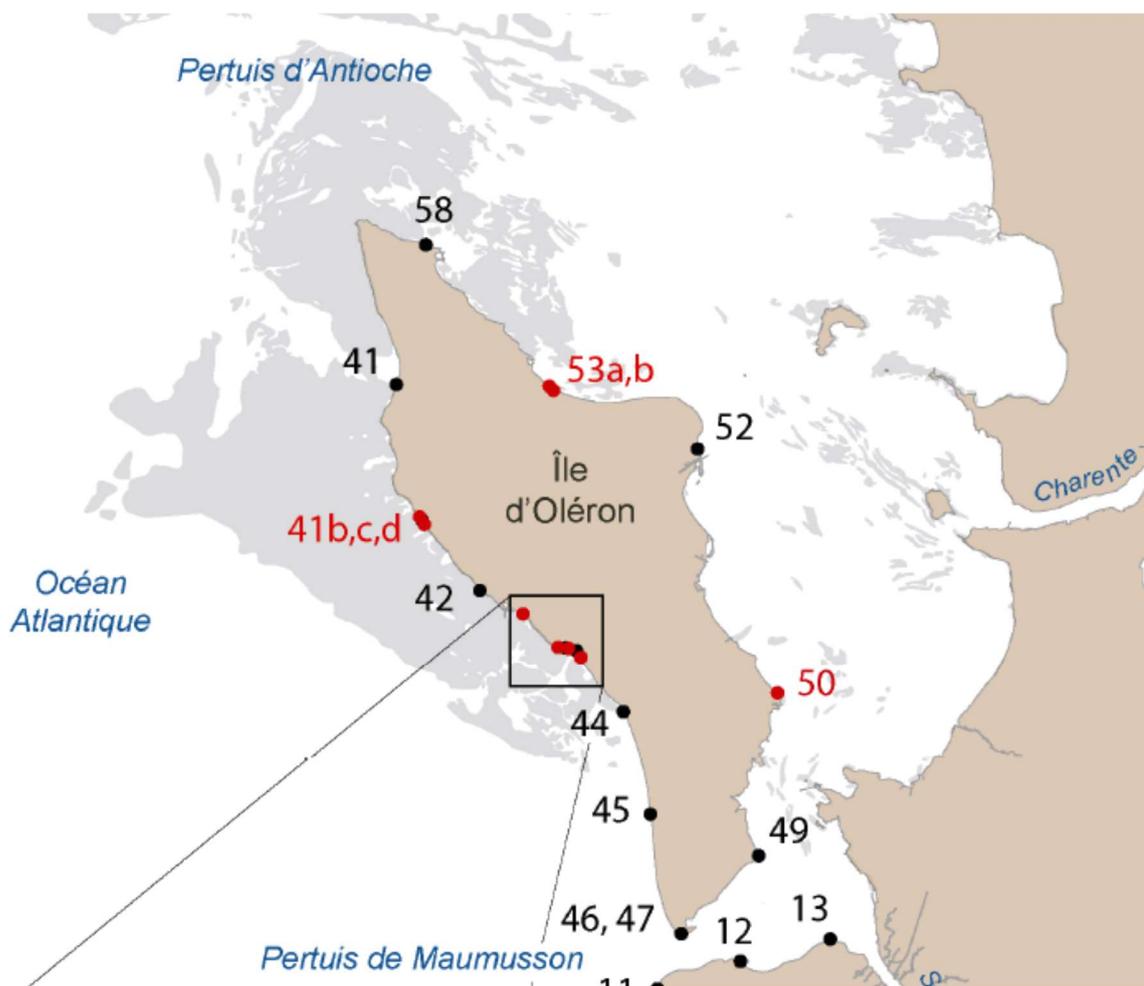


Figure 21 : Carte de localisation des profils de plage réalisés

Bilan de l'action :

L'action est en cours et le présent avenant devrait permettre de la reconduire.

Dépense :	Coût TTC :
Suivi Drone	8 013,30 €
Profil Topographique des plages	8 240,00 €
Matériel	1 038,20 €

C.3. Bilan des opérations de l'axe 3

C.3.1. Fiche 3.1

Tableau 10 : Synthèse de l'action 3-1

Action 3-1 Harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde et création d'un Pôle Intercommunal d'Accompagnement des Communes en cas de Crises avec mise en place d'un système d'alerte commun	Etat d'avancement		Echéance prévue
	A engager		-
	Maîtrise d'Ouvrage		
	CdC Ile d'Oléron & Communes		
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))
	30 000 €	-	-
	Financements		
	CdC Ile d'Oléron (50 %) & Communes (50 %)		

L'action 3-1 a débuté en 2017. Une ébauche de l'organisation que pourrait prendre le futur Pôle Intercommunal d'Accompagnement des Communes en cas de Crises (PIACC) a été réalisée en contact avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Charente Maritime. L'intégralité des communes possède un PCS. Les plus récents ont été réactualisés en 2014. De ce fait, une évaluation de ces derniers va être menée afin d'étudier leur cohérence et les pistes d'harmonisation qui pourraient suivre afin d'obtenir des plans de sauvegarde cohérents au regard du territoire insulaire.

Au vu des projets naissants en 2017 et de leur pertinence dans le cadre de la gestion de crise face au risque maritime, cette action sera retravaillée et verra des ajustements aussi bien techniques que financiers, notamment par le biais des projets NUMERISK et SURVEY qui sont plus amplement détaillés en partie D.1.3.

C.4. Bilan des opérations de l'axe 4

C.4.1. Fiche 4.1

Tableau 11 : Synthèse de l'action 4-1

Action 4-1 Révision du Plan de Prévention des Risques Naturels	Etat d'avancement		Echéance prévue
	A finaliser		Fin 2017
	Maîtrise d'Ouvrage		
	CdC Ile d'Oléron, CD 17, Etat, Communes		
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))
	180 000 €	151 174,83 €	-
	Financements		
	Etat (100 %)		

La révision des Plans de Préventions des Risques Naturels (PPRN) a pris du retard. L'enquête publique ayant eu lieu du 25 septembre 2017 au 25 novembre 2017, cela devrait permettre une approbation des PPRN pour le printemps 2018. Le retard pris dépend de plusieurs facteurs et notamment la prise en compte du modèle de représentation de la submersion Xynthia réalisée par l'Union des Marais de la Charente Maritime (UNIMA) sur les marais libre dans le cadre de l'action 6-1 du présent PAPI. Ce dernier permettant d'affiner encore mieux les connaissances. Les données obtenues ont donc été intégrées au sein du PPRN. Le retard pris sur le PPRN a pour conséquence un décalage sur les actions 1-5 et 4-2 du PAPI car celles-ci en dépendent.

Ce nouveau plan de prévention va entraîner une meilleure prise en compte du risque submersion dans l'urbanisme, notamment via son annexion obligatoire aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). La poursuite ou le lancement des actions du PAPI découle de l'approbation du PPRN. Un exemple d'une carte de zonage du PPRN soumis à enquête publique est présenté dans la figure ci-dessous.

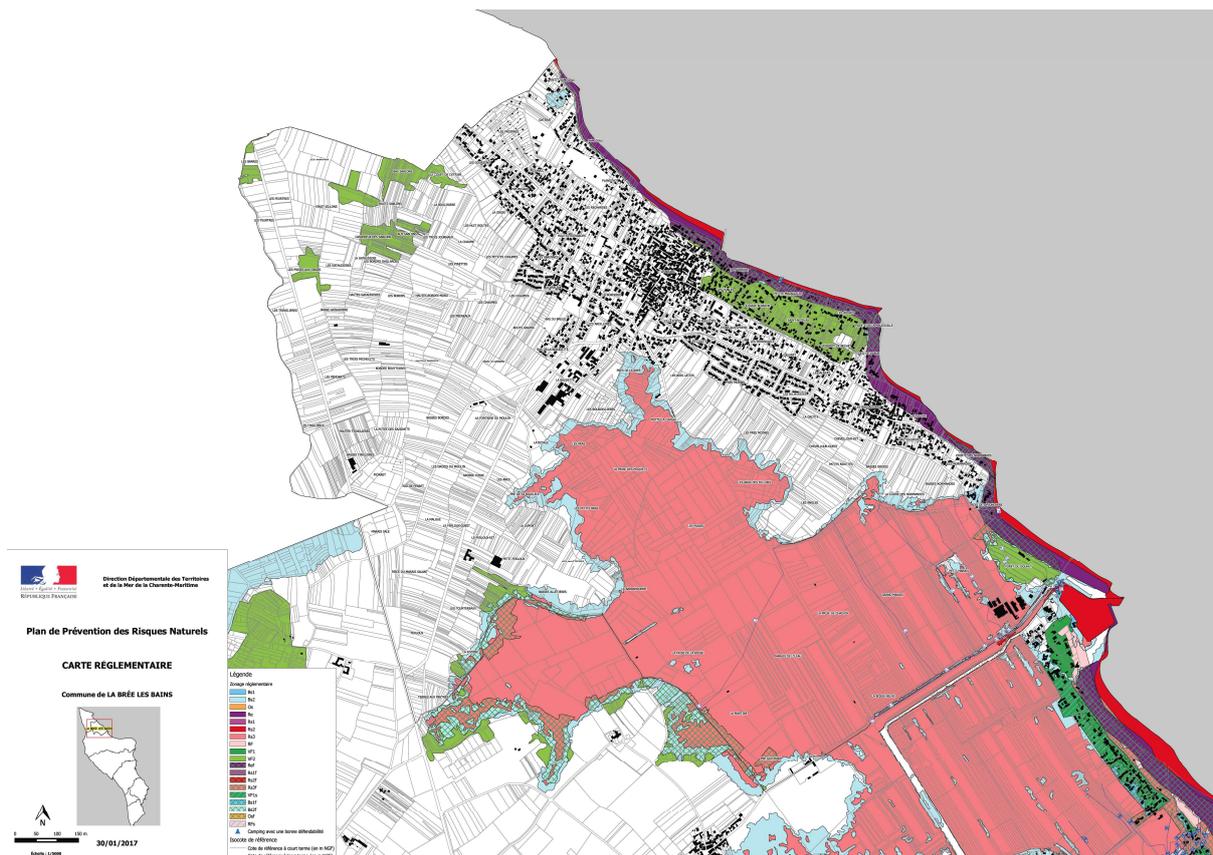


Figure 22: Carte de zonage du PPRN sur la commune de La Brée-Les-Bains avant enquête publique

Bilan de l'action :

L'approbation du PPRN est prévue début 2018/mi 2018.

C.4.2. Fiche 4.2

Tableau 12 : Synthèse de l'action 4-2

Action 4-2	Etat d'avancement		Echéance prévue
	Analyse de l'impact du PAPI sur l'urbanisme	A engager	
Maîtrise d'Ouvrage			
CdC Ile d'Oléron			
Coût Prévu PAPI		Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))
40 000 €		-	-
Financements			
Etat (50 %), CdC Ile d'Oléron (25 %), Communes (25 %)			

Les seules actions menées dans ce domaine sont liées à la révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du pays de Marennes-Oléron. Les études menées actuellement dans le cadre du SCoT ne dépendent pas du FPRNM et elles n'ont pas de lien financier avec le PAPI.

Cependant, on peut citer pour son côté intéressant sur les perspectives de relocalisation des biens et personnes pour réduire leur vulnérabilité : l'appel à projet « Imaginer le littoral de demain », où la commune de Dolus d'Oléron a été retenue. L'étude menée par des étudiants en architecture a été présentée devant les membres participants à l'élaboration du SCoT et les habitants de la commune.



Figure 23 : Exposition Imaginer le littoral de demain lors d'une réunion publique à Dolus

Avec l'approbation du PPRN et les nouvelles réglementations apportées pour l'urbanisme, une étude d'impact va pouvoir être menée. Elle devrait permettre de mesurer l'incidence de ce dernier sur les PLU et les contraintes qu'il va engendrer pour le développement insulaire dans les zones à risques à moyen et long terme.

C.5. Bilan des opérations de l'axe 5

C.5.1. Fiche 5.1

Tableau 13 : Synthèse de l'action 5-1

Action 5-1 Diagnostic et suivi de mesures de réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des activités socio-économiques	Etat d'avancement		Echéance prévue
	A engager		-
	Maîtrise d'Ouvrage		
	CdC Ile d'Oléron		
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))
	80 000 €	-	-
	Financements		
	Etat (50 %), CdC Ile d'Oléron (25 %), Communes (25 %)		

Aucune démarche sur cette action n'a été engagée. La Communauté de Communes a entamé des réflexions sur la manière et les méthodes à utiliser pour mener cette action. D'un autre côté, l'évolution réglementaire a entraîné un report momentané de certains travaux et l'absence de données sur la vulnérabilité des entreprises limite les possibilités de la CdC. Proposer des actions de réduction de la vulnérabilité aux entreprises nécessite un minimum de connaissance sur les enjeux qui concernent ces dernières. Le second frein à cette politique de réduction de vulnérabilité concerne le nombre de fois où ces entreprises sont touchées par la submersion : la tempête Martin (1999) n'a engendrée aucun dégât par submersion. De ce fait, les dégâts engendrés par la submersion sont très rares et découlent de phénomènes exceptionnels (Type Xynthia (>150 ans)). Ces fréquences rares diminuent le sentiment d'urgence que pourraient ressentir les entreprises touchées. Pour celles à risques plus réguliers, comme les activités ostréicoles/conchylicoles, elles sont déjà adaptées pour des risques de submersions de petite ampleur du fait du caractère maritime de leur activité.

C.5.2. Fiche 5.2

Tableau 14 : Synthèse de l'action 5-2

Action 5-2 Etudes préalables et réglementaires pour la protection du secteur de La-Brée-les-Bains et de la digue de la Gautrelle	Etat d'avancement		Echéance prévue
	Finalisée		-
	Maîtrise d'Ouvrage		
	CD 17		
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))
	70 000 €	-	70 000 €
	Financements		
	Etat (50 %), CdC Ile d'Oléron (15 %), Communes (15 %), CD 17 (20 %)		

L'action 5-2 avait pour objectif d'étudier le secteur et de proposer différents scénarios d'aménagement pour réduire la vulnérabilité de ces zones : Littoral de La-Brée-les-Bains et Secteur de la digue de la Gautrelle.

Secteur du littoral de La-Brée-les-Bains :

Le secteur du littoral de la commune est découpé en trois sous-secteurs : Pointe de Prouard à la plage de Plaginot ; Plage centrale de Plaginot à l'épi maçonné ; La pointe des Normands. Sur chacun de ces secteurs le bureau d'études a proposé quatre scénarios aux élus qui en ont choisi un. Les trois scénarios étudiés de manière plus approfondie sur l'ensemble des secteurs et leur représentation schématique :

❖ Secteur 1 – Scénario 3: Rechargements simples + construction d'un nouvel épi :



Figure 24: Représentation schématique du scénario retenu pour le secteur 1

❖ Secteur 2 – Scénario 4: *Allongement de l'épi actuel + épi complémentaire + rechargements*



Figure 25: Représentation schématique du scénario retenu pour le secteur 2

❖ Secteur 3 – Scénario 4: *Réaménagement de l'accès à la plage + construction d'un nouvel épi + rechargements*

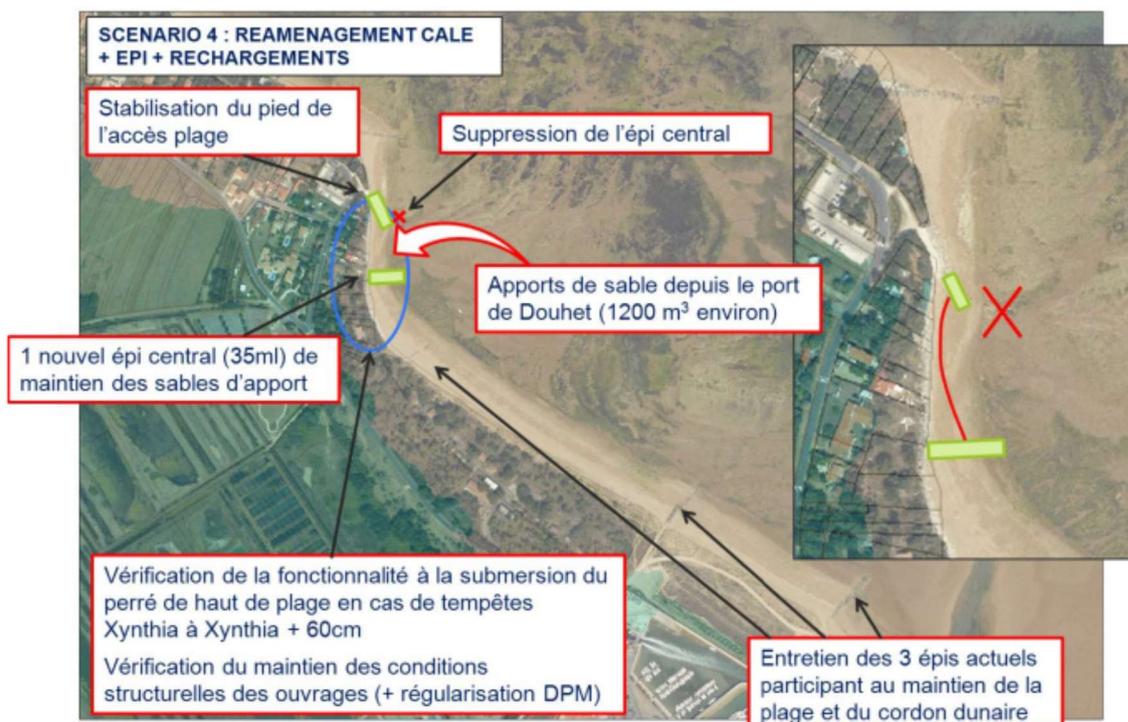


Figure 26: Représentation schématique du scénario retenu pour le secteur 3

Secteur de la digue de la Gautrelle :

Cinq scénarios ont été présentés pour le secteur de la Gautrelle :

- ❖ Scénario 1 : *Allongement du musoir et préservation du massif dunaire existant*
- ❖ Scénario 2 : *Renforcement « court terme » du massif dunaire*
- ❖ Scénario 3 : *Renforcement « moyen terme » du massif dunaire*
- ❖ Scénario 4 : *Isolement du camping sur le massif dunaire intérieur*
- ❖ Scénario 5 : *Abandon du camping et de la digue. Sécurisation « long terme » du secteur Foulerot*

Suite à l'étude, le scénario 3 (cf. fig. 27) a été privilégié par les élus. Cependant, le coût des travaux pour l'aménagement entraîne une réflexion sur la nécessité de les réaliser sur la digue qui, aujourd'hui, demande un entretien et des frais conséquents et réguliers. De ce fait, une étude préalable au démantèlement de cette digue va être lancée en 2018.

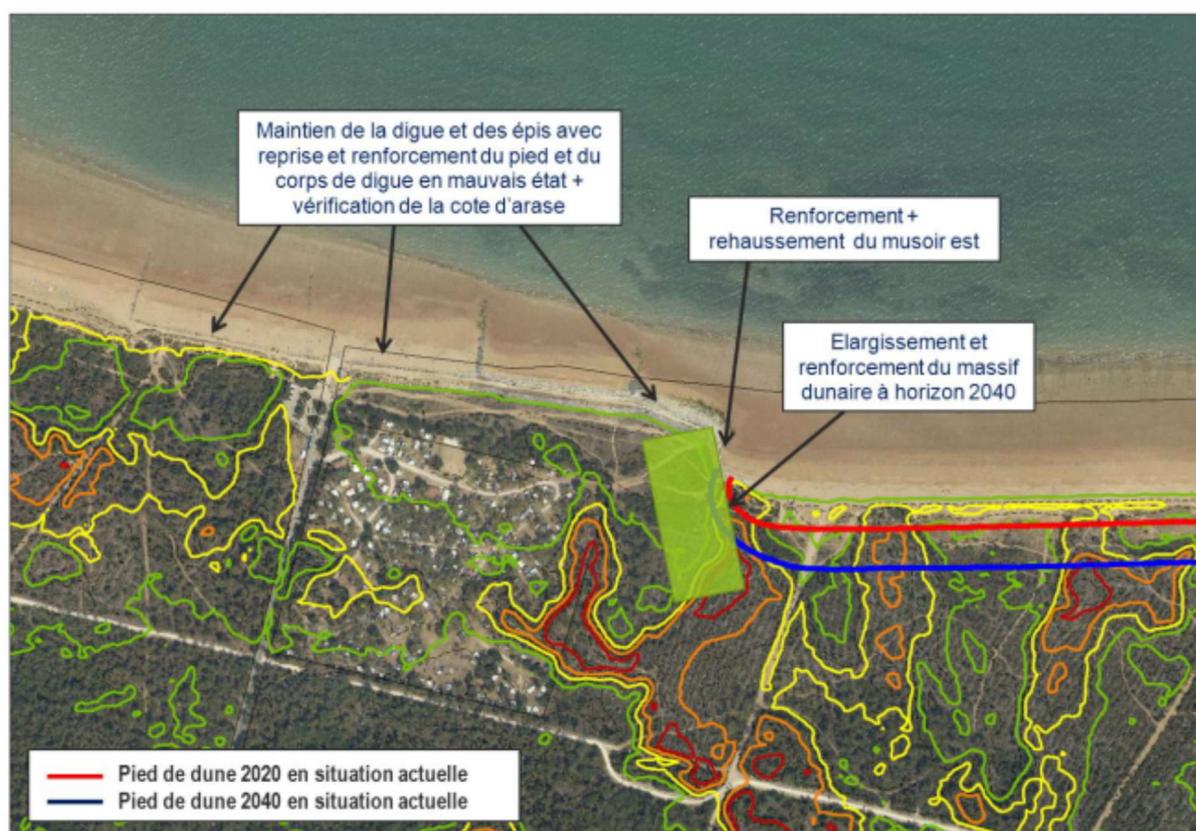


Figure 27: Représentation schématique du scénario 3

Bilan de l'action :

L'action est soldée. Aucun des scénarios pré retenus pour être approfondis n'a été validé par la suite.

Dépense :	Coût TTC :
Etat	35 000,00 €
CdC Ile d'Oléron & Communes	21 000,00 €
CD 17	14 000,00 €

C.5.3. Fiche 5.3

Tableau 15 : Synthèse de l'action 5-3

Action 5-3 Etudes préalables et réglementaires pour la protection du secteur allant du port de la Cotinière au massif forestier de Saint-Trojan	Etat d'avancement		Echéance prévue
	Finalisée		-
	Maîtrise d'Ouvrage		
	CD 17		
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))
	50 000 €		50 620 €
	Financements		
	Etat (50 %), CdC Ile d'Oléron (15 %), Communes (15 %), CD 17 (20 %)		

L'étude lancée en 2015 et clôturée en janvier 2017, via la validation du rapport de phase 4 en réunion, respecte donc l'indicateur de suivi, prévu dans le PAPI (2015-2016).

L'étude conclut par des propositions d'aménagements sur les 6 secteurs définis pour l'étude :

- ❖ Secteur de Matha
- ❖ Secteur de Matha jusqu'à la Perroche
- ❖ Secteur des protections longitudinales de la Perroche Leitner
- ❖ Secteur de l'anse de la Perroche
- ❖ Secteur de la Rémigeasse entre l'épi de la Rémigeasse et l'épi du Treuil (cf. fig. 28)

L'étude est finalisée. Cette étude a permis de réaliser les travaux de ganivelles sur le secteur de Matha (financement collectivités).

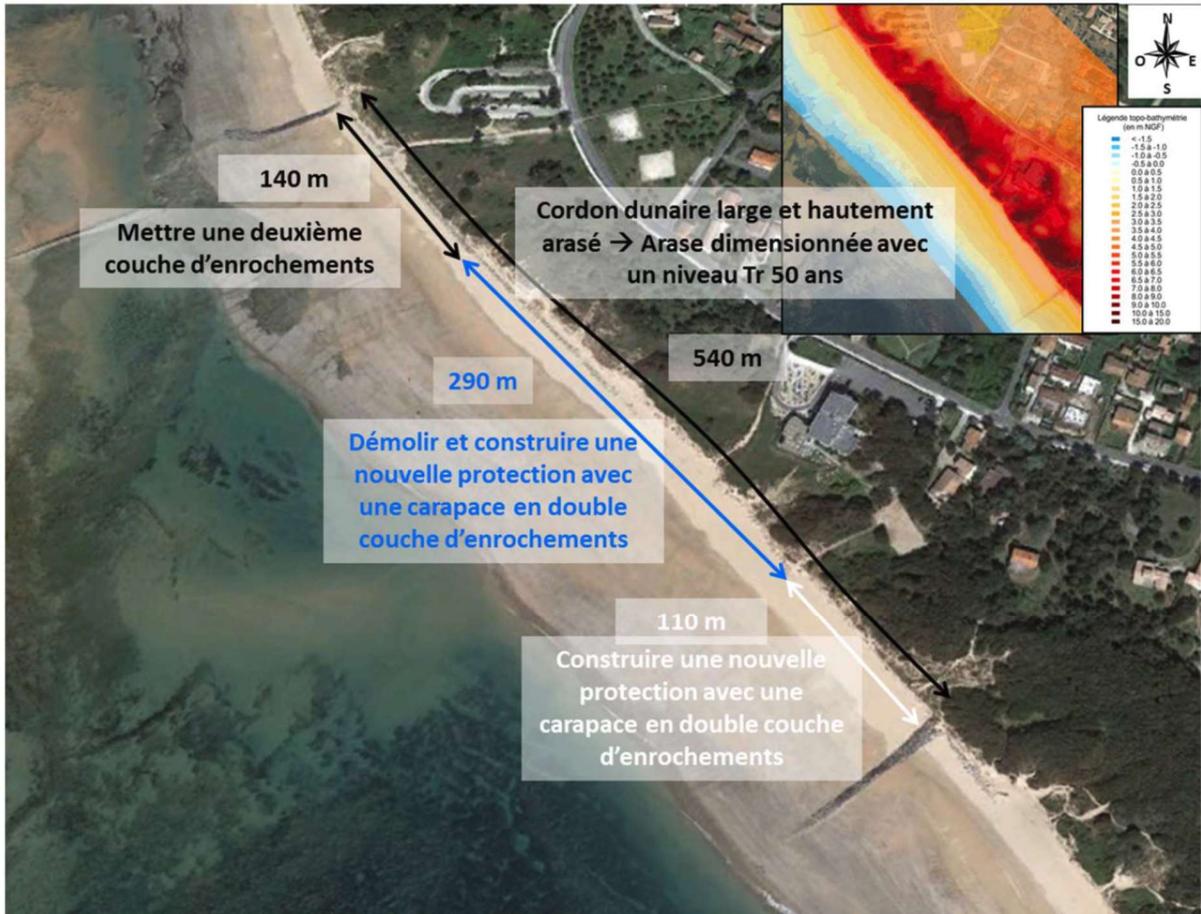


Figure 28: Proposition technique d'Egis sur le secteur de La Rémigeasse et de l'épi du Treuil



Figure 29: Projection visuelle une fois l'aménagement choisi réalisé sur le secteur de la Rémigeasse/Epi du Treuil

Bilan de l'action :

L'étude est terminée et seule la pose de ganivelles par des financements des collectivités a été retenue.

Dépense :	Coût TTC :
Etat	25 000,00 €
CdC Ile d'Oléron & Communes	15 000,00 €
CD 17	10 620,15 €

C.5.4. Fiche 5.4

Tableau 16 : Synthèse de l'action 5-4

Action 5-4 Diagnostics, études préalables et réglementaires des systèmes littoraux de protection sur le littoral Sud-est	Etat d'avancement		Echéance prévue
	A finaliser		-
	Maîtrise d'Ouvrage		
	CD 17		
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (TTC)	Dépense Finale (action soldée (TTC))
	150 000 €	-	-
	Financements		
	Etat (50 %), CdC Ile d'Oléron (15 %), Communes (15 %), CD 17 (20 %)		

Au vu de l'évolution réglementaire et de la volonté de présenter ce dossier d'avenant, l'action 5-4 a été reliée à l'étude de l'action 6-1 du PAPI (fonctionnement des marais sur Oléron) afin de pouvoir proposer des systèmes d'endiguement cohérents autour des zones à enjeux. Combiner ces deux actions permet d'étudier la réalisation de systèmes d'endiguement autour des hameaux et plus uniquement en front de mer.

L'étude de ces solutions confiée à L'Union des Marais de Charente Maritime (UNIMA) va permettre d'approfondir plusieurs scénarios potentiels couplés à la réalisation d'Analyse Coût Bénéfice (ACB) et d'Analyse Multi Critères (AMC) pour démontrer la pertinence et la rentabilité de ces scénarios envisagés/proposés. Parmi les secteurs étudiés :

- ❖ La protection rapprochée de Grand-Village – Petit Village (Grand Village Plage),
- ❖ La protection rapprochée des Allards (Dolus d'Oléron),
- ❖ La protection rapprochée d'Ors – La Chevalerie – Fief Naton (Château d'Oléron),
- ❖ Le durcissement du front de mer marais nord (Perrotine/Arceau/Baudissière) avec et sans fermeture des chenaux (Dolus d'Oléron),
- ❖ Le durcissement du front de mer Oulme avec et sans fermeture des chenaux (Château d'Oléron),
- ❖ Fermeture des marais de la Brande et de l'Etier Neuf (Château d'Oléron),
- ❖ Scénario de gestion des niveaux et d'entretien du marais.



Figure 30: Proposition d'aménagement dans le cas du scénario du durcissement du front de mer Arceau/Baudissière (non retenu)

Les résultats de l'étude ont été présentés en septembre 2017, permettant d'inclure les protections pertinentes au vu des ACB/AMC au sein de l'avenant du PAPI en complément/remplacement des actions annulées des axes 7-1 à 7-3.

Bilan de l'action :

L'étude est en cours de finalisation et devrait s'achever fin 2017. Le budget prévu est de 150 000 € réparti entre l'Etat (50 %), la CdC & Communes (30 %) et le Conseil Départemental 17 (20%).

C.5.5. Fiche 5.5

Tableau 17 : Synthèse de l'action 5-5

Action 5-5 Diagnostic et études des enjeux sur les secteurs sensibles à l'érosion et aux risques de submersion pouvant entraîner un risque pour les personnes	Etat d'avancement		Echéance prévue
	A engager		-
	Maîtrise d'Ouvrage		
	CD 17		
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))
	30 000 €	-	
	Financements		
	Etat (50 %), CdC Ile d'Oléron (15 %), Communes (15 %), CD 17 (20 %)		

Bilan financier de l'action :

L'action n'est pas encore commencée, mais lors des réunions de préparation il est apparu que l'enveloppe financière était insuffisante. Une augmentation de celle-ci est proposée dans le présent avenant.

C.6. Bilan des opérations de l'axe 6

C.6.1. Fiche 6.1

Tableau 18 : Synthèse de l'action 6-1

Action 6-1 Définition d'un programme d'actions pour les marais pour limiter les risques de submersion par contrôle et ralentissement des écoulements	Etat d'avancement		Echéance prévue
	A Finaliser		Fin 2017
	Maîtrise d'Ouvrage		
	CdC Ile d'Oléron		
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))
	225 380 €		230 380 €
	Financements		
	Etat (50 %), CdC Ile d'Oléron (10 %), Communes (10 %), CD 17 (30 %)		

L'action comporte une étude, « *Etude relative à la diminution du risque de submersion des zones habitées et autres enjeux par la gestion des marais* », qui est décomposée en 2 volets distincts et complémentaires :

- ❖ Volet 1 : *Etat des lieux et cadrage des enjeux*
- ❖ Volet 2 : *Diagnostic approfondi, propositions de scénarios et plan d'actions Fonctionnement hydraulique des marais libres*

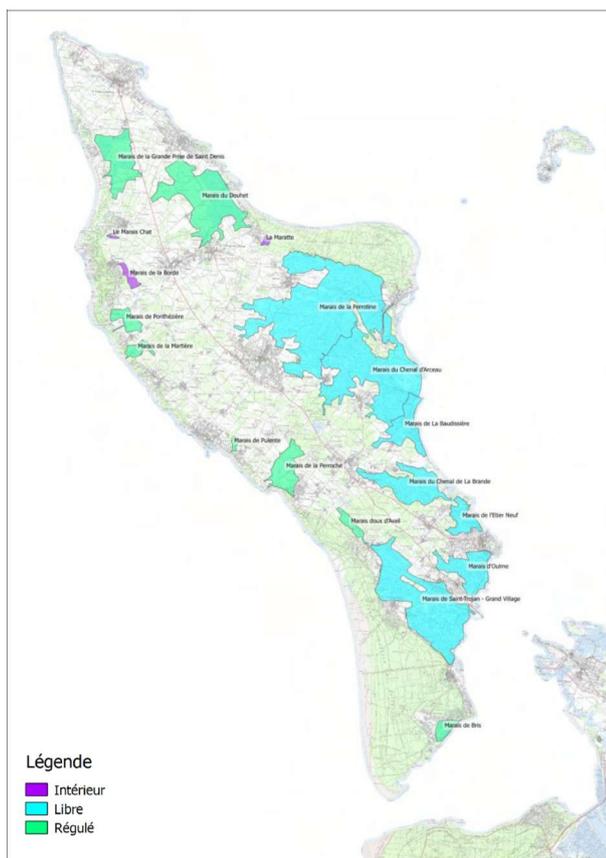


Figure 31: Carte des marais de l'Ile d'Oléron réalisée par l'UNIMA

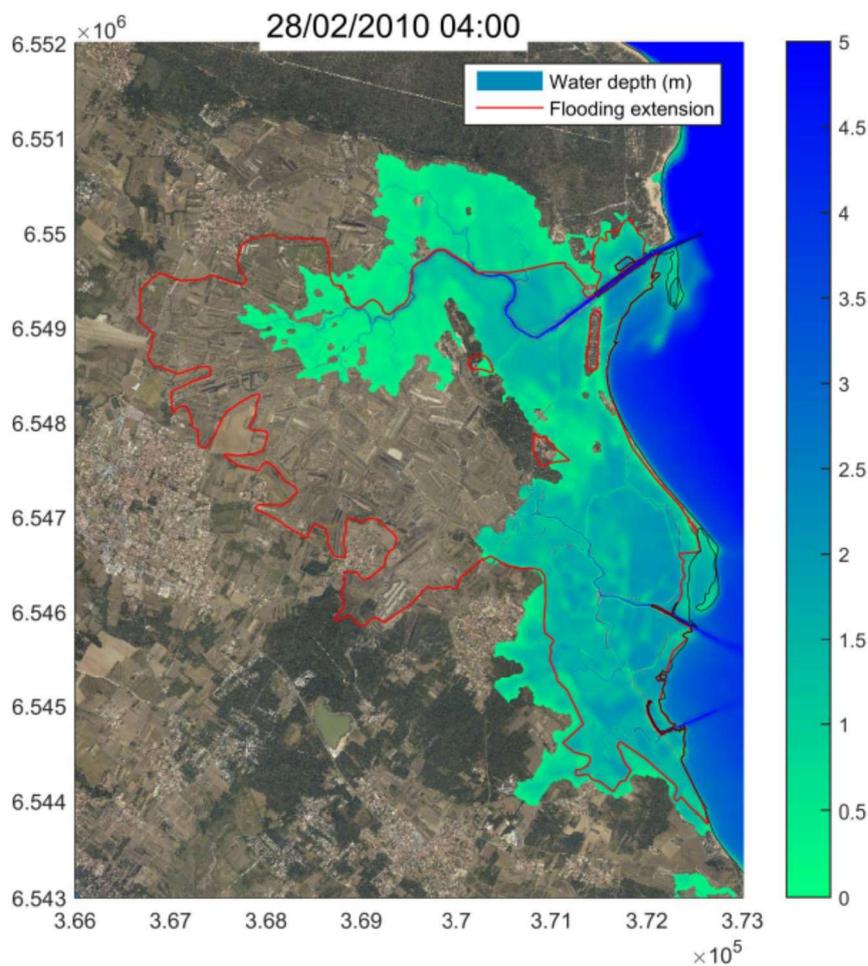


Figure 4 : Simulation de validation du modèle hydrodynamique, 04h UTC le 28/02/2010. Zoom sur les hauteurs d'eau (en m) dans la zone de marais Nord. Le trait rouge est la délimitation du REX de la submersion marine de Xynthia.

Figure 32: Modélisation réalisée par l'UNIMA dans le cadre de cette étude pour modéliser l'évènement Xynthia

L'étude comporte un atlas cartographique complet des marais libres de l'île d'Oléron, dont l'intégration au sein d'un SIG est en cours. De plus la modélisation réalisée dans le cadre de cette étude a permis de réajuster le PPRN en cours d'approbation (cartes d'Aléas) sur une grande partie de la côte Est de l'île. Lors de l'étude, un diagnostic complet de l'ensemble des ouvrages hydrauliques des marais a été réalisé. Pour chaque ouvrage et tronçon de chenaux une fiche récapitulative a été construite et intégrée dans un document recensant l'ensemble des ouvrages par secteur (exemple de fiche cf. annexe 5).

Bilan de l'action :

L'action est en cours de finalisation sur le volet 2. Un léger surcoût étant prévisible, le présent avenant permettra de rééquilibrer les finances de cette étude.

C.7. Bilan des opérations de l'axe 7

Suite à la parution du décret digue n°2015-526 du 12 mai 2015, l'attribution des subventions du FPRNM est possible uniquement dans le cadre de systèmes d'endiguement et non de digues frontales qui ne forment pas un système cohérent. Ce changement nécessite de réétudier une grande partie des actions des axes 7-1 à 7-3 afin d'être en conformité avec la législation.

C.7.1. Fiche 7.1

Tableau 19 : Synthèse de l'action 7-1

Action 7-1 Remise en état d'ouvrages de protection contre les submersions marines sur le littoral Sud-est de Dolus d'Oléron au Château d'Oléron	Etat d'avancement		Echéance prévue	
	En cours		-	
	Maîtrise d'Ouvrage			
	CD 17			
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))	
	1,39 M€	-	-	
	Financements			
	Etat (40 %), CdC Ile d'Oléron (10 %), Communes (10 %), Région (20 %), CD 17 (20 %)			

Cet axe comporte une série de travaux sur les communes de Dolus et du Château d'Oléron :

- ❖ Digue de la baie Sud (Château d'Oléron)
- ❖ Protection de la Brande (Château d'Oléron)
- ❖ Protection du Moulin de la Côte (Château d'Oléron)
- ❖ Protection les Sables (Château d'Oléron)
- ❖ Digue Etiers Neuf (Château d'Oléron)
- ❖ Digue Saint Martin (Dolus d'Oléron)

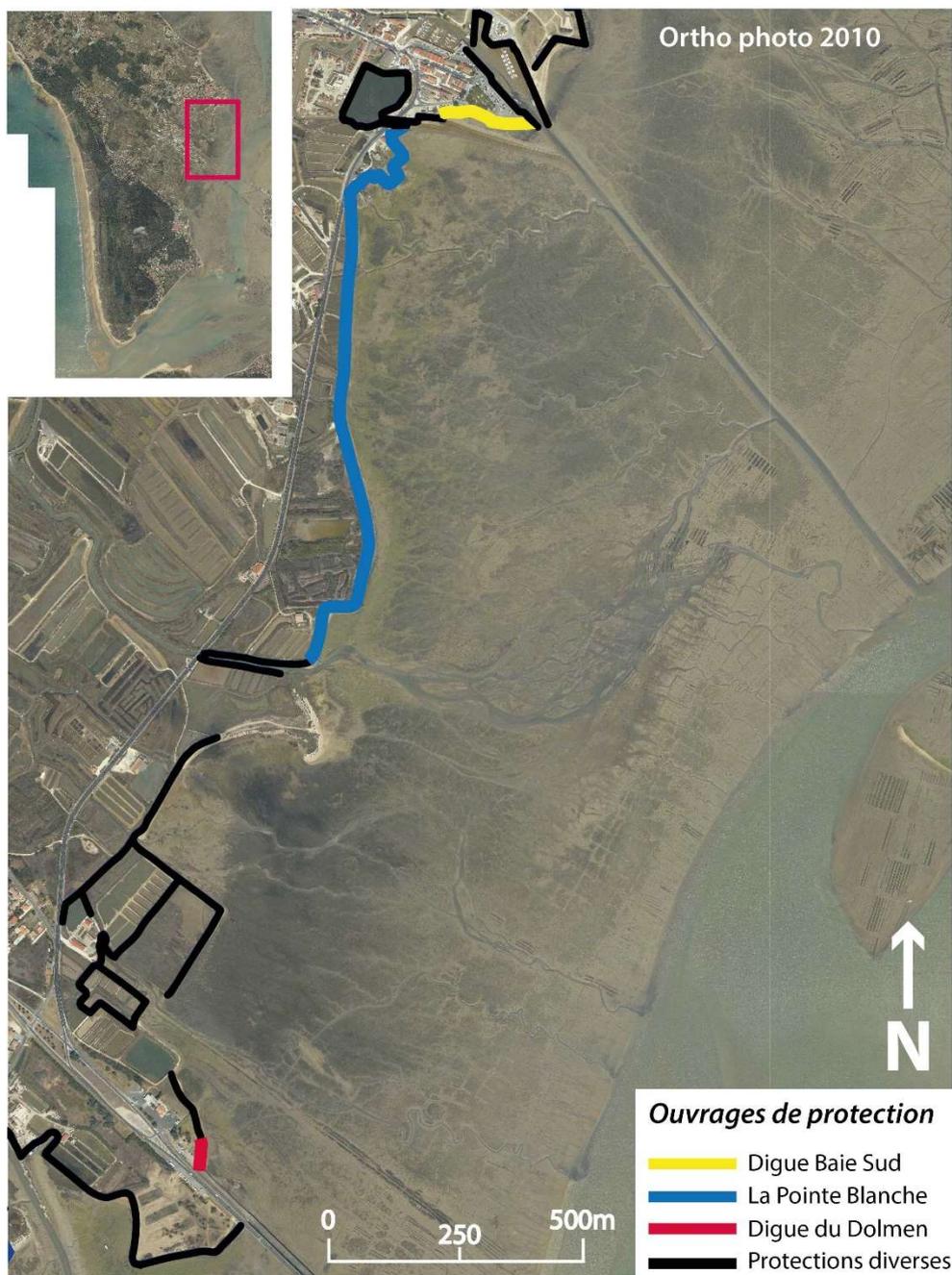


Figure 33 : Emplacement des ouvrages de protection au sud du Château d'Oléron

L'intégralité des travaux prévus dans cet axe ont été remis en question suite au décret digue. L'ensemble des Avant Projets Sommaire (APS) et des estimations du coût des ouvrages de l'action ont été réalisés par le Conseil Départemental 17 qui est maître d'ouvrage. La poursuite de ces travaux n'est plus d'actualité au vu de l'évolution réglementaire.

Bilan de l'action :

Cette action est totalement modifiée par le présent avenant.

C.7.2. Fiche 7.2

Tableau 20 : Synthèse de l'action 7-2

Action 7-2 Remise en état d'ouvrages de protection contre les submersions marines sur le littoral Sud-est du Château d'Oléron à Saint-Trojan- les-Bains	Etat d'avancement		Echéance prévue
	En cours		Fin 2017
	Maîtrise d'Ouvrage		
	CD 17		
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))
	3,37 M€		-
	Financements		
	Etat (40 %), CdC Ile d'Oléron (10 %), Communes (10 %), Région (20 %), CD 17 (20 %)		

Cet axe comporte aussi un ensemble de travaux, la grande majorité a été reportée suite au nouveau décret de 2015 sur les digues. Une protection sera réalisée fin 2017 sur le secteur de Lannelongue (Saint Trojan Les Bains).

- ❖ Digue du Dolmen (Château d'Oléron)
- ❖ Digue Les Courbes 1 (Château d'Oléron)
- ❖ Digue les Courbes 2 (Château d'Oléron)
- ❖ Digue Chenal d'Ors (Château d'Oléron)
- ❖ Protection de la Pointe Blanche (Château d'Oléron)
- ❖ Protection de la pointe d'Oulme (Château d'Oléron)
- ❖ Digue en terre le Roche (Château d'Oléron)
- ❖ Digue en terre la Grosse Pierre (Château d'Oléron)
- ❖ Protection de Lannelongue (Saint-Trojan-les-Bains)
- ❖ Protection les Marteaux (Saint-Trojan-les-Bains)
- ❖ Protection CNCO (Saint-Trojan-les-Bains)

Bilan de l'action :

Cette action est totalement modifiée par le présent avenant.

C.7.3. Fiche 7.3

Tableau 21 : Synthèse de l'action 7-3

Action 7-3 Remise en état d'ouvrages de protection contre les submersions marines sur le littoral Ouest des communes de Saint-Pierre-d'Oléron et Saint Georges d'Oléron	Etat d'avancement		Echéance prévue
	En cours		Fin 2021
	Maîtrise d'Ouvrage		
	CD 17		
	Coût Prévue PAPI	Dépense Actuelle (TTC)	Dépense Finale (action soldée (TTC))
	1,9 M€	40 000 €	-
	Financements		
	Etat (40 %), CdC Ile d'Oléron (10 %), Communes (10 %), Région (20 %), CD 17 (20 %)		

Cet axe regroupe un ensemble de travaux à réaliser sur les communes de Saint-Georges-d'Oléron et de Saint Pierre d'Oléron :

- ❖ Protection de l'Ileau (Saint George d'Oléron)
- ❖ Protection de la Pointe de Chaucre (Saint Georges d'Oléron)
- ❖ Protection plage de la Foret Briquet (Saint Georges d'Oléron)
- ❖ Protection plage petit Domino (Saint Georges d'Oléron)
- ❖ Protection de Matha (Saint Pierre d'Oléron)
- ❖ Protection de la fauche Prère (Saint Pierre d'Oléron)
- ❖ La Perroche (Saint Pierre d'Oléron)

Les actions de protection de la plage de Foret Briquet (cf. fig. 34) et la protection de Matha ont été réalisées (Financement collectivités). La protection de la Perroche devrait quant à elle être réalisée durant l'année 2018.



Figure 34: Ganivelles sur le site de la Foret Briquet (été 2017)

Bilan de l'action :

Cette action est totalement modifiée par le présent avenant. Il est à préciser que le financement des ganivelles, non subventionnable par le FPRNM, a été réalisé par les collectivités (CdC, Communes et Département).

Dépense :

CdC Ile d'Oléron, Communes & CD 17(Matha & Briquet)

Coût TTC :

211 288,24 €

C.7.4. Fiche 7.4

Tableau 22 : Synthèse de l'action 7-4

Action	Etat d'avancement		Echéance prévue
	7-4 Protection anti-submersion du secteur de Boyardville/La Perrotine	En cours	
Maîtrise d'Ouvrage			
CD 17			
Coût Prévu PAPI		Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))
7,33 M€		-	-
Financements			
Etat (40 %), CdC Ile d'Oléron (10 %), Communes (10 %), Région (20 %), CD 17 (20 %)			

Le chantier Boyardville/La Perrotine comporte de multiples facettes :

- ❖ Le rehaussement à la côte 4,40 m NGF de l'épi côté nord de l'entrée du chenal de la Perrotine,
- ❖ La réalisation de muret anti-submersion le long du chenal de la Perrotine (côté Boyard et côté La Perrotine) à la côte 4,50 m NGF,
- ❖ La réalisation d'une levée de terre sur la partie bordant la réserve naturelle de Moëze,
- ❖ La réalisation de la levée de terre avec rideau de palplanche sur les endroits sensibles sur la partie marais Boyard en amont du chenal (Digue de la Cayenne) à la côte 4,00 m NGF,
- ❖ La reprise d'enrochement et renforcement en palplanche sur certaines parties du chenal.



Figure 35 : Vu en plan de l'ensemble du chantier de Boyardville (Saint Georges d'Oléron)

Le chantier a débuté en mai 2017 par l'épi d'entrée du chenal de la Perrotine et devrait s'achever courant 2019.



Figure 36: Chantier sur l'épi à Boyardville (Saint-Georges-d'Oléron)

Le chantier est en cours. L'épi a été finalisé en octobre 2017.



Figure 37: Chantier sur la digue de la Cayenne (Saint-Georges-d'Oléron)

Le planning du chantier est mis à disposition en annexe 6.

Bilan de l'action :

L'inscription budgétaire de **7,33 M€ HT** au sein du PAPI initial paraît faible. Le présent avenant réévalue le montant à **9 348 660 € HT** et proposera cette nouvelle inscription budgétaire.

Dépense actuelle :

Etudes Topographique et Géographique
Etudes réglementaires et environnementales
Prestation SPS et AMO
Insertion PUB et Commissaire enquêteur
Prestataire travaux (Etchart/Eiffage/Ré TP)

Coût TTC :

236 163,44 €
461 439,63 €
6 553,69 €
4 117,83 €
1 080 508,18 €

C.7.5. Fiche 7.5

Tableau 23 : Synthèse de l'action 7-5

Action 7-5 Protection anti- submersion du secteur de Saint-Trojan-les-Bains	Etat d'avancement		Echéance prévue	
	A finaliser		Fin 2017	
	Maîtrise d'Ouvrage			
	CD 17			
	Coût Prévu PAPI	Dépense Actuelle (HT)	Dépense Finale (action soldée (HT))	
	1.7 M€	-	-	
	Financements			
	Etat (40%), CdC Ile d'Oléron (10 %), Communes (10 %), Région (20 %), CD 17 (20 %)			

Le chantier de protection du village de Saint-Trojan-Les-Bains comporte plusieurs parties :

- ❖ La réalisation de murets anti-submersion sur l'avenue de la plage et autour du port,
- ❖ Le rehaussement de la levée de terre et de la digue en continuité entre les deux zones de murets



Figure 38: Plan global de l'aménagement du système d'endiguement à Saint-Trojan Les Bains



Figure 39: Réalisation du muret anti-submersion sur le port de Saint Trojan Les Bains

La première phase des travaux s'est achevée en juin 2017. Actuellement des travaux sont en cours sur ce secteur.



Figure 40: Réalisation d'un ouvrage hydraulique, pose de géotextile et d'encrochement



Figure 41: Premier test de pose des batardeaux à Saint-Trojan Les Bains (5 juillet 2017)

Bilan de l'action :

Le coût initial de l'action est de **1,7 M€**, une réévaluation de ce montant est prévue au présent avenant.

Dépense actuelle :

Etudes Topographique et Géographique
 Etudes réglementaires et environnementales
 Prestation SPS et AMO
 Insertion PUB et Commissaire enquêteur
 Prestataire travaux (Guintoli/NGE)

Coût TTC :

129 662,61 €
 284 714,07 €
 12 829,93 €
 5 336,28 €
 1 733 828,23 €

PARTIE D : PROJET D'AVENANT ET NOUVELLES FICHES ACTIONS

D.1. Projet d'avenant

D.1.1. Contenu général de l'avenant

Contenu technique :

Le présent avenant a pour objet la réévaluation du coût d'un certain nombre d'actions du PAPI, ainsi que leurs modifications techniques afin de se mettre en conformité avec l'évolution réglementaire sur les systèmes d'endiguement (décret du 12 mai 2015). Il se prolongera sur une durée de 3 ans (2019 - 2021), le PAPI initial se déroulant sur 2012-2018.

Afin de répondre à ces modifications législatives et de proposer des actions conformes à cette évolution réglementaire les actions 6-1 et 5-4 du PAPI ont été priorisées et adaptées à ce nouveau contexte. Celles-ci ont permis d'étudier la mise en place de système d'endiguement sur la partie sud-est de l'île (secteur de Saint Georges d'Oléron à Saint-Trojan-les-Bains). Elles ont réorienté les projets de rehaussement et de restauration des protections frontales vers des protections rapprochées autour des secteurs à enjeux humains forts. Les changements induits dans les actions de l'axe 7 sont présentés de manière approfondie au sein de cette partie (cf. D.1.5).

L'axe 1 du PAPI, qui comporte le volet communication, se verra renforcé d'une action de communication à destination des résidents secondaires et des scolaires de l'île. L'objectif est de toucher à la fois la population présente en période estivale (avril à octobre) ainsi que les jeunes qui peuvent devenir des ambassadeurs pour la sensibilisation au risque submersion.

Cet avenant permet aussi d'envisager la prolongation d'actions arrivant à terme, notamment l'action 2-1 sur le suivi des côtes Oléronaises. Pour permettre une poursuite de l'action au cours de la durée de l'avenant il est proposé d'augmenter le budget initial de cet axe. La prolongation de cette action, « surveillance des côtes Oléronaises », va permettre de continuer d'alimenter la base de données sur l'évolution des côtes et ainsi favoriser la gestion des cordons dunaires et falaises dans le but de préserver ses défenses naturelles face au risque de submersion.

L'avenant propose d'intégrer une nouvelle action dans l'axe 5 : une étude permettant de synthétiser l'ensemble des mesures étudiées et menées au cours de ce PAPI. En effet, les études menées ont permis d'améliorer la connaissance du territoire entraînant une évolution de la stratégie du PAPI. Elle a pu être affinée et doit aussi tenir compte de la mise en œuvre de la GEMAPI. Elle devrait permettre de prioriser les actions à l'échelle de l'île.

La prolongation de délai proposée par l'avenant permettra également de terminer les actions prévues par le PAPI initial.

Contenu budgétaire :

D'un point de vue budgétaire, les actions nouvellement proposées et prolongées restent dans l'enveloppe initiale du PAPI. Les coûts des actions prolongées ne changent pas et les nouvelles fiches actions (axe 7) sont proposées au regard :

- ❖ du budget disponible,
- ❖ des enjeux principaux,
- ❖ des résultats des ACB/AMC (cf. PARTIE D— 1.5).

Cela entraîne une réactualisation du budget sur les actions : 1-4, 2-1, 3-1, 5-1, 5-5, 6-1, 7-1, 7-2, 7-3, 7-4 et 7-5.

D.1.2. Présentation des nouvelles et/ou prolongations d'actions des axes 1 et 2

Les changements sur l'axe 1 sont mineurs, la prolongation de délai engendrée par l'avenant va permettre de réaliser l'action 1-5, qui était dans l'attente de la validation du PPRN révisé. La fiche action 1-4 voit son budget réévalué. En effet, la prolongation de temps va permettre de renforcer et de poursuivre les actions de communication et de sensibilisation. Cette réévaluation budgétaire se traduit par l'ajout d'actions de communication/sensibilisation. Jusqu'à présent, la communication concernait la population présente à l'année sur l'île et plus particulièrement les élus et services administratifs. Hors la sensibilisation est un facteur important de la réduction de vulnérabilité pour les personnes.

Afin d'augmenter l'impact de la sensibilisation aux risques et de perpétuer la culture et la mémoire de ces risques, il est proposé d'organiser des réunions de présentation/explication des risques littoraux, des objectifs du PAPI et des méthodes de protections individuelles. Accompagnant ces réunions, un dépliant de communication pourrait être envisagé à destination des touristes et/ou résidents secondaires pour appuyer ces réunions informatives et préventives. Ce dernier pourrait contenir un résumé succinct des risques sur l'île d'Oléron, une information sur les dates et localisation des expositions réalisées dans le cadre du PAPI, les stratégies de défenses de l'île (ganivelles, protection rapprochées). Une information concernant les protections individuelles étant prévue dans le cadre de l'action 1-5, il n'est pas nécessaire de l'intégrer dans ce dépliant ou alors sous forme de mention renvoyant à ce document (disponibilité sur le site de la Communauté de Communes).

De plus, des réunions/débats avec le public scolaire sont envisagées. Ces échanges avec les scolaires de l'île paraissent importants pour sensibiliser rapidement les futurs acteurs du territoire et permettre une prise de conscience et de connaissance de ces phénomènes.

L'action 2-1, qui permet de surveiller et de recueillir des données sur l'évolution du trait de côte de l'île d'Oléron, est prolongée. Elle permet d'étendre la palette de temps de surveillance et d'avoir une série de données pertinente afin de caractériser l'évolution observée. Le risque d'érosion est important sur l'île et nécessite une surveillance fréquente. Ce suivi va permettre de prévoir et de réagir aux conséquences de l'érosion (augmentation du risque submersion

par fragilisation des cordons dunaires notamment). De fait, des actions de défense douces peuvent être envisagées et ciblées sur les zones à risques importants. L'ensemble de ces critères rend la prolongation de cette action importante pour la protection de l'île à moyen et long terme.

D.1.3. Prolongations des fiches actions 3-1 et 4-2 au sein de l'avenant

Les fiches actions 3-1 et 4-2 n'ont pas pu être réalisées au cours de la période du PAPI initial. La prolongation du délai engendrée par l'avenant va permettre de réaliser ces deux actions.

De récents projets en matière de gestion de crise entraînent une modification de la fiche action 3-1. Dans le cadre de l'action 4-2 elle bénéficiera de la prolongation de l'avenant pour être réalisée.

La fiche action 3-1 est modifiée car deux projets sont intégrés dans la fiche action et dans les coûts : SURVEY 17 et NUMERISK. Cela entraîne une réévaluation budgétaire de la fiche action.

Le projet SURVEY 17 est mis en œuvre par l'UNIMA et a pour objectifs :

- ❖ La réalisation d'un atlas cartographique de 48 événements météorologiques différents,
- ❖ La modélisation quotidienne des hauteurs d'eau et des zones submergées au vu des conditions climatiques.

Ces deux phases vont permettre d'avoir à la fois : une connaissance en amont des événements extrêmes pouvant toucher le littoral charentais ; et en cas de conditions météo difficiles, de connaître les impacts et conséquences qu'elles pourront engendrer sur les terres émergées. Ces connaissances en font un outil d'aide à la gestion de crise, notamment en amont, pour décider de la fermeture des différents systèmes d'endiguement sur le territoire.

De son côté le projet NUMERISK est également un outil de gestion de crise. C'est une plateforme web offrant divers outils aux collectivités :

- ❖ la mise à jour de PCS,
- ❖ les actualités sur les conditions climatiques,
- ❖ l'accès et la mise à jour des documents et données facilités,
- ❖ un outil d'aide à la sensibilisation et à la connaissance des risques.

Le projet est actuellement en phase de prototypage sur cinq communes de l'île d'Oléron. Cela permet d'évaluer l'intérêt du produit, de faciliter sa conception et d'obtenir une version finale fonctionnelle avec l'ensemble des outils (9 au total). La Communauté de Communes coordonne ce prototypage. En cas de résultats concluants, le dispositif sera proposé aux collectivités pour la gestion de crise en amont, pendant et après celle-ci.

D.1.4. Présentation des actions proposées pour l'axe 5

L'axe 5 de l'avenant est composé de 3 actions dont deux inscrites au PAPI initial (5-1 et 5-5). Ces actions comportent des modifications techniques et/ou budgétaires. De plus, une nouvelle fiche action 5-6 est proposée.

D.1.4.1. Diagnostic de vulnérabilité (5-1)

La fiche action 5-1 évolue de manière significative par rapport à la version initiale qui visait à proposer des diagnostics de vulnérabilité aux entreprises en zone submersibles.

La modification de cette fiche intervient, au vu des nouvelles actions proposées pour remplacer celles des fiches 7-1 à 7-3. En effet, les protections rapprochées qui sont proposées dans ce document sur les secteurs des Allards et de Ors/La Chevalerie ne permettent pas de mettre en sécurité l'intégralité des habitations et entreprises de ces secteurs. De plus la protection de Grand Village/Petit Village est abandonnée au regard des résultats de l'Analyse Coût Bénéfice (ACB) obtenus dans le cadre de l'étude 5-4.

De ce fait, il est envisagé de réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur l'ensemble des bâtiments de ces trois zones. Des critères de sélection ont été définis pour les bâtiments des zones concernées :

- ❖ Un niveau d'eau de 20 centimètres ou plus,
- ❖ Bâtiment habité par des personnes considérées comme vulnérables (enfants, personnes âgées...).

Ces critères permettent de définir le nombre de bâtiments sur lesquels la réalisation d'un diagnostic va être proposée, soit environ 176 bâtiments (Grand Village, Les Allards et Ors/La Chevalerie/Fief Naton, Secteur des Marteaux (Saint Trojan Les Bains)) dont 33 sur les Allards et 33 sur Ors/La Chevalerie. Pour faire suite à ces diagnostics et aider à la mise en place de protections individuelles, il est envisagé la possibilité de réaliser des commandes groupées de batardeaux. Ces commandes seraient réalisées par la CdC via un marché à bon de commande, permettant ainsi de diminuer les coûts auprès des particuliers et d'inciter à l'installation de ces dispositifs. L'annexe 13 comprend l'ensemble des cartographies montrant l'emplacement de ces habitations non protégées par tranche de hauteur d'eau.

D.1.4.2. Diagnostic et enjeux des secteurs sensibles soumis au risque érosion pouvant entraîner une submersion

L'action 5-5 est identique à celle du PAPI initial mais elle est réévaluée financièrement. Pour rappel les objectifs de l'action tel qu'ils sont dans le PAPI initial :

- ❖ Réaliser un diagnostic de la frange littorale afin d'identifier dans les zones sensibles à l'érosion les secteurs où il y a un risque de submersion pouvant entraîner un risque pour les populations,

- ❖ Évaluer la vulnérabilité des biens et des personnes situées dans les secteurs sensibles.

Ce diagnostic permettra de définir des ensembles homogènes constituant un système de protection, d'identifier les enjeux et de déterminer la vulnérabilité des systèmes dunaires, assurant un rôle de protection des personnes. La zone d'étude est située sur la côte nord-ouest de l'île entre Saint Denis d'Oléron et le Port de la Cotinière (Commune de Saint Pierre d'Oléron).

D.1.4.3. Outil d'études et de hiérarchisation des zones non traitées selon leur vulnérabilité

Dans une nouvelle action, il est proposé de faire une synthèse des différentes études réalisées : action 5-2 à 5-5 et action 6-1. Celle-ci permettra de tirer des éléments pertinents des études précédemment menées. Par la suite, une hiérarchisation à l'échelle de l'île des enjeux sera réalisée. Cette dernière se fera sous la forme d'indicateurs/de critères définis au vu des problématiques et enjeux du territoire. L'étude pourra aussi tenir compte des aménagements de protections douces et définir des secteurs d'érosion à traiter en priorité. Cette action sera réalisée une fois l'action 5-5 finalisée. La connaissance de la hiérarchisation des zones à enjeux selon leur vulnérabilité sera un facteur important pour l'aide à la prise de décision dans le cadre de la compétence GEMAPI qui revient aux EPCI dès 2018.

D.1.5. Présentation des projets d'aménagements proposés dans l'avenant au sein de l'axe 7

D.1.5.1. Etat des lieux du budget disponible sur l'axe 7 du PAPI Oléron

Tableau 24: Synthèse du Budget du PAPI

	Financeurs	Général	CdC & Communes	Etat	CD 17	Rég NA
	Budget Convention Cadre	17 674 346,0 €	4 006 008,0 €	7 116 338,0 €	3 336 000,0 €	3 216 000,0 €
AXE 0 : PILOTAGE ET ANIMATION DU PAPI	PAPI	203 346,0 €	124 203,74 €	79 142,26 €	/	/
	AVENANT	140 000,0 €	85 512,00 €	54 488,00 €	/	/
AXE 1 : L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	PAPI	521 000,0 €	418 500,00 €	102 500,00 €	/	/
	AVENANT	-290 341,4 €	-290 837,70 €	496,35 €	/	/
AXE 2 : LA SURVEILLANCE, LA PREVISION DES CRUES ET INONDATIONS	PAPI	40 000,0 €	40 000,00 €	/	/	/
	AVENANT	113 100,0 €	113 100,00 €	/	/	/
AXE 3 : L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE	PAPI	30 000,0 €	30 000,00 €	/	/	/
	AVENANT	113 426,0 €	113 426,00 €	/	/	/
AXE 4 : LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME	PAPI	220 000,0 €	20 000,00 €	200 000,00 €	/	/
	AVENANT	0,0 €	0,00 €	0,00 €	/	/
AXE 5 : LES ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS	PAPI	380 000,0 €	130 000,00 €	190 000,00 €	60 000,00 €	/
	AVENANT	208 368,6 €	89 000,00 €	103 000,00 €	16 368,60 €	/
AXE 6 : LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS	PAPI	200 000,0 €	40 000,00 €	100 000,00 €	60 000,00 €	/
	AVENANT	25 380,0 €	5 076,00 €	12 690,00 €	7 614,00 €	/
AXE 7 : LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE	PAPI	16 080 000,0 €	3 216 000,00 €	6 432 000,00 €	3 216 000,00 €	3 216 000,00 €
	AVENANT	-1 320 710,0 €	-307 202,00 €	-614 404,00 €	-132 722,00 €	-266 382,00 €
	TOTAL AVENANT + PAPI	16 663 569,3 €	3 826 778,0 €	6 659 912,6 €	3 227 260,6 €	2 949 618,0 €
	Reste non utilisé	1 010 776,7 €	179 230,0 €	456 425,4 €	108 739,4 €	266 382,0 €

L'annexe financière (annexe 16) détaillée de l'avenant est jointe au dossier présent. Elle comporte le détail par action.

D.1.5.2. Aménagement sur le secteur Ors/La Chevalerie/Fief Naton

D.1.5.2.1. Scénario Initial

Lors de Xynthia, la mer a submergé une partie de la route d'accès à l'île (RD 26) ainsi que le hameau d'Ors situé entre le marais d'Oulme et le grand marais sud de l'île (Saint-Trojan – Grand Village – Le Château). La figure ci-dessous représente le nombre d'habitations submergées lors d'un évènement Xynthia +20. Le secteur d'Ors (109 maisons touchées à X+20) est fortement impacté de même que les hameaux de Fief Naton (62 habitations touchées) et de la Chevalerie (137 habitations touchées). Au vu des enjeux majeurs du secteur, l'étude d'un scénario de protection rapprochée a été demandée à l'UNIMA dans le cadre de la redéfinition des actions des axes 7-1 à 7-3.

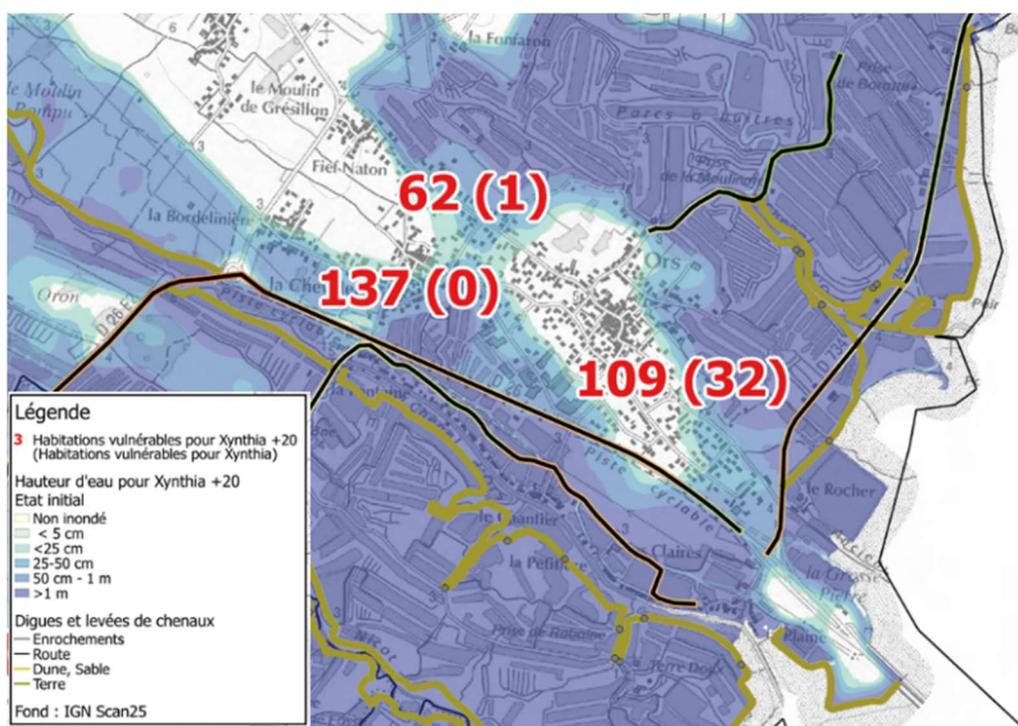


Figure 42: Hauteur d'eau pour un évènement X +20 (source : UNIMA)

L'objectif de protection demandé devait inclure ces trois hameaux au sein d'un système d'endiguement. Plusieurs scénarios ont été étudiés :

- ❖ Durcissement du front de mer d'Oulme avec et sans fermeture des chenaux
- ❖ Durcissement du front de mer du marais sud avec et sans fermeture des chenaux
- ❖ Protection rapprochée du secteur Ors/La Chevalerie/Fief Naton

Les deux premiers scénarios montrent des coûts supérieurs à 3 M€. Ils ont été écartés au vu des Analyses Coûts Bénéfices (ACB) fortement négatives. La protection rapprochée a été étudiée plus précisément, avec une déclinaison du scénario initial (cf. fig. 43) avec plusieurs variantes. L'objectif étant de réaliser un système qui soit pertinent en tenant compte des coûts financiers, de la protection des personnes et des biens et des enjeux non monétarisables.

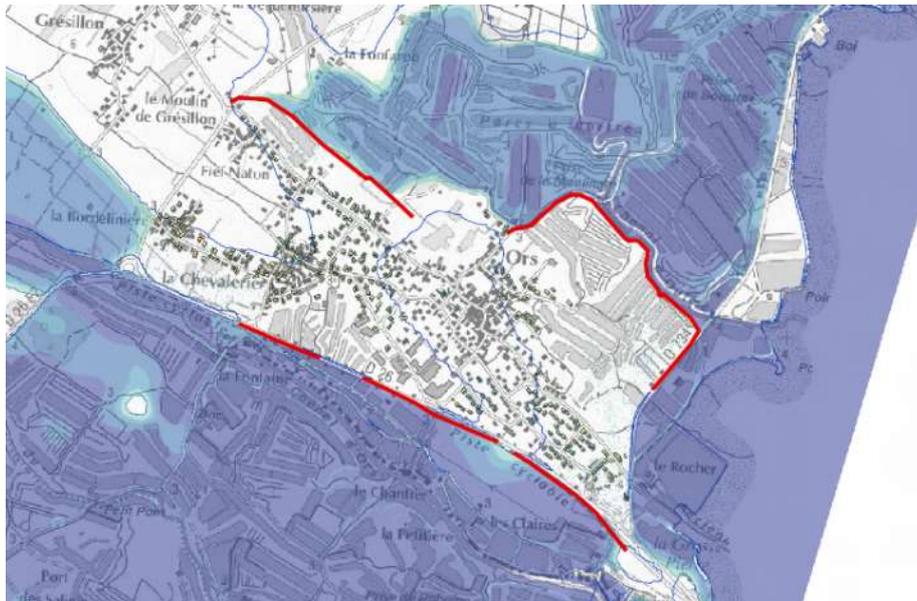


Figure 43: Proposition de tracé initial

La première ébauche de protection rapprochée comprenait 3 grands tronçons :

- ❖ Tronçon Sud : protection contre les entrées d'eau via le marais sud,
- ❖ Tronçon Nord-Est : protection d'Ors contre les entrées d'eau par le marais d'Oulme,
- ❖ Tronçon Nord-Ouest : protection de Fief Naton contre les entrées d'eau en fond de marais d'Oulme.

De plus, ce tracé permet de mettre en sécurité l'unique voie d'accès à l'île via la rehausse de la piste cyclable sur le tronçon sud. Cette protection permet l'accès des secours en cas de crise, d'améliorer la protection civile (facilité d'accès au soin...) et de faciliter la résilience du territoire après un événement extrême.

Cette protection présente un résultat d'ACB négatif, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 25 : Présentation de la Valeur Actualisée Nette (VAN) pour le scénario initial

DEMA	Coût des mesures	Coût d'entretien des mesures	VAN	DEMA/C
21 576	1 900 000	38 000	-2 365 832	0,206

La DEMa présentée dans le tableau définit les Dommages Evités Moyens Annuel (DEMA) grâce à l'ouvrage de protection. La Valeur Actualisée Nette (VAN) représente l'impact économique de la construction de l'ouvrage selon le temps de durée de vie de l'ouvrage choisit pour le calcul.

Au vu du résultat, cette solution n'est pas envisageable. Le coût des travaux est trop important au regard des dommages évités. De fait, une solution de protection partielle a été étudiée et est présentée dans la partie suivante.

D.1.5.2.2. Variante du scénario initial : Nouveau tracé

Cette seconde solution ne prend pas en compte le tronçon protégeant Fief Naton (hameau présentant le moins d'enjeu) et modifie le tracé de la protection d'Ors côté nord. Le nouveau tracé sur la partie nord est plus court et repositionné (cf. fig. 44). Cette modification permet de créer un système d'endiguement cohérent et fermé sur une partie des hameaux d'Ors et de la Chevalerie, de limiter les coûts des travaux et de protéger une grande partie des enjeux d'habitats et économiques vulnérables lors d'un évènement X+20 (cf. tab. 25).



Figure 44: Variante du tracé initial de la protection rapprochée

Tableau 26 : Différentiel des enjeux sur Ors/La Chevalerie avant et après aménagement envisagé

	Etat Initial				Etat Aménagé			
	Xynthia		Xynthia +20		Xynthia		Xynthia +20	
	Habitat	Entreprise	Habitat	Entreprise	Habitat	Entreprise	Habitat	Entreprise
<0,50m	11	-	192	-	0	-	46	-
0,5m<h<1m	4	-	27	-	2	-	17	-
> 1m	0	-	1	-	0	-	0	-
TOTAL	15	5	220	43	2	5	63	26

Le passage de 220 habitations et 43 entreprises à 63 habitations et 26 entreprises démontre que cette variante d'aménagement reste pertinente pour protéger les habitants. Le coût estimatif de ce nouveau tracé est présenté dans le tableau 27 avec le coût du tracé initial pour comparaison. Ces coûts ne concernent que la réalisation des travaux sur les tracés présentés. Les différentes études et acquisitions foncières ne sont pas intégrées.

Tableau 27: Présentation des coûts globaux du scénario initial et de sa variante (Travaux uniquement)

Critère	Tracé 1 Protection	Tracé 2 Protection partielle-route
Linéaire	4 022 m	2 260 m
Coût estimatif	1 900 000 € H.T.	790 000 € H.T.
Gestion des alertes	Fermeture des dispositifs amovibles-	Fermeture des dispositifs amovibles

Suite à cette nouvelle donnée, une Analyse Coût Bénéfice/Analyse Multi Critères (ACB/AMC) va être réalisée en intégrant les différents coûts (Etudes, acquisitions foncières, dommages évités...). Cependant, au regard du système d'endiguement créé, la question de l'impact des ouvrages de front de mer et chenaux s'est posée. L'impact des levées de chenaux et ouvrages de front de mer sur le secteur d'Ors est présenté ci-dessous.

D.1.5.2.3. Système annexe à la protection rapprochée

Au 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes sera la collectivité compétente en matière de GEMAPI sur l'île d'Oléron. De fait, elle aura en gestion les ouvrages réalisés dans le cadre du PAPI et une partie des ouvrages communaux selon ses choix. La question du devenir des ouvrages communaux non gérés s'est posée, notamment sur l'impact de leur détérioration en cas d'absence d'entretien car non gérés.

C'est dans ce cadre, que le bureau d'études a réalisé une simulation des niveaux d'eau pour un évènement Xynthia et Xynthia +20cm en prenant en compte un abaissement à la côte 3 mètres NGF des ouvrages de front de mer et des levées de chenaux de l'île. Cet ensemble d'ouvrages (Digues et levés de chenaux) sont définis comme des ouvrages structurants. Cette simulation offre une comparaison, sous forme de cartes, des niveaux d'eau avec abaissement des ouvrages structurants (3 mNGF) et sans abaissement pour les évènements Xynthia et ynthia +20cm. La figure 45 présente les résultats de modélisation sur le marais d'Oulme et le marais Sud en abaissant l'ensemble de ces ouvrages. La simulation laisse apparaître de forte différence de niveau d'eau dans le marais d'Oulme (partie nord). Les zones rouges sont des secteurs nouvellement inondés. Ces cartes sont disponibles en annexe 15.

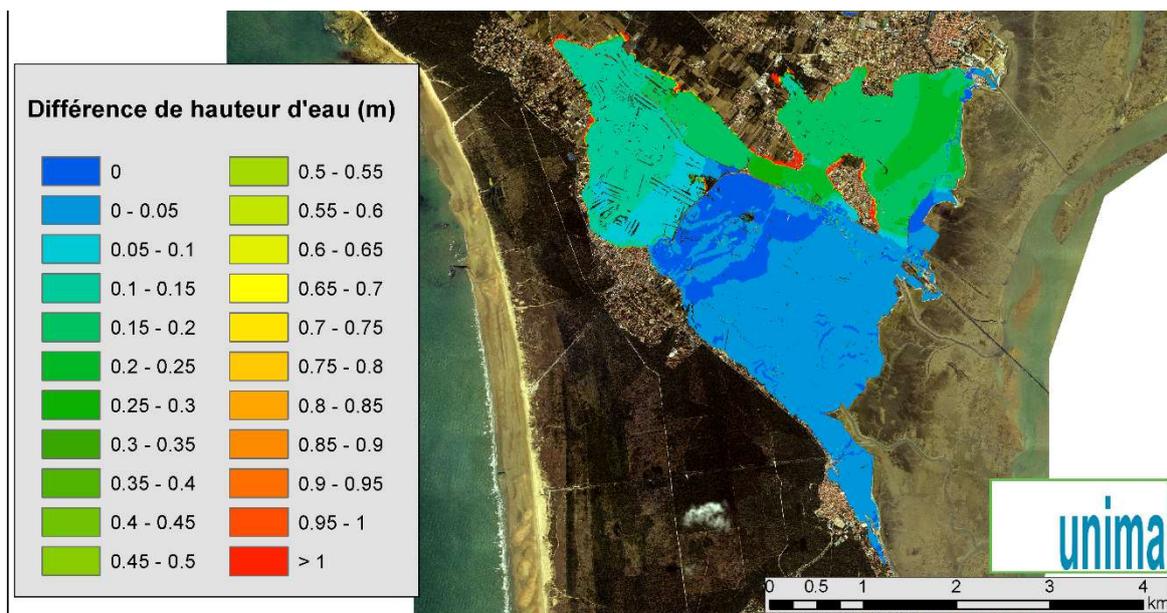


Figure 45: Différence de niveau d'eau avec abaissement des ouvrages de front de mer et des levées de chenaux sur les marais sud de l'île d'Oléron (source : UNIMA)

Au vu de ces résultats, il apparaît évident qu'un maintien à niveau et en état des ouvrages de front de mer et des levées de chenaux du marais Oulme est nécessaire. Dans le cas contraire le dimensionnement de la protection d'Ors, et donc son coût, serait à revoir intégralement et remettrait en cause sa viabilité.

Ces modélisations montrent que l'impact est très fort sur le marais d'Oulme, de l'ordre de 72 cm. L'effet cumulé de l'abaissement des levées de chenaux et digues de front mer entraîne une sur-inondation sur Ors/La Chevalerie/Fief Naton : passage de 10 enjeux en état de référence à 72 avec abaissement. Cette sur-inondation démontre l'importance de ces ouvrages dans la protection des habitations sur ce secteur. De fait, il est proposé d'intégrer l'ensemble de ces ouvrages structurants impactant les niveaux d'eau en tant qu'ouvrages annexes au système d'endiguement d'Ors/La Chevalerie. Leur remise en état est intégrée dans les coûts qui seront présentés par la suite.

D.1.5.2.4. Point singulier

Sur la troisième portion (tronçon 3) du tronçon sud, une rehausse de la voirie nécessite la création d'un plateau sur la voie d'accès d'un ostréiculteur à son bâtiment d'exploitation (cf. fig. 46). Cette rehausse entraîne les contraintes suivantes sur ce secteur :

- ❖ Extrémité du tronçon 3, proche de la RD26 à connecter,
- ❖ Usage à maintenir pour l'accès au bâtiment d'un ostréiculteur (**contrainte forte**),
- ❖ Déclivité maximum de 7% donc longueur totale d'environ 30 ml,
- ❖ Intégration potentielle du transformateur au sein de la zone protégée,

Afin de maintenir l'accès au bâtiment ostréicole (identifié sur le plan), le plateau est situé en arrière de l'entrée à l'établissement. Ce recul du plateau par rapport à la RD 26 entraîne la

mise en place d'un batardeau (environ 18 mètres linéaire) devant l'établissement mentionné (discussion nécessaire avec l'ostréiculteur lors de l'avancement du projet). Des murets permettront de relier le batardeau et le plateau à la rehausse longeant la voirie et au point haut de fermeture du système.

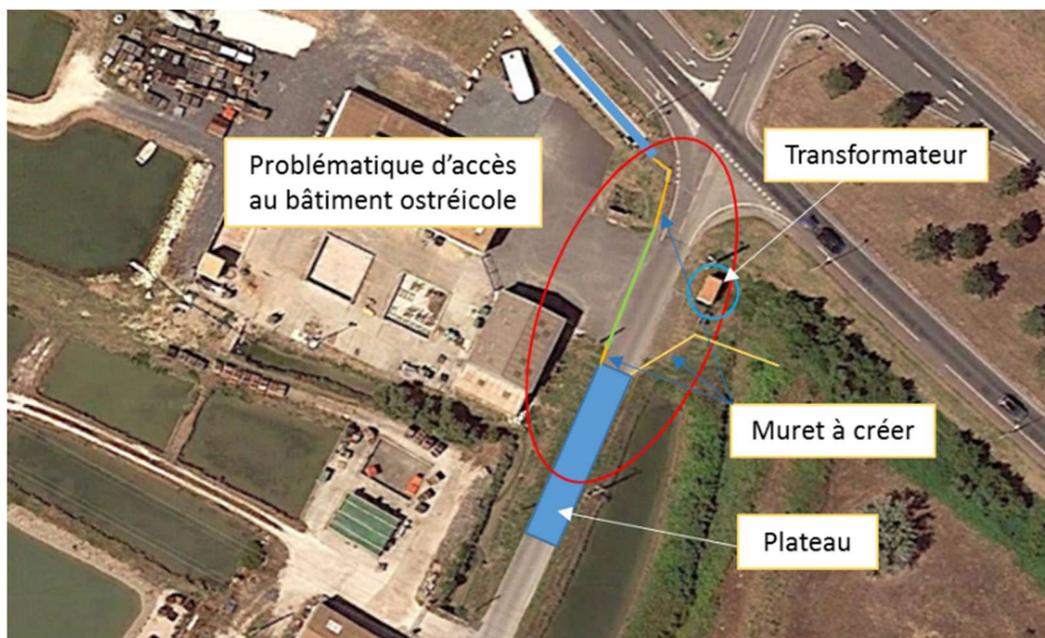


Figure 46: Zoom sur le point singulier de l'établissement ostréicole et la solution d'aménagement proposé

D.1.5.2.5. ACB/AMC

Coût global des travaux :

L'UNIMA a réalisé une estimation du coût de l'ensemble de ces travaux (études, protection rapprochée et système annexe). Le premier tableau présente le chiffrage global sur le secteur et le détail des coûts des différentes études et dossiers à réaliser pour pouvoir mettre en œuvre les travaux proposés. Le second tableau présente le coût de réalisation de chaque zone de travaux (cf. tab.29).

Tableau 28 : Coût des travaux sur Ors/La Chevalerie

	% du montant de travaux	Coût global (€ H.T.)
Géotechnique / Topographie	6 %	81 600
Mesures Compensatoires	5 %	68 000
Dossiers réglementaires	5 %	68 000
Maîtrise d'œuvre	10 %	136 000
Acquisitions Foncières	2 %	27 200
TOTAL	28 %	380 800
TOTAL avec Travaux		1 740 800

Tableau 29 : Estimatif des coûts de chaque secteur de travaux

Estimatif	Estimatif (hors études)
Protection le long de la RD26	550 000 € HT
Protection le long de la RD734	30 000 € HT
RD734 + chemin et route du viaduc	220 000 € HT
Coût d'entretien des digues de front de mer	500 000 € HT
Coût d'entretien des berges et chenaux	70 000 € HT
Coût total	1 360 000 € HT

Présentation des dommages moyens annuels (DMA) et des dommages évités moyens annuels (DEMA^o) :

Le calcul du DEMA dépend avant tout des dommages moyens annuels qui sont calculés selon les événements se produisant sur le territoire. Ces derniers prennent en compte un événement de période retour cinquantennale (Martin), l'événement Xynthia (150 ans de période de retour) et l'événement Xynthia +20cm (340 ans de période de retour).

Tableau 30: Présentation des coûts des dommages avant aménagement

Etat de référence	Aléa étudié	Martin	Xynthia	Xynthia +20	Dommages extrêmes	DMA
	Période de retour	1/50	1/150	1/340		
Secteur	1/50	0,0200	0,0067	0,0029	0,0000	
		Sans mesure	Sans mesure	Sans mesure		
<i>Ors / La Chevalerie Fief Naton</i>	1/50	0	1 944 703	9 955 582	14 933 374	84 698

Tableau 31 : présentation du coût des dommages annuels après aménagement

Etat aménagé	Aléa étudié	Martin	Xynthia	Xynthia +20	Dommages extrêmes	
	Période de retour	1/50	1/150	1/340		
Secteur	1/150	0,0200	0,0067	0,0029	0,0000	
		Avec mesure	Avec mesure	Avec mesure		DMA
Ors / La Chevalerie Fief Naton	1/150	0	83 489	1 547 945	2 321 918	9 287

Une fois l'aménagement réalisé le coût des dommages moyens annuels (DMA) passe de 84 698 € à 9 287 €. Cette différence permet d'obtenir les Dommages Evités Moyens Annuels (DEMA) : 75 411 €.

Présentation de la Valeur Actualisée Nette (VAN) :

La VAN est un critère qui permet de déterminer la viabilité économique d'un projet. Si elle est positive, le coût des aménagements est inférieur aux dommages qui sont potentiellement évités durant cette période. Dans le cadre de la protection d'Ors/La Chevalerie et du confortement des systèmes annexes, la VAN est négative comme présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 32: Présentation de la VAN pour ce scénario d'aménagement

Coût des mesures	Coût d'entretien des mesures	VAN	B/C
1 740 800	27 200	-731 720	0,683

La VAN présentée est calculée pour un horizon temporel de 30 ans. Ce résultat est prévisible au vu du coût des travaux et du nombre d'enjeux protégés (157 pour Xynthia +20) et de l'absence d'enjeu pour un évènement fréquent de type Martin (période de retour de 50 ans). Le second point à prendre en compte est la protection de la RD 26. Cette dernière est l'unique voie d'accès à l'île et se trouve coupée lors d'évènement de type Xynthia ou Xynthia +20. L'absence de liaison terrestre en cas de crise est un facteur limitant pour l'accès des secours et la résilience du territoire. Cette protection essentielle n'est pas monétarisable (uniquement les dommages sur la route et non l'impact sur la résilience et l'accès) et n'est donc pas pris en compte dans le calcul de la VAN présentée ci-dessus.

Présentation de l'analyse de sensibilité :

Lors du calcul de la VAN différentes hypothèses sont prises en compte. Ces dernières peuvent avoir une influence importante sur la Valeur Actualisée Nette (VAN). Il n'est pas réaliste d'engager des simulations pour chaque paramètre de l'ACB pour évaluer leur impact sur le

calcul de la VAN au vu de l'incertitude qui peut peser sur certains d'entre eux. Cependant, il faut regarder le poids de certains de ces paramètres :

- ❖ L'horizon temporel,
- ❖ Période de retour de l'aléa générant les premiers dommages,
- ❖ Coûts des mesures retenues pour la protection,
- ❖ Coûts d'entretiens et de maintenance des mesures,
- ❖ Coûts des dommages estimés aux habitations,
- ❖ Coûts des dommages estimés sur le territoire pour un aléa donné.

Le tableau ci-dessous présente les variations de la VAN en fonction de l'horizon temporel (durée de vie estimé de l'ouvrage) prit en compte dans le calcul de la VAN. La variation est significative pour une modification d'horizon de 10 ans (environ 200 k€).

Tableau 33 : Modification de la VAN en fonction de l'horizon temporel

Horizon temporel	VAN	B/C
30 ans	-731 720	0,683
40 ans	-530 559	0,781
50 ans	-373 411	0,851

Cependant quelle que soit l'horizon choisit la VAN reste négative.

Un autre exemple de variation de la VAN dépend des DEMA, s'ils sont en augmentation la VAN sera moins négative. Alors qu'une diminution des DEMA entraîne une augmentation de la VAN. Le tableau ci-dessous présente ces variations en tenant compte de différents horizons temporels. La VAN reste négative dans chacune de ces variations.

Tableau 34 : Variation des Dommages Evités Moyens Annuels (DEMA) et conséquences sur la VAN

DEMA	Horizon temporel 30 ans		Horizon temporel 40 ans		Horizon temporel 50 ans	
	VAN	B/C	VAN	B/C	VAN	B/C
-10%	-889 565	0,615	-719 870	0,703	-587 305	0,766
DEMA de départ (75 411)	-731 720	0,683	-530 559	0,781	-373 411	0,851
+10%	-573 894	0,752	-341 270	0,859	-159 544	0,936

L'ensemble des éléments de l'analyse de sensibilité est disponible dans la note technique de l'UNIMA jointe à ce dossier : *Diagnostic, études préalables et réglementaires des systèmes littoraux de protection sur le littoral Sud-Est.*

D.1.5.3. Aménagement sur le secteur des Allards

Suite aux demandes des élus et à la vulnérabilité de ce secteur, des études poussées sur les divers scénarios permettant de protéger ce hameau ont été menées :

- ❖ Durcissement du front de mer autour des chenaux d'Arceau et de la Baudissière,
- ❖ Une protection rapprochée du hameau des Allards (commune de Dolus d'Oléron).

Après étude par l'UNIMA de ces scénarios, dans le cadre du PAPI, il est apparu que le durcissement du front de mer n'était pas une solution viable pour plusieurs raisons :

- ❖ La fermeture hydraulique des chenaux a un coût trop important au vu du nombre d'enjeux protégés,
- ❖ La faisabilité technique du confortement des berges du chenal d'Arceau ne paraissait pas réalisable.

De son côté, la protection rapprochée proposée par l'UNIMA semble plus pertinente et réalisable. Cette solution a été déclinée en trois variantes distinctes. L'objectif est de déterminer le système d'endiguement le plus pertinent en termes de réduction de la vulnérabilité et de coût budgétaire. En effet, le secteur des Allards ne comporte aucune maison avec plus d'un mètre d'eau. La protection collective, en cas d'ACB négative, n'est pas envisageable. Trois scénarios sont proposés et listés ci-dessous (cf. fig. 47) :

- ❖ Protection Est et Ouest : l'ensemble des tronçons rouges,
- ❖ Variante 1 Protection Est : l'ensemble des tronçons inclus dans le cercle jaune,
- ❖ Variante 2 : les tronçons inclus dans le cercle orange.

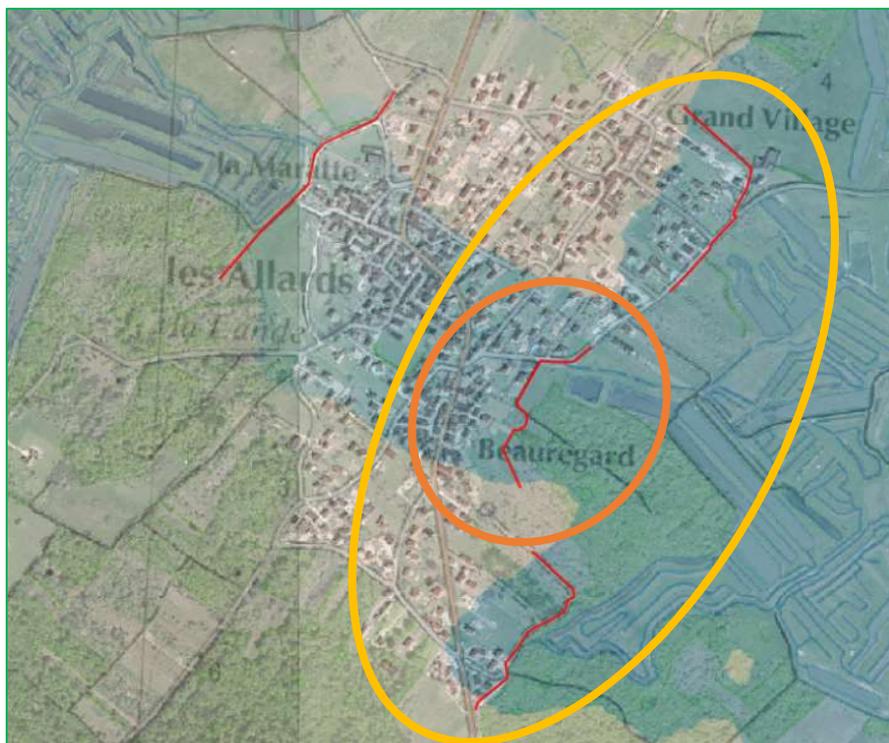


Figure 47: localisation des différents tronçons de la protection rapprochée des Allards et ciblage des variantes 1 et 2 proposées

Une ACB simplifiée a été réalisée dans chacun de ces trois scénarios. L'estimation du coût des travaux est effectuée. Le tableau suivant présente les coûts des travaux ainsi que le résultat de l'ACB (la VAN).

Tableau 35: Résultat de l'ACB simplifiée sur le secteur des Allards pour les trois variantes

	coûts des travaux	coût des études/maîtrise d'œuvre/géotechniques	coût de la mesure	coût d'entretien	VAN	DEMA/C
Scénario complet	600 000 €	120 000 €	720 000 €	12 000 €	-503 297	0,525
Variante n°1	500 000 €	100 000 €	600 000 €	10 000 €	-355 105	0,598
Variante n°2	170 000 €	50 000 €	220 000 €	5 600 €	120 639	0,859

Au vu des résultats, seule la réalisation d'un système d'endiguement autour de la partie centrale des Allards est envisageable. L'impact de la réalisation de cette protection a été étudié plus précisément.

D.1.5.3.1. Présentation du scénario retenu, des coûts et des résultats de l'AMC

L'analyse du scénario retenu (fig. 48) démontre l'impact de la protection centrale sur le nombre d'enjeux protégés par ce seul tronçon aménagé.

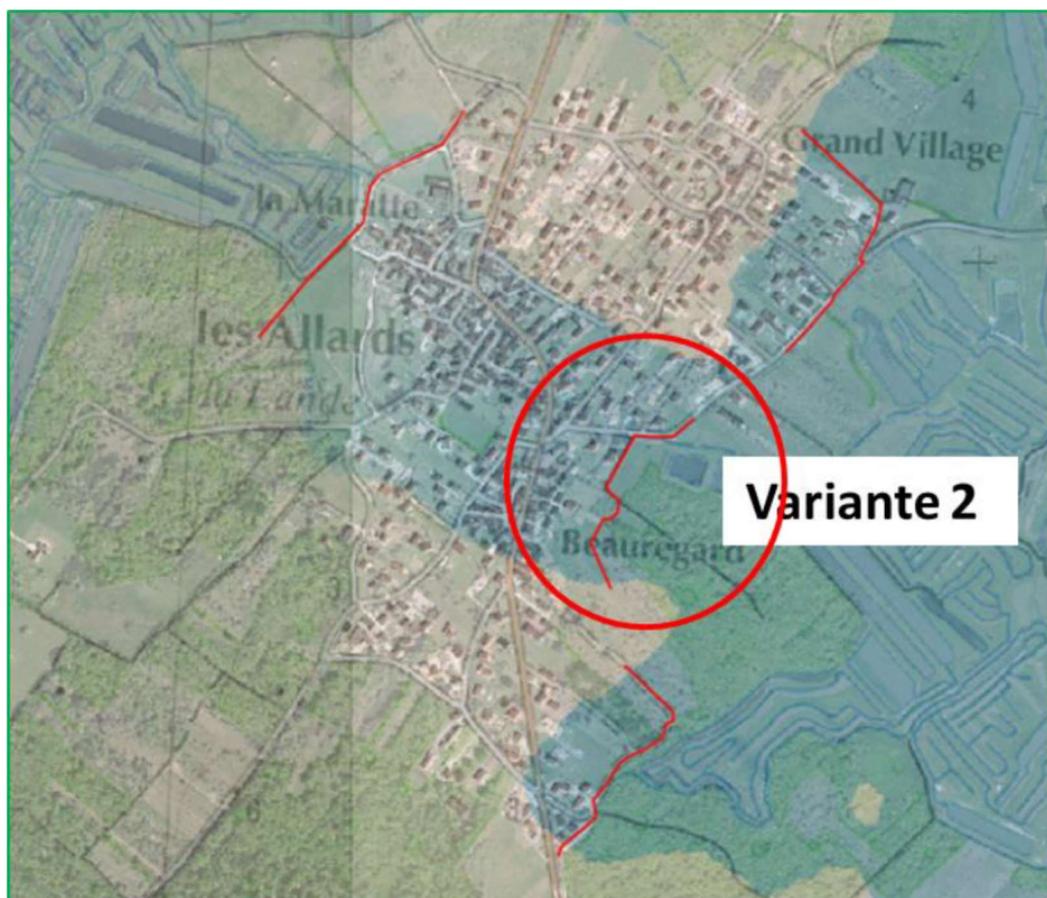


Figure 48: Scénario retenu

L'impact pour Xynthia et Xynthia +20, en matière d'enjeux protégés, est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 36: Impact de l'aménagement sur le nombre d'habitant protégé par tranche de hauteur d'eau pour X et X+20

	Etat initial		Etat aménagé	
	XYNTHIA	XYNTHIA +20	XYNTHIA	XYNTHIA +20
<0,50m	22	148	4	26
0,5m<h<1m	3	29	0	7
> 1m	0	0	0	0
TOTAL	25	177	4	33

La variante 2 protège donc 144 habitations (X+20) sur 177, soit plus de 80 % des enjeux. Les cartes présentant les hauteurs d'eau par habitations en état de référence et aménagé (protection réalisée) sont présentées en annexe 9. Les habitations/enjeux économiques non protégés ne présentent pas de hauteur d'eau supérieure à 1 mètre. La zone protégée présentait 2 habitations avec plus de 1 mètre d'eau pour X+20, ce qui accentue sa justification. Les secteurs non protégés seront intégrés dans la fiche action 5-1 qui prévoit la réalisation de diagnostic de vulnérabilité sur les habitats.

Pour poursuivre sur ce scénario, le bureau d'étude a réalisé une estimation des coûts (études + travaux) plus fine que celle présentée précédemment et disponible ci-dessous :

Tableau 37 : Présentation des coûts estimés

	% du montant de travaux	Coût global (€ H.T.)
Géotechnique / Topographie	7 %	14 700
Mesures Compensatoires	5 %	10 500
Dossiers réglementaires	10 %	21 000
Maîtrise d'œuvre	10 %	21 000
Acquisitions Foncières	5 %	10 500
TOTAL	37 %	77 700 (arrondi 80 000)
TOTAL avec Travaux		287 700 (arrondi à 290 000)

Pour finir, il faut présenter les résultats de la Valeur Actualisée Nette (VAN) une fois le calcul des Dommages Evités Moyens Annuels (DEMA). Une fois la protection mise en place, la DEMA représente 43 580 € et des Dommages Moyens Annuels (DMA) restant de 8 635 € (secteurs non protégés). Le tableau ci-dessous présente les résultats de la VAN et donc la viabilité économique du projet. Une VAN positive signifie que l'ouvrage va permettre d'éviter plus de dommages que son coût durant sa durée de vie.

Tableau 38: Valeur Actualisée Nette (VAN) pour un horizon de 30 ans

Coût des mesures	Coût d'entretien des mesures	VAN	DEMA/C
290 000	4 200	534 235	2,414

L'analyse multi critères réalisée dans le cadre de l'étude prend en compte une analyse de sensibilité. L'analyse de sensibilité prend en compte plusieurs facteurs : variations des DEMAs, variation de l'horizon temporel de l'ouvrage notamment.

Tableau 39: Analyse de sensibilité avec variation de la DEMA et de l'horizon temporel

DEMA	Horizon temporel 30 ans		Horizon temporel 40 ans		Horizon temporel 50 ans	
	VAN	B/C	VAN	B/C	VAN	B/C
-10%	443 021	2,172	589 149	2,49	703 305	2,719
DEMA de départ	534 235	2,414	698 547	2,767	826 908	3,021
+10%	625 449	2,655	807 945	3,043	950 511	3,323

D.1.5.4. Conclusion sur les Allards et Ors/La Chevalerie

L'ensemble du diagnostic présentant les ACB/AMC sur les secteurs des Allards et de Ors / La Chevalerie sera joint au dossier d'avenant (cf. *Diagnostic, études préalables et réglementaires des systèmes littoraux de protection sur le littoral Sud-Est – UNIMA*).

La réalisation de ces deux protections permet une mise en sécurité d'un nombre important d'habitations et d'enjeux économiques. La protection de la RD 26, route d'accès à l'île, est un point crucial pour la gestion de crise (accès des secours...) et sa protection paraît pertinente.

D.2. Programme d'actions Avenant PAPI Oléron

Le programme d'action s'étend sur la période 2018-2021.

D.2.1. Synthèse des actions

Action 0	Pilotage et animation du PAPI	140 000€	CdC Oléron
----------	-------------------------------	----------	------------

AXE 1 : L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Actions	Intitulé	Coûts	Maitre d'Ouvrage
Action 1-1	Pose de repère de crue	445,56 €	CdC Oléron
Action 1-2	Exposition sur les risques littoraux et le rôle des marais vis-à-vis des submersions.	- 5 787 €	CdC Oléron
Action 1-3	Programme de recherche sur les « trajectoires de vulnérabilité »	- 295 000 €	CdC Oléron
Action 1-4	Communication sur les risques naturels littoraux et sur la démarche et les actions du PAPI.	10 000€	CdC Oléron

AXE 2 : LA SURVEILLANCE, LA PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Actions	Titre	Coûts	Maître d'Ouvrage
Action 2-1	Élaboration d'un programme de surveillance des côtes Oléronaises.	113 100 €	CdC Oléron

AXE 3 : L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

Actions	Titre	Coûts	Maître d'Ouvrage
Action 3-1	Mise en place d'outils d'aide à la gestion de crise et définition des niveaux d'alerte pour la mise en place des protections	113 426 €	CdC Oléron & Communes

AXE 5 : LES ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Actions	Titre	Coûts	Maître d'Ouvrage
Action 5-1	Diagnostic et suivi de mesures de réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des activités socio-économiques	136 000€	CdC IO
Action 5-2	Etude préalable sur le secteur de La Brée Les Bains et la Gautrelle (Communes de St Georges et La Brée)	1 748,46 €	CdC IO
Action 5-3	Diagnostic et suivi de mesures de réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des activités socio-économiques	620,15 €	CdC IO
Action 5-5	Diagnostic et études des enjeux sur les secteurs sensibles à l'érosion et à risque de submersion pouvant entraîner un risque pour les personnes	20 000€	CD 17
Action 5-6	Etude de synthèse globale	50 000€	CdC IO/ CD 17

AXE 6 : LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

Actions	Titre	Coûts	Maître d'Ouvrage
Action 6 -1	Définition d'un programme d'actions pour l'entretien et la gestion des marais	25 380 €	CdC Oléron

AXE 7 : LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

Actions	Titre	Coûts	Maître d'Ouvrage
Action 7-1	Protection rapprochée des Allards sur la commune de Dolus d'Oléron	- 1 100 000 €	CdC ou/et CD 17
Action 7-2-1	Protection rapprochée du secteur d'Ors/La Chevalerie sur la commune du Château d'Oléron	- 1 335 820 €	CD 17 ou/et CdC
Action 7-2-2	Protection de Lannelongue	- 250 000 €	CD 17
Action 7-3-1	Protection Matha & Forêt Briquet	11 200 €	CD 17
Action 7-3-2	Protection du secteur de La Perroche	- 1 450 000 €	CD 17
Action 7-4	Protection anti-submersion du secteur de Boyardville/La Perrotine	2 018 660 €	CD 17
Action 7-5	Protection de Saint-Trojan	785 250 €	CD 17

<i>Synthèse des actions (HT €)</i>	
Animation du PAPI	140 000 €
Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	- 290 341,35 €
Axe 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations	113 100 €
Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise	113 426 €
Axe 5 : Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	208 368,61 €
Axe 6 : Le ralentissement des écoulements	25 380 €
Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydraulique	- 1 320 710 €
<u>Total (sur 3 ans):</u>	<u>- 1 010 776,74 €</u>

Total sur 3 ans par rapport au budget signé dans la convention cadre PAPI

D.2.2. Bilan et phasage financier

Répartition financière par année:	2018	2019	2020	2021	Total
<i>Répartition globale</i>					
	8 474 978 €	3 879 889 €	1 384 136 €	25 000 €	13 764 003 €
<i>Répartition par partenaires</i>					
CdC:	893 351 €	472 566 €	249 373 €	14 716 €	1 630 006 €
Communes:	868 919 €	426 645 €	228 805 €	10 284 €	1 534 653 €
ETAT:	3 378 388 €	1 545 998 €	492 638 €		5 417 024 €
CD17:	1 672 160 €	719 840 €	209 160 €		2 601 160 €
Région:	1 662 160 €	714 840 €	204 160 €		2 581 160 €

Le reste du budget est déjà dépensé sur les actions 7-4 et 7-5 au cours des années 2016 et 2017.

D.3. Fiches actions

D.3.1. AXE 0 : PILOTAGE ET ANIMATION DU PAPI

Action 0	Pilotage et animation du PAPI
-----------------	--------------------------------------

Description de l'action	Objectif Poursuivre l'animation du PAPI sur la période 2019-2021 en continuité de l'animation conventionnée sur le PAPI 1 (2012-2018).
	Territoire concerné L'Ile d'Oléron.
	Description La poursuite du précédent programme a pour but de finaliser l'ensemble des démarches et actions engagées précédemment en finalisant les actions en cours et en animant les nouvelles actions prévues. Notamment les actions de l'axe 7 en remplacement des actions prévues initialement dans le précédent programme. La poursuite de la présente mission nécessite la présence d'un chargé de mission PAPI au sein de la Communauté de Communes pour animer le programme d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - Animation des réunions de suivi COFIL et COTECH, secrétariat des réunions - Support technique auprès des maîtres d'ouvrages signataires - Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions dépendant de la CdC - Prendre en compte les différentes stratégies régissant la prévention des inondations (PAPI, SLGRI, SAGE) et se concerter avec les acteurs locaux de ces stratégies (ETPB Charente pour le SAGE et la SLGRI)
	Méthodologie et moyens de mise en œuvre L'animation sera réalisée grâce à l'embauche d'un chargé de mission PAPI à temps plein. Le pilotage et le suivi seront réalisés par le biais de comités de pilotage (COFIL) ainsi que par des comités techniques (COTECH), aidé par l'évaluation d'un certain nombre d'indicateurs de suivi.
	Études réglementaires / Autorisations -
	Indicateurs de suivi Embauche du chargé de mission PAPI, nombre de COFIL, COTECH, rapport annuel relatant le bilan des actions menées.

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron (CdC Oléron)
Partenaires	-

Coûts / financements	CdC Oléron & communes	FPRNM
343 346 €	61,08 %	38,92 %

Programmation financière	2018	2019	2020	2021
	28,6%	28,6 %	28,6 %	14,2 %

D.3.2. AXE 1 L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

AXE 1	L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	
Action 1-1	Pose de repères de niveaux de submersion et de panneaux explicatifs à effet « mémoire » avec photographies des submersions	
Desc ripti on de l'acti on	<p>Objectif Mise en place à fin pédagogique de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Repères de niveau de submersion sur chaque zone inondée par Xynthia, ❖ Panneaux explicatifs à effet « mémoire » avec photographies des zones submergées. <p>Territoire concerné Zones submergées lors de Xynthia (Saint Trojan; Boyardville; Ors – La Chevalerie).</p> <p>Description Cette action concerne la pose et l'entretien de repères de niveaux marins extrêmes dans des lieux publics fréquentés et exposés au risque submersion marine.</p> <p>Les repères à mettre en place pourront être définis à partir des éléments recueillis lors des études post tempête de 1999 et surtout après Xynthia. Le dossier « Xynthia : Recueil d'éléments de mémoire » présente notamment plusieurs points et niveaux de submersion relevés après la tempête.</p> <p>Il s'agit de poser des repères visibles et identifiables dans les espaces publics, et notamment aux principaux points d'accès des édifices publics fréquentés. Ces repères ont un but pédagogique. Ils permettent de « visualiser » le risque de submersion marine et de sensibiliser la population, et notamment les résidents non permanents qui n'ont en général pas été confrontés directement au risque.</p> <p>La pose d'une dizaine de repères peut être envisagée notamment sur les secteurs les plus touchés par Xynthia (Boyardville, La Perrotine, Saint-Trojan). Ces repères seront accompagnés de l'installation de panneaux explicatifs à effet « mémoire » sur chaque zone touchée par les inondations et comprenant : carte de la zone submergée, photographies de la submersion, témoignages recueillis notamment dans les dossiers mémoire et retour d'expérience.</p> <p>Méthodologie et moyens de mise en œuvre L'action sera suivie par les services techniques de la CdC Oléron.</p> <p>Le cahier des charges pour la mise en œuvre (repérage des points par un géomètre, fabrication puis pose des repères et des panneaux) sera établi par le service technique de la Communauté de communes.</p> <p>Études réglementaires / Autorisations -</p> <p>Indicateurs de suivi Lancement consultation / Début travaux / Nombre de repères et de panneaux posés</p>	

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes de l'Île d'Oléron (CdC Oléron)	
Partenaires	-	

Coûts / financements	CdC Oléron & communes	FPRNM
15 445,56 €	50%	50%

Programmation financière	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	-	100%	-	-	-	-	-

AXE 1	L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1-2	Exposition sur les risques naturels littoraux et le rôle des marais vis-à-vis des submersions marines

Desc ripti on de l'acti on	<p>Objectif Réalisation d'une exposition, présentée au Musée de l'Île d'Oléron, sur les risques naturels littoraux encourus sur l'ensemble de l'île, et sur le rôle des marais vis-à-vis de la régulation des entrées d'eaux marines et des submersions marines.</p> <p>Territoire concerné Toute l'Île d'Oléron.</p> <p>Description Exposition au Musée de l'Île d'Oléron en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Première partie sur les risques naturels littoraux sur l'Île d'Oléron, retour historique sur les tempêtes et notamment sur Xynthia (photos et témoignages), explicatifs sur le littoral Oléronais, les différents aléas, les enjeux sur l'île et les aménagements possibles pour réduire la vulnérabilité. Cette première partie pourra intégrer l'actuelle exposition [R]évolution littorale qui concerne l'évolution du littoral de l'île sous l'effet de l'érosion et des submersions, ❖ Deuxième partie sur la gestion du risque de submersion et sur les marais de l'Île d'Oléron, leur histoire, leur fonctionnement, leur gestion et le rôle essentiel qu'ils jouent vis-à-vis des entrées d'eau marine et des submersions. <p>Des parties de l'exposition pourront être consacrées à des animations pédagogiques sur la dynamique de submersion des marais (illustration de résultats de modélisations de la submersion, illustration des conséquences de la rupture d'ouvrages de protection tels que la digue Pacaud de Saint-Trojan...).</p> <p>Méthodologie et moyens de mise en œuvre L'exposition sera préparée par la CdC Oléron en collaboration avec des Universitaires, l'UNIMA et d'autres organisations gestionnaires des marais.</p> <p>Études réglementaires / Autorisations -</p> <p>Indicateurs de suivi Note conceptuelle sur l'exposition / Inauguration / Nombre de visiteurs / Questionnaire sur les risques</p>
---	--

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes d'Oléron (CdC Oléron)	
Partenaires	UNIMA / Université de La Rochelle	

Coûts / financements	CdC Oléron & communes	FPRNM
24 213,09 €	50%	50%

Programmation financière	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	-	-	100%	-	-	-	-

AXE 1	L'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1-3	Programme de recherche sur les « trajectoires de vulnérabilité » de l'Université de La Rochelle
Desc ripti on de l'acti on	<p><u>Objectif</u> Évaluer l'évolution de la vulnérabilité de l'île d'Oléron face aux risques liés à la mer afin d'identifier, avec les acteurs du territoire, des voies pour la réduire. Ce programme de recherche permet de prendre en compte à la fois des facteurs anthropiques (urbanisation) et naturels.</p> <p><u>Territoire concerné</u> Toute l'île d'Oléron.</p> <p><u>Description</u> Cinq grandes étapes constituent la trame de recherche de ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Évaluation de la vulnérabilité individuelle des bâtiments (GRED Montpellier) : 30 000 € (fonctionnement - mission promotion de Master GCRC + petit matériel et frais d'impression/restitution) - livraison en année 1 ❖ Aide à la gestion de crise : mise en place de plans de continuité d'activité (GRED Montpellier) : 35 000 € dont 30 000 € de salaires (contribution au financement d'une thèse + missions doctorant depuis Montpellier) - livraison en année 1 ou 2 à voir ❖ Constitution d'une base de données géo référencées en soutien à l'approfondissement du diagnostic de vulnérabilité (LIENS, La Rochelle) : 60 000 € dont 39 500 € de salaires et le reste en fonctionnement (achat de données, licences logiciels, déplacements, restitution, valorisation...) - livraison en année 2 ❖ Reconstruction de trajectoires de vulnérabilité : 200 000 € (incluant 100 000 € de thèse + 18 000 € d'ingénieur modélisation + 30 000 € d'ingénieur d'étude histoire + 51 000€ de salaires chercheurs extérieurs incluant un juriste) - livraison en année 3 ❖ Réalisation d'une étude de perception et représentation des risques en vue de réduire la vulnérabilité sociétale + retour d'expérience sur Xynthia (diagnostic de la gestion de crise) : 60 000 € (missions de terrain, réalisation des enquêtes et entretiens, traitement, analyse, aide à la valorisation par la construction d'outils d'information/éducation/sensibilisation) - livraison en année 2 ou 3 <p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</u> Le programme de recherche sera suivi par Virginie Duvat et par la Communauté de communes de l'île d'Oléron. Le programme de recherche permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Constituer une base de données spatio-temporelle sur la vulnérabilité du territoire face aux risques liés à la mer, ❖ Évaluer la vulnérabilité et son évolution à travers le temps à partir d'indicateurs clés, ❖ Analyser des facteurs d'influence de la vulnérabilité, ❖ Elaborer un document de synthèse cartographique de type « Atlas des trajectoires de vulnérabilité », ❖ Réaliser et diffuser un guide méthodologique « Reconstruire les trajectoires de vulnérabilité des territoires pour réduire les risques ». <p><u>Indicateurs de suivi</u> Rendu des différents livrables du programme de recherche</p>

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes d'Oléron (CdC Oléron)
Partenaires	Université de La Rochelle

Coûts / financements	CdC Oléron & communes	FPRNM
90 000 €	50 %	50 %

Programmation financière	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	-	33 %	33 %	34 %	-	-	-

AXE 1	L'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1-4	Communication sur les risques naturels littoraux et sur la démarche et les actions du PAPI

Description de l'action	<p><u>Objectif :</u> Communiquer auprès des résidents secondaires et des scolaires de l'Ile sur les risques littoraux du territoire. Faire prendre connaissance de l'existence du risque et expliquer les actions menées sur le territoire pour réduire sa vulnérabilité sans disparition du risque.</p> <p><u>Territoire concerné :</u> Toutes les communes de l'Ile.</p> <p><u>Description :</u> La prise de conscience par la population du risque présent sur le territoire et la connaissance de ce dernier est un facteur important pour réduire la vulnérabilité des personnes et faciliter leur mise en sécurité. De plus informer sur les risques, leurs causes, leurs conséquences permet d'expliquer et de faire accepter les solutions retenues auprès des riverains/résidents secondaires plus facilement. L'information peut se décliner auprès des collégiens qui seront les futurs actifs du territoire, une prise de conscience et de connaissance tôt permet de faire évoluer la vision du territoire dans une logique de réduction de la vulnérabilité. L'objectif de ces interventions pédagogiques étant de sensibiliser élèves et professeurs au risque et de laisser une plaquette informative au professeur pour qu'il puisse au besoin ou à l'envie en reparler avec ses élèves. Pour être pertinente, la communication doit être pédagogique, ludique et toucher le plus grand nombre de personne et s'adapter au public visé.</p> <p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Organisation de réunions d'information pour les résidents secondaires (Début et fin de saison) ❖ Réalisation d'une plaquette d'information sur les risques (PPRN, Dates et lieux des expositions,...) ❖ Organisation d'interventions d'informations pédagogiques auprès des collégiens et lycéens ❖ Réalisation d'un support de communication à destination des scolaires et des professeurs ❖ Retour d'expérience sur LittoSIM : conférence débats avec des experts <p><u>Indicateurs de suivi</u> Nombre de résidents présents aux réunions / Nombre de plaquette d'information distribués/ Nombre réunion organisées</p>
--------------------------------	---

Maître d'Ouvrage	CdC Ile d'Oléron
Partenaires	Communes, Etat

Coûts / financements	CdC Ile d'Oléron	FPRNM
50 000 €	50%	50 %

Programmation financière	2018	2019	2020	2021
	24%	33%	33%	10%

D.3.3. AXE 2 : LA SURVEILLANCE, LA PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

AXE 2	LA SURVEILLANCE, LA PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS
Action 2-1	Elaboration d'un programme de surveillance des côtes Oléronaises
Description de l'action	<p>Objectif</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'établissement d'un atlas cartographique présentant l'évolution du trait de côte et des casiers sédimentaires ❖ Estimer les zones à risques fort d'érosion et cibler les territoires qui nécessitent des actions prioritaires ❖ La continuité de la mise en œuvre de ce suivi, de façon régulière, et en période de crise ❖ Agrémenter la base de données avec un suivi régulier <p>Ces mesures permettront d'anticiper les éventuels points faibles des cordons dunaires et de suivre leurs évolutions dans le temps. Menées conjointement sur les cordons domaniaux et non domaniaux, ces mesures permettront de partager des données et de continuer la constitution d'une base de données servant à l'amélioration de la connaissance du littoral et de son évolution.</p> <p>Territoire concerné</p> <p>L'ensemble du linéaire des côtes Oléronaises.</p> <p>Description</p> <p>Poursuite de l'action de suivi entamée au sein du PAPI initial</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Suivi des cordons dunaires ❖ Suivi des profils de pente de la partie sableuse <p>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</p> <p>L'action sera mise en œuvre par la Communauté de communes de l'Ile d'Oléron et le CD17 (par l'université de la Rochelle). Les mesures pourront se faire à l'aide d'un GPS et d'un appareil photographique. Leur intégration dans un SIG permettra également de faciliter les traitements, de réaliser des cartographies, de stocker les historiques, et d'aider au traitement des données, y compris les analyses spatiales.</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <p>Achat matériel / Nombre de sites contrôlés – linéaire contrôlé - nombre de visites de terrain / Document de synthèse des relevés effectués.</p>

Maître d'Ouvrage	CdC Ile d'Oléron
Partenaires	Communes, CD 17

Coûts / financements	CdC Ile d'Oléron & communes	FPRNM
153 100 €	100 %	-

Programmation financière	2018	2019	2020	2021
	33%	33 %	34 %	-

D.3.4. AXE 3 L'ALERTE ET LA GESTIONS DE CRISE

AXE 3	L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE
Action 3-1	Mise en place d'outils d'aide à la gestion de crise et définition des niveaux d'alerte pour la mise en place des protections
Description de l'action	<p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Améliorer la prévision des risques et le déclenchement des alertes ❖ Faciliter la gestion de crise avec des moyens adéquats <p><u>Territoire concerné :</u></p> <p>Le territoire de l'Ile d'Oléron</p> <p><u>Description :</u></p> <p>Pour améliorer la prévision des risques, l'UNIMA a lancé le développement d'un logiciel de modélisation des risques de submersion. Ce programme modélise, de manière journalière en fonction des conditions climatiques, la hauteur d'eau à marée haute sur l'ensemble de la côte charentaise. Ces données permettent de voir l'emprise des terres qui seront submergées. En cas de risques importants, des modélisations plus fines seront effectuées. Tous ces éléments devraient faciliter le déclenchement de l'alerte, la communication auprès des populations, la mise en place des protections et la gestion de la crise. L'ensemble de ces facteurs permet de réduire la vulnérabilité.</p> <p>Dans le cadre de la mise à jour des PCS, la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron s'engage avec une entreprise dans le prototypage d'une application pouvant apporter des outils très précieux pour faciliter la gestion de crise et la mise à jour des PCS. Le prototypage de l'application aura lieu sur l'année 2018 et par la suite les communes pourront s'abonner à l'application afin de l'utiliser. La participation financière inscrite dans cette fiche action prend en compte le coût d'abonnement haut de la fourchette donnée par l'entreprise.</p> <p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Financement du programme SURVEY ❖ Définition d'un seuil de mise en place des batardeaux (étude/alerte météo-France/SURVEY) ❖ Intégration des PCS au sein d'un SIG/d'une plateforme web ❖ Mise en place d'un système d'astreinte ❖ Mise à jour des PCS (Via l'application NUMERISK) <p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <p>Lancement de l'étude/ Achat de matériel/ Mise en place de l'astreinte</p>

Maître d'Ouvrage	CdC Ile d'Oléron
Partenaires	Communes

Coûts / financements	CdC Ile d'Oléron
143 426 €	100%

Programmation financière	2018	2019	2020
	11%	15%	74%

D.3.5. AXE 5 LES ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

AXE 5	LES ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS
Action 5-1	Diagnostic et suivi de mesures de réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des activités socio-économiques

Description de l'action	<p>Objectif Réalisation de diagnostic de vulnérabilité des habitations/entreprises dans les zones prioritaires, en vue de mettre en place des protections individuelles.</p> <p>Territoire concerné Les zones prioritaires : Ors/La Chevalerie/Fief Naton, Les Allards et Grand-Village/Petit-Village.</p> <p>Description En se basant sur le diagnostic réalisé lors de l'action 1-3 du PAPI et sur les secteurs qui ne verront pas de protection rapprochée se mettre en place suite aux résultats de l'action 5-4 et 6-1 et la modification des axes 7-1 à 7-3. Cette action proposera aux habitants la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité de leurs habitations intégrale ou complémentaire à celui réalisé par l'université de Montpellier, dans le but de définir les protections individuelles à mettre en œuvre pour protéger les habitants et leurs biens. Un accompagnement pour la mise en place de ces actions sera proposé par le maître d'ouvrage afin de monter les dossiers, de trouver des financements... Les habitations/entreprises cibles sont celles présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ une hauteur d'eau, lors d'un évènement Xynthia +20, de 20 centimètres ou plus ❖ Non concernées par les actions de protection collective réalisées lors des actions de l'axe 7 ❖ Habitées par des personnes considérées comme vulnérables (personnes âgées, handicapés...) <p>Méthodologie et moyens de mise en œuvre Recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité complémentaire sur les habitations/entreprises cibles. Pour la phase d'aide et de suivi, la mise en œuvre fera appel à des cabinets de conseil spécialisés en architecture et urbanisme pour des missions ponctuelles de conseil.</p> <p>Indicateurs de suivi Nombre de dossiers particuliers et entreprises traités</p>
--------------------------------	---

Maître d'Ouvrage	CdC Ile d'Oléron
Partenaires	Communes

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	CdC Ile d'Oléron & communes
216 000€	50%	50%

Programmation financière	2018	2019	2020	2021
	0 %-	65 %	35 %	-

AXE 5	LES ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS
Action 5-2	Études préalables et réglementaires pour la protection du secteur de La Brée-les-Bains et de la digue de la Gautrelle

Description de l'action	<p>Objectif Définir des scénarios et un programme pour la protection du littoral de La Brée-les-Bains et pour le suivi/entretien (ou non entretien) de la digue de la Gautrelle. Faire les études réglementaires nécessaires à la réalisation des travaux de protection.</p>
	<p>Territoire concerné Littoral de la Brée-les-Bains et secteur à l'arrière de la digue de la Gautrelle.</p>
	<p>Description Réalisation d'une étude concernant les deux sites du littoral de la Brée-les-Bains et du secteur de la digue de la Gautrelle, ayant pour objectif de définir des solutions globales et pérennes pour la protection de ces secteurs vis-à-vis de l'érosion côtière et des submersions marines. Cette étude comprendra les phases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ diagnostic de chacun des secteurs : identification des processus hydro-sédimentaires et des phénomènes en jeu, analyse des aléas et des risques, ❖ la définition de plusieurs scénarios (ex : scénario 1 : évolution « au fil de l'eau » (on ne fait rien), scénario 2 « statu quo » entretiens réguliers des ouvrages comme actuellement, scénario 3 « mise en place de nouveaux ouvrages de protection », scénario 4 « solutions douces » rechargement en sable ou recul stratégique des enjeux,...), ❖ une analyse multicritères des scénarios (coûts, durabilité, efficacité...), ❖ des études de définition au niveau AVP pour les scénarios retenus.
	<p>A noter que, suivant le scénario retenu, les travaux futurs pour la protection de ces secteurs pourront faire l'objet d'un avenant au PAPI.</p>
	<p>Méthodologie et moyens de mise en œuvre Le cahier des charges de l'étude pourra être préparé par la CdC Oléron avec l'appui du CG17. La prestation sera réalisée par un bureau d'études spécialisé.</p> <p>Indicateurs de suivi Lancement de la consultation / Rapport final d'étude et choix d'un scénario</p>

Maître d'Ouvrage	CD17
Partenaires	CdC Oléron, communes

Coûts / financements	CdC Oléron & communes & autres collectivités	FPRNM	CD17
71 748,46 €	30 %	50%	20%

Programmation financière	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	-	100%		-	-	-	-

AXE 5	LES ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS
Action 5-3	Études préalables et réglementaires pour la protection du secteur allant du port de la Cotinière au massif forestier de Saint-Trojan.

Descr iption de l'acti on	Objectif Réaliser les études préalables auxancements des travaux de protection contre la submersion marine et l'érosion sur plusieurs zones urbanisées de faible altitude situées en arrière de cordons dunaires littoraux fragiles. Les secteurs concernés, situés sur le littoral Sud-ouest de l'île, ont été en partie touchés lors de la tempête Xynthia.
	Territoire concerné Littoral Sud-ouest de l'île: secteur « La Cotinière – Le massif de Saint-Trojan».
	Description Cette étude comprendra : ❖ un diagnostic de chacun des secteurs : identification des processus hydro-sédimentaires et des phénomènes en jeu, analyse des aléas et des risques, ❖ la définition de plusieurs scénarios (ex : scénario 1 : évolution « au fil de l'eau » on ne fait rien, scénario 2 « statu quo » entretiens réguliers, scénario 3 « mise en place d'ouvrages de protection », scénario 4 « solutions douces » rechargement en sable ou recul stratégique des enjeux,...), ❖ une analyse multicritères des scénarios (coûts, durabilité, efficacité...), ❖ des études de définition au niveau AVP pour les scénarios retenus. A noter que le montant de la fiche action comprend la réalisation des études de danger, des études Natura 2000, des études d'impact à l'échelle de la cellule réglementaire, permettant la mise en œuvre des travaux.
	Méthodologie et moyens de mise en œuvre L'étude sera réalisée par un prestataire externe.
	Études réglementaires / Autorisations Validation des propositions par la commission des sites.
	Indicateurs de suivi Rendu des études et dépôt des dossiers PSR.

Maître d'Ouvrage	CD17
Partenaires	CdC Oléron, communes

Coûts / financements	CdC Oléron & communes & autres collectivités	FPRNM	CG17
50 620,15 €	30 %	50 %	20 %

Programmation financière	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	-	-	-	50%	50%	-	-

AXE 5	LES ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS
Action 5-5	Diagnostic et études des enjeux sur les secteurs sensibles à l'érosion et à risque de submersion pouvant entraîner un risque pour les personnes

Description de l'action	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Réaliser un diagnostic de la frange littorale afin d'identifier dans les zones sensibles à l'érosion les secteurs où il y a un risque de submersion pouvant entraîner un risque pour les populations. Ce diagnostic permettra de définir des ensembles homogènes constituant un système de protection, d'identifier les enjeux et de déterminer la vulnérabilité des systèmes dunaires, assurant un réel rôle de protection des personnes. ❖ Évaluer la vulnérabilité des biens et des personnes situés dans les secteurs sensibles <p>Territoire concerné</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Secteur nord-ouest de l'île d'Oléron de la pointe des trois pierres (Saint-Denis-D'Oléron) au port de la Cotinière (Saint-Pierre-D'Oléron) <p>Description</p> <p>Les diagnostics incluront des inspections des sites (levé topo, mesures géotechniques et géophysiques si nécessaire). Les études permettront de définir les zones à protéger qui présentent des enjeux de sécurisation des personnes. Les études devront également préciser les enjeux se trouvant en arrière de chacun des 13 sites sensibles, en termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ De population touchée par un risque faible-moyen et fort, ❖ De bâtiment impacté, ❖ D'impact sur les activités économiques et touristiques, <p>L'étude permettra également :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Une identification et une caractérisation des potentiels dangers, ❖ Une identification et caractérisation des risques en termes de probabilité d'occurrence, d'intensité et de cinétique des effets, et de gravité des conséquences, ❖ Une évaluation des scénarios d'accidents, ❖ Une caractérisation des aléas naturels avec des éventuelles modélisations hydrauliques, ❖ Une étude de réduction des risques. <p>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</p> <p>Les études seront réalisées, sous maîtrise d'ouvrage du CD 17, par des prestataires extérieurs habilités.</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <p>Date de lancement/Nombre de réunion de suivi/Remise des documents finaux</p>
--------------------------------	--

Maître d'Ouvrage	CD 17
Partenaires	CdC IO, Etat

Coûts / financements	CdC Ile d'Oléron & communes	FPRNM	CD 17
50 000€	30 %	50 %	20 %

Programmation financière	2018	2019	2020	2021
	100 %-		-	-

AXE 5	LES ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS
Action 5-6	Etude de synthèse des connaissances du PAPI pour permettre de prioriser les secteurs non protégés et vulnérables

Description de l'action	<p>Objectif : Synthétiser l'ensemble des connaissances obtenues lors des études du PAPI et faire émerger les secteurs à enjeux n'ayant pas été intégrés au sein de l'axe 7 du PAPI</p> <p>Territoire concerné : L'Ile d'Oléron</p> <p>Description : L'objectif de l'action est de regrouper l'ensemble des connaissances obtenues lors des diverses études de l'axe 5 et 6 pour les marais et d'en ressortir des zones d'enjeux fortes en vulnérabilité humaines et/ou économiques qui ne sont pas prises en compte actuellement dans l'axe 7 du PAPI.</p> <p>Méthodologie et moyens de mise en œuvre : Lancement d'une consultation et choix d'un bureau d'études :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Mise à disposition des études précédentes et des chantiers réalisés ❖ Réalisation par le BE d'une synthèse des précédentes études permettant de définir les zones orphelines en termes de protections existantes (niveau de sureté Xynthia +20) ❖ Hiérarchisation des zones selon leur vulnérabilité face à la submersion <p>Indicateurs de suivi : Lancement de la consultation / CR des réunions / Rendus de l'étude</p>
--------------------------------	--

Maître d'Ouvrage	CD 17
Partenaires	Communes, Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron

Coûts / financements	CdC Ile d'Oléron & Communes	Etat (FPRNM)	CD 17
50 000€	30%	50 %	20%

Programmation financière	2018	2019	2020	2021
		50 %	50%-	-

D.3.6. AXE 6 LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

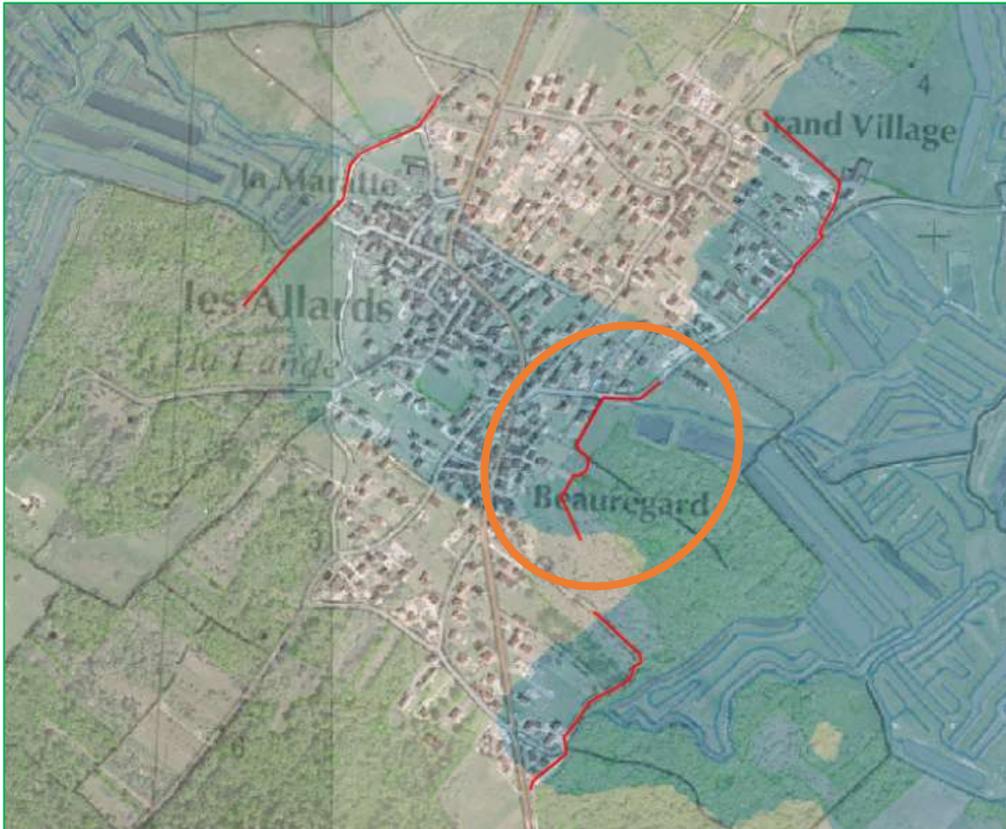
AXE 6	LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS
Action 6-1	Définition d'un programme d'actions pour les marais pour limiter les risques de submersion par contrôle et ralentissement des écoulements
Desc ription de l'acti on	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déterminer l'impact précis des marais dans les phénomènes de submersion, ➤ Définir un programme d'actions d'entretien des marais et permettant de mobiliser les marais en cas de submersion marine.
	<p>Territoire concerné</p> <p>Tous les marais de l'île.</p>
	<p>Description</p> <p>L'étude pourra s'appuyer sur le travail effectué en amont par l'Observatoire des Espaces Naturels de l'île d'Oléron et le chargé de mission PAPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ étude sur l'occupation du sol, ❖ étude institutionnelle, ❖ clarification des responsabilités et du rôle des acteurs dans la gestion du marais, <p>L'étude pourra comporter les parties suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ recensement et diagnostic de l'ensemble des ouvrages de régulation hydraulique (dont les exutoires), ❖ caractérisation du fonctionnement hydraulique des marais et de la dynamique de submersion (mesures, modèles...), ❖ propositions pour la gestion des marais, ❖ définition d'actions et/ou de travaux à entreprendre pour diminuer la vulnérabilité, ❖ définition d'un plan d'action.
	<p>A noter que les éventuels travaux à prévoir suite à cette étude de diagnostic/programmation pourront faire l'objet d'un avenant au PAPI.</p>
	<p>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</p> <p>L'action sera mise en œuvre par le CD 17 avec l'appui de l'UNIMA, de la CdC Oléron et des communes. L'étude sera confiée à un bureau d'étude spécialisé.</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <p>Rapport final d'étude, programme d'action, plan de gestion</p>

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes de l'île d'Oléron
Partenaires	Communes, CD 17, Etat

Coûts / financements	CdC Oléron & communes	CG 17	FPRNM	
225 380 €	20 %	30%	50%	

Programmation financière	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	-	50%	50%	-	-	-	-

D.3.7. AXE 7 LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-1	Réalisation d'une protection rapprochée sur le hameau des Allards littoral Est de Dolus d'Oléron
Objectifs & Enjeux	<p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none">❖ La réalisation d'une protection rapprochée sur une poche d'enjeu importante sur le hameau des Allards <p>Territoire / bassin de risque concerné Littoral Sud-est d'Oléron, Communes de Dolus d'Oléron.</p> <p>Enjeux & Risques Le hameau des Allards est fortement exposé au risque submersion lors de tempête de niveau Xynthia et surtout Xynthia +20 (177 habitations avec des hauteurs d'eau de 50 cm à plus d'1 mètre). Nous sommes donc en présence d'un secteur à forte vulnérabilité d'un point de vue humain.</p> <p>Carte du secteur concerné (UNIMA)</p>  <p><i>Figure 49: localisation des différents tronçons de la protection rapprochée des Allards et ciblage de la variante retenu</i></p>

Objectifs & Enjeux

Description de l'action	Description														
	La protection rapprochée de la poche d'enjeux du secteur centre des Allards représente une diminution du nombre d'habitations impactées non négligeable :														
	Tableau Nombre d'habitations touchées par la submersion avant et après les travaux pour deux évènements de référence														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">XYNTHIA</th> <th colspan="2">XYNTHIA +20</th> </tr> <tr> <th>Etat Initial</th> <th>Etat Aménagé</th> <th>Etat Initial</th> <th>Etat Aménagé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'habitations impactées</td> <td>22</td> <td>4</td> <td>177</td> <td>33</td> </tr> </tbody> </table>		XYNTHIA		XYNTHIA +20		Etat Initial	Etat Aménagé	Etat Initial	Etat Aménagé	Nombre d'habitations impactées	22	4	177	33
			XYNTHIA		XYNTHIA +20										
		Etat Initial	Etat Aménagé	Etat Initial	Etat Aménagé										
	Nombre d'habitations impactées	22	4	177	33										
	La protection rapprochée de ce secteur se fait via une rehausse de chemin et la réalisation d'une digue en terre qui ferme le système autour de la poche d'enjeux centrale des Allards.														
	Méthodologie et moyens de mise en œuvre														
	La CdC Ile d'Oléron sera gestionnaire de l'ensemble des ouvrages concernés par cette action et responsable de leur entretien.														
L'action sera mise en œuvre par la structure GEMAPIENNE compétente en maîtrise d'ouvrage.															
Études réglementaires / Autorisations															
Validation du projet par la commission des sites. Autorisation des travaux au titre de la loi sur l'eau. Planning des travaux / suivi de la réalisation des travaux par chantiers/Étude de projet réalisée															
Indicateurs de suivi															
Planning des travaux / suivi de la réalisation des travaux par chantiers															

Maître d'Ouvrage	CD 17 et/ou Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron
Partenaires	Communes de Dolus d'Oléron

Coûts / financements	CdC Ile d'Oléron & communes	FPRNM	CD 17	Région Nouvelle-Aquitaine
290 000 €	20%	40%	20%	20%

Programmation financière	2018	2019	2020	2021
	30 %	30 %	40 %	-

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-2-1	Protection rapprochée Ors/La Chevalerie et remise en état des ouvrages annexes : Font de mer Oulme et levée du chenal d'Oulme

Objectifs & Enjeux

Objectif

- ❖ La réalisation d'une protection rapprochée des villages d'Ors – La Chevalerie – Fief Naton et de la route d'accès à l'Ile sur la commune du Château d'Oléron.

Territoire / bassin de risque concerné

Littoral Sud d'Oléron, Communes du Château d'Oléron.

Enjeux & Risques :

Des bourgs historiques, notamment le hameau d'Ors, sont situés en zone submersibles. La part de population vulnérable en cas d'évènement important situé en zone submersibles est non négligeable (plus de 200 habitations et 60 entreprises pour le secteur d'Ors) lors d'un évènement Xynthia +20. De ce fait, plusieurs aménagements sont proposés pour réduire la vulnérabilité sur ce secteur.

Description :

Une présentation du projet de protection rapprochée sur le secteur d'Ors/La Chevalerie est visible ci-dessous, ce dernier a pour objectif principal d'éviter toute submersion sur une partie du hameau tout en protégeant dans un second temps la route d'accès à l'Ile qui est un facteur déterminant pour l'accès rapide des secours sur place en cas d'évènement extrême.



*Secteur d'Ors / La Chevalerie, Commune du Château d'Oléron
Carte du projet de protection rapprochée sur ce secteur.*

Description :

Cette action est revisitée suite aux modifications engendrées par l'application du décret digue.

- ❖ Protection rapprochée Ors/La Chevalerie/Fief Naton

Système d'endiguement	Coût	Linéaire
Protection rapprochée Ors/La Chevalerie	800 k€	2262 m
Total	800 k€	

Système annexe	Coût	Linéaire
Digue de la Baie Sud	53 k€	
Digue du Dolmen	237 k€	
Digue de la Pointe Blanche	95 k€	
Confortement Chenal d'Oulme	70 k€	2300 m
Total	570 k€	

Plus un coût d'étude de 379 k€

Méthodologie et moyens de mise en œuvre

La CdC Ile d'Oléron sera gestionnaire de l'ensemble des ouvrages concernés par cette action et responsable de leur entretien.

Les études d'avant-projet seront réalisées par le CD 17et/ou la CdC qui confiera les travaux à une entreprise spécialisée et assurera sa maîtrise d'ouvrage.

Études réglementaires / Autorisations

Validation du projet par la commission des sites.

Autorisation des travaux au titre de la loi sur l'eau. Planning des travaux / suivi de la réalisation des travaux par chantiers/Étude de projet réalisée

Indicateurs de suivi

Planning des travaux / suivi de la réalisation des travaux par chantiers

Maître d'Ouvrage	CD17 et/ou Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron
Partenaires	Commune du Château d'Oléron

Coûts / financements	CdC Oléron & communes	FPRNM	CD 17	Région Nouvelle Aquitaine
1 740 080 €	20%	40%	20%	20%
204 100 €			80 %	20 %
1 944 180 €				

Programmation financière	2018	2019	2020	2021
	22 %	26 %	52%	-

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-2-2	Protection du secteur de Lannelongue sur la commune de Saint-Trojan-les-Bains

Objectif

- ❖ La réhabilitation/restauration de l'ouvrage de protection du littoral contre les submersions marines de Lannelongue sur Saint-Trojan-les-Bains.

Territoire / bassin de risque concerné

Littoral Sud d'Oléron, Commune de Saint Trojan les Bains.

Enjeux & Risques :

La commune de Saint-Trojan-Les-Bains est un secteur vulnérable à la submersion sur l'Île d'Oléron. Le lieu-dit de Lannelongue a subi des dommages lors de la tempête Xynthia.

Description :

Une présentation du projet de protection sur le secteur de Lannelongue est disponible ci-dessous :

Objectifs & Enjeux



Localisation des travaux de Lannelongue sur Saint-Trojan

L'avant-projet est disponible en annexe 7

Description :

Cette action est revisitée suite aux modifications engendrées par l'application du décret digue.

Système d'endiguement	Coût	Linéaire
Protection de Lannelongue	200 K€	406 m
Total	200 K€	

Ces travaux permettront de compléter un système d'endiguement cohérent sur la commune de Saint-Trojan en permettant la fermeture du système qui part de la Pointe Manson et se poursuit par la digue Pacaud.

Méthodologie et moyens de mise en œuvre

La CdC Ile d'Oléron sera gestionnaire de l'ouvrage concerné par cette action et responsable de son entretien.

Les études de projet seront réalisées par le CD 17 qui confiera les travaux à une entreprise spécialisée et assurera sa maîtrise d'ouvrage, en tant que futur gestionnaire la CdC sera impliquée dans le suivi des travaux.

Études réglementaires / Autorisations

Validation du projet par la commission des sites.

Autorisation des travaux au titre de la loi sur l'eau. Planning des travaux / suivi de la réalisation des travaux par chantiers/Étude de projet réalisée

Indicateurs de suivi

Planning des travaux / suivi de la réalisation des travaux par chantiers

Maître d'Ouvrage	CD17
Partenaires	Commune de Saint Trojan les Bains et Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron

Coûts / financements	CdC Oléron & communes	FPRNM	CD 17	Région Nouvelle Aquitaine
200 000 €	20%	40%	20%	20%

Programmation financière	2018	2019	2020	2021
	100 %	-	-	-

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-3-2	Remise en état d'un ouvrage de protection contre les submersions marines sur le littoral Ouest de Saint Pierre d'Oléron et Saint Georges d'Oléron – Protection de Matha et Forêt Briquet

Objectifs & Enjeux

Objectif

La mise en place de ganivelles pour protéger les cordons dunaires sur les sites de Matha et de la Forêt Briquet/Plaisance

Territoire / bassin de risque concerné

Littoral Ouest d'Oléron, Communes de Saint-Pierre d'Oléron (Matha) et de Saint Georges d'Oléron (Forêt Briquet/Plaisance).

Description

Les travaux prévus sur le secteur de Matha consistent en la réalisation d'un dispositif de ganivelles. Cet aménagement permet de protéger le cordon dunaire et de le renforcer en évitant/limitant l'érosion et en favorisant la réimplantation de végétation. La protection/renforcement du cordon dunaire permet de mettre en sécurité les habitations du village de Matha (Saint Pierre d'Oléron) et du village de Foulerot (Forêt Briquet/ Saint Georges d'Oléron).

Description de l'action


Vue globale du dispositif sur Matha et Forêt Briquet

Méthodologie et moyens de mise en œuvre

La CdC Ile d'Oléron sera gestionnaire de l'ensemble des ouvrages concernés par cette action et responsable de leur entretien.

Les études d'avant-projet seront réalisées par le CD 17 qui confiera les travaux à une entreprise spécialisée et assurera sa maîtrise d'ouvrage, en tant que futur gestionnaire la CdC sera impliquée dans le suivi des travaux.

Études réglementaires / Autorisations

Validation du projet par la commission des sites.

Autorisation des travaux au titre de la loi sur l'eau. Planning des travaux / suivi de la réalisation des travaux par chantiers/Étude de projet réalisée

Indicateurs de suivi

Planning des travaux / suivi de la réalisation des travaux par chantiers

Maître d'Ouvrage	CD17
Partenaires	CdC Ile d'Oléron, Communes de Saint Georges et de Saint Pierre

Coûts / financements	CdC Ile d'Oléron & communes	FPRNM	CD 17	Région Nouvelle-Aquitaine
211 200 €	20%	0%	60%	20%

Programmation financière	2016	2017	2019	2020	2021
	50 %	50 %	-	-	-

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-3-2	Remise en état d'un ouvrage de protection contre les submersions marines sur le littoral Ouest de Dolus d'Oléron – La Perroche

Objectifs & Enjeux

Prolongation de temps pour la réalisation de cette action, qui ne comporte plus que la protection de la digue de la Perroche.

Objectif

- ❖ La réalisation d'un muret au niveau du secteur de la Perroche et une reprise de la cale de mise à l'eau suite aux dommages subis lors de Xynthia.

Territoire / bassin de risque concerné

Littoral Ouest d'Oléron, Commune de Saint-Pierre d'Oléron.

Description

Les travaux prévus sur le secteur de la Perroche consistent en la réalisation d'un muret anti-submersion pour protéger une zone habitée en bord de mer, ainsi qu'une reprise de la cale de mise à l'eau qui a été très abimée lors de Xynthia. Une reprise de cette cale est nécessaire pour éviter la création d'un point faible dans cette zone.

Description de l'action



Plan sommaire de l'avant-projet des travaux sur La Perroche

Méthodologie et moyens de mise en œuvre

La CdC Ile d'Oléron sera gestionnaire de l'ensemble des ouvrages concernés par cette action et responsable de leur entretien.

Les études d'avant-projet seront réalisées par le CD 17 qui confiera les travaux à une entreprise spécialisée et assurera sa maîtrise d'ouvrage, en tant que futur gestionnaire la CdC sera impliquée dans le suivi des travaux.

Études réglementaires / Autorisations

Validation du projet par la commission des sites.

Autorisation des travaux au titre de la loi sur l'eau. Planning des travaux / suivi de la réalisation des travaux par chantiers/Étude de projet réalisée

Indicateurs de suivi

Planning des travaux / suivi de la réalisation des travaux par chantiers

Maître d'Ouvrage	CD17
Partenaires	CdC Ile d'Oléron, Communes de Saint Georges et de Saint Pierre

Coûts / financements	CdC Ile d'Oléron & communes	FPRNM	CD 17	Région Nouvelle-Aquitaine
250 000 €	20%	40%	20%	20%

Programmation financière	2017	2018	2019	2020	2021
	5 %	95 %	-	-	-

AXE 7

LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

Action 7-4

Protection anti-submersion du secteur de Boyardville/La Perrotine

Objectifs & Enjeux

Poursuite de l'action engagée dans le PAPI, la fin des travaux est prévue en 2019

Objectifs :

- ❖ L'action vise à réaliser les travaux permettant d'augmenter le niveau de protection contre les submersions marines des zones basses urbanisées de Boyardville/La Perrotine.

Territoire/Sous bassin de risque concerné :

Boyardville/La Perrotine sur les communes de Saint-Georges-d'Oléron et de Saint-Pierre-d'Oléron.

Enjeux & Risques

Le chenal de La Perrotine est bordé de chaque côté par des zones urbanisées denses et basses avec une forte menace de submersion marine. Ce secteur de Boyardville-La Perrotine a été l'une des zones les plus gravement touchées dans le département lors de la tempête Xynthia : 1 décès, 218 logements et 32 commerces inondés. L'inondation due à Xynthia a noyé une grande partie des zones urbanisées denses et basses ainsi que les marais arrière. **Une partie du secteur a été déclarée « Zone de solidarité ».**

La zone inondable correspondant à un événement type « Xynthia Sup » s'étendrait au-delà, noyant la quasi-totalité de la zone urbanisée côté Boyardville et sa totalité côté La Perrotine en incluant toujours les marais : d'où un enjeu humain très fort.

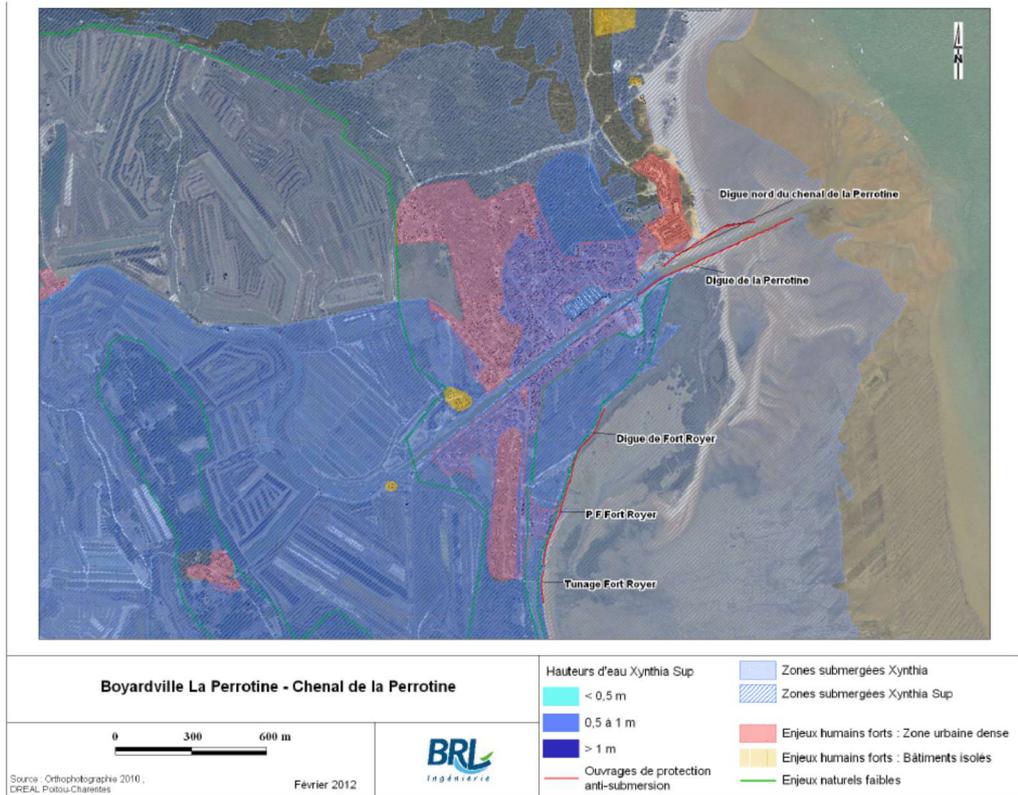


Figure Boyardville/La Perrotine (Communes de Saint Georges d'Oléron et de Saint Pierre d'Oléron).
Carte des zones submersibles et des enjeux menacés

Description

L'action en cours vise à augmenter le niveau de protection du secteur en empêchant les entrées d'eaux marines de part et d'autre du chenal de La Perrotine, permettant d'éviter d'inonder les zones basses.

Les travaux envisagés comprennent (cf. schéma ci-dessous):

- ❖ La rehausse à une hauteur de +4.20m NGF de l'épi situé en rive gauche du chenal pour limiter les houles qui rentrent dans le chenal de La Perrotine,
- ❖ La réalisation de murets anti-submersion le long des berges Nord et Sud du chenal de La Perrotine. L'arase du muret anti submersion sera calé à +4,65 m NGF.
- ❖ En partie sud :
 - ◆ la surélévation des digues de Fort Royer et de la Perrotine à +4,80 m NGF afin de limiter les franchissements (liés à la houle) à des débits acceptables,
 - ◆ la remise en état des varaignes pour permettre l'évacuation des eaux,
 - ❖ la rehausse de voiries côté La Perrotine à la cote de +4.65m NGF.



Figure Travaux prévus pour la protection anti-submersion du secteur de Boyardville/La Perrotine

Les travaux envisagés permettront de protéger des submersions marines l'ensemble des enjeux menacés du secteur de Boyardville–La Perrotine, et notamment la zone urbaine de Boyardville qui représente à l'heure actuelle un danger mortel (un décès constaté lors de Xynthia), pour des événements extrêmes dont la période de retour est au moins de 300 ans.

Méthodologie et moyens de mise en œuvre

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'œuvre du CD17. La CdC en deviendra gestionnaire après travaux.

Études réglementaires / Autorisations

Validation du projet par la commission des sites.

Autorisation des travaux au titre de la loi sur l'eau.

Indicateurs de suivi

Date de démarrage des travaux / Avancement des travaux

Maître d'Ouvrage	CD 17				
Partenaires	CdC Ile d'Oléron, Communes de Saint Georges d'Oléron et de Saint Pierre d'Oléron				
Coûts / financements	CdC Ile d'Oléron & communes	FPRNM	CD 17	Région Poitou-Charentes	
9 348 660 €	20%	40%	20%	20%	
Programmation financière	2017	2018	2019	2020	2021
	11 %	60%	29%	-	-

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-5	Protection anti-submersion du secteur de Saint Trojan les Bains

Objectif

- ❖ Augmenter le niveau de protection des zones basses urbanisées de Saint Trojan les Bains.

Territoire / sous bassin de risque concerné
Commune de Saint Trojan les Bains.

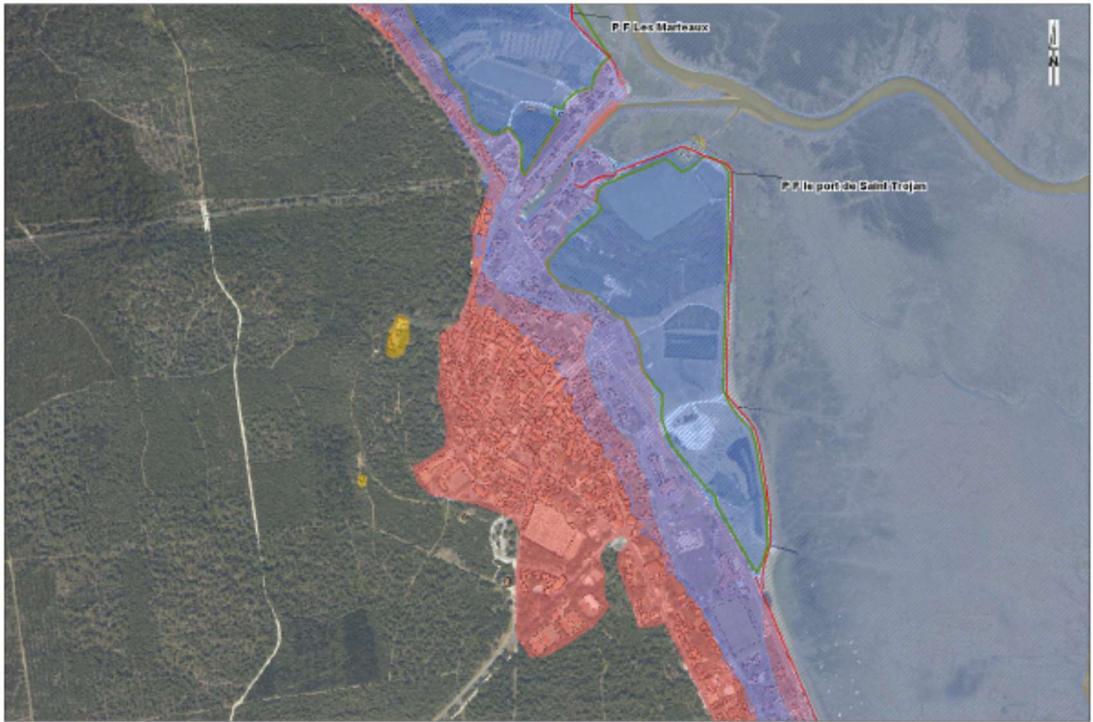
Enjeux & Risques

Saint-Trojan-les-Bains et son port constituent une zone urbanisée dense d'enjeux humains très forts, située sur la bande littorale et donc fortement soumise au risque de submersion marine. Entre la mer et le centre du village se trouvent des zones d'habitations basses (enjeux forts) et des marais endigués (enjeux faibles). Derrière le village commence la forêt domaniale de Saint Trojan.

L'inondation due à Xynthia a noyé toutes les habitations et commerces entourant le port, ainsi que la tranche d'habitations basses devant le marais (enjeux très forts : 37 logements et 8 commerces inondés). **Une partie de ce secteur a été déclarée « zone de solidarité».**

L'inondation due à Xynthia Sup s'étendrait légèrement au-delà, jusqu'au centre du village, où l'enjeu humain est toujours très fort. L'aléa Xynthia Sup présenterait une intensité forte sur les zones d'enjeux forts.

Objectifs & Enjeux



Saint Trojan Les Bains - Port	
Hauteurs d'eau Xynthia Sup < 0,5 m 0,5 à 1 m > 1 m	Zones submergées Xynthia Zones submergées Xynthia Sup Enjeux humains forts : Zone urbaine dense Enjeux humains forts : Bâtiments isolés Enjeux naturels faibles
Source : Orthophotographie 2010 ; DREAL Poitou-Charentes Février 2012	BRL Ingénierie

Commune de Saint Trojan les Bains - Carte des zones submersibles et des enjeux menacés

Description de l'action	<p>Description</p> <p>Les travaux envisagés visent à empêcher les entrées d'eaux marines sur le front de mer de Saint Trojan afin de protéger contre les submersions marines la zone commerciale située en bordure du port et les zones basses urbanisées.</p> <p>Les aménagements à prévoir ont été définis suite à une étude de définition et à un « Avant-Projet » et après l'analyse de plusieurs scénarii de protection alternatifs.</p> <p>Le dispositif retenu comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ le rechargement en enrochements de la digue de la Taillée jusqu'à 4.60 m NGF, ❖ la réalisation d'un muret anti-submersion autour du port à la cote 4.60 m NGF, ❖ la rehausse de la levée de terre jusqu'à la cote 3.50 m NGF, ❖ la réalisation d'un muret de protection à la cote 4.90 m NGF le long du boulevard de la Plage. <p>Les travaux envisagés permettront de protéger des submersions marines l'ensemble des enjeux menacés du secteur de Saint Trojan les Bains, et notamment la zone urbaine basse.</p> <p><i>L'Analyse Coûts Bénéfice (ACB) de cette action est présentée en annexe.</i></p> <p>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</p> <p>Actuellement les équipements concernés par cette action sont situés sur l'emprise du port (géré par un SIVU), sur des terrains communaux et sur le domaine maritime public.</p> <p>A l'initiative de la CdC, des réflexions sont en cours pour la recherche d'un gestionnaire unique pour les futurs ouvrages anti-submersion.</p> <p>Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'œuvre du CG17.</p> <p>Études réglementaires / Autorisations</p> <p>Validation du projet par la commission des sites.</p> <p>Autorisation des travaux au titre de la loi sur l'eau.</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <p>Date de démarrage des travaux</p>
--------------------------------	---

Maître d'Ouvrage	CD17
Partenaires	CdC Oléron, Commune de Saint Trojan les Bains

Coûts / financements	CdC Oléron & communes	FPRNM	CD 17	Région Nouvelle Aquitaine
2 515 250 €	20%	40%	20%	20%

Programmation financière	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	-	40%	40%	20%	-	-

ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAQUETTE D'INFORMATION LITTOSIM



Gérez le risque de submersion !

Pendant un atelier LittoSIM,
vous aménagez le territoire via une interface numérique,
vous assistez à une simulation de submersion,
vous analysez ses impacts,
vous élaborez, discutez et testez des scénarios avec les autres équipes.



1/2 journée



8 participants



4 équipes
1 équipe d'animation



Modélisation
informatique

Qu'est-ce que LittoSIM ?

Pour susciter la **réflexion des participants**, un atelier LittoSIM utilise un **format original** qui mobilise la **modélisation scientifique** et les techniques de **jeu sérieux**. Une **plateforme informatique** reproduit les enjeux de gestion des risques littoraux et **intègre une modélisation réaliste** de la submersion marine.

LittoSIM illustre les **effets** de diverses **stratégies d'aménagement du territoire** sur le risque de submersion.

Pourquoi participer ?

C'est interactif ! **C'est ludique !**
C'est pédagogique !
Ça traite d'un sujet important !





Comment se déroule un atelier LittoSIM ?

1. Explication des règles

Les animateurs vous expliquent les différentes actions que vous pouvez effectuer, vous décidez avec votre co-équipier des objectifs de gestion du risque que vous appliquerez.

2. Déroulement de la simulation

Vous effectuez autant d'actions que vous le permet votre budget sur l'interface de la tablette.

Les actions possibles :

- | Transformation des digues
- | Gestion des dunes
- | Modification du PLU
- | Adaptation de l'habitat
- | Densification ou extension urbaine

De manière imprévue, une submersion se produit, vous évaluez alors les effets de votre stratégie.

3. Bilan et discussion

A l'issue du jeu sérieux, un débat est lancé entre les participants : chacun s'exprime sur ce qu'il a vécu et le groupe cherche à analyser les types d'actions jouées, les stratégies mises en œuvre et leurs conséquences sur les risques.

Quels sont les pré-requis pour participer ?

Aucune compétence particulière n'est attendue, la maîtrise de l'informatique n'est pas requise.

Aucune connaissance spécifique des risques, de la législation ou de l'urbanisme n'est nécessaire.

Gestionnaires, décideurs, techniciens, élus... **Il suffit de s'inscrire !**

En 2017, les ateliers LittoSIM sont organisés dans le cadre du Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de l'île d'Oléron.



Les intérêts de LittoSIM

- | Meilleure compréhension des mécanismes physiques de la submersion
- | Échange de points de vue entre collaborateurs
- | Découverte de différentes stratégies de gestion des risques
- | Élaboration de scénarios de gestion du territoire littoral
- | Réflexion sur les instruments de planification urbaine

Le projet de recherche LittoSIM : une démarche de modélisation d'accompagnement

En 2010, la tempête Xynthia a pointé certaines limites de la gestion des risques de submersion marine en France. En 2015, une équipe de chercheurs du CNRS et de l'IRD développe un modèle dont l'objectif est d'améliorer la connaissance des risques au sein des collectivités territoriales.

Le projet de recherche utilise la simulation et la mise en situation pour accompagner les acteurs dans leurs choix stratégiques (démarche ComMod).

LittoSIM est financé par le CNRS dans le cadre du « Défi Littoral », par la communauté de communes de l'île d'Oléron et bénéficie du soutien du Pays Marennes-Oléron.

© LittoSIM : Mars 2017

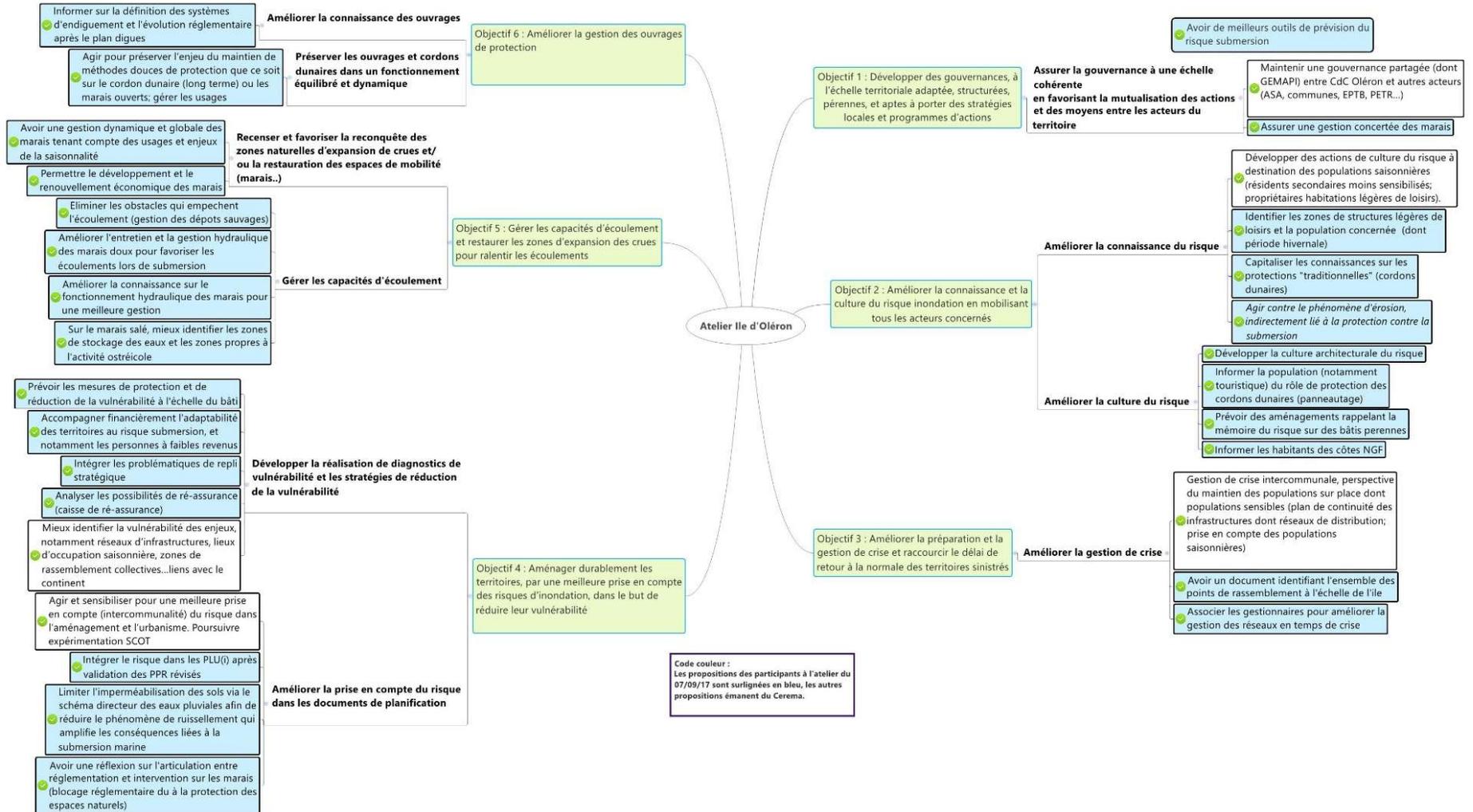
www.littosim.hypotheses.org

contact-littosim@univ-lr.fr

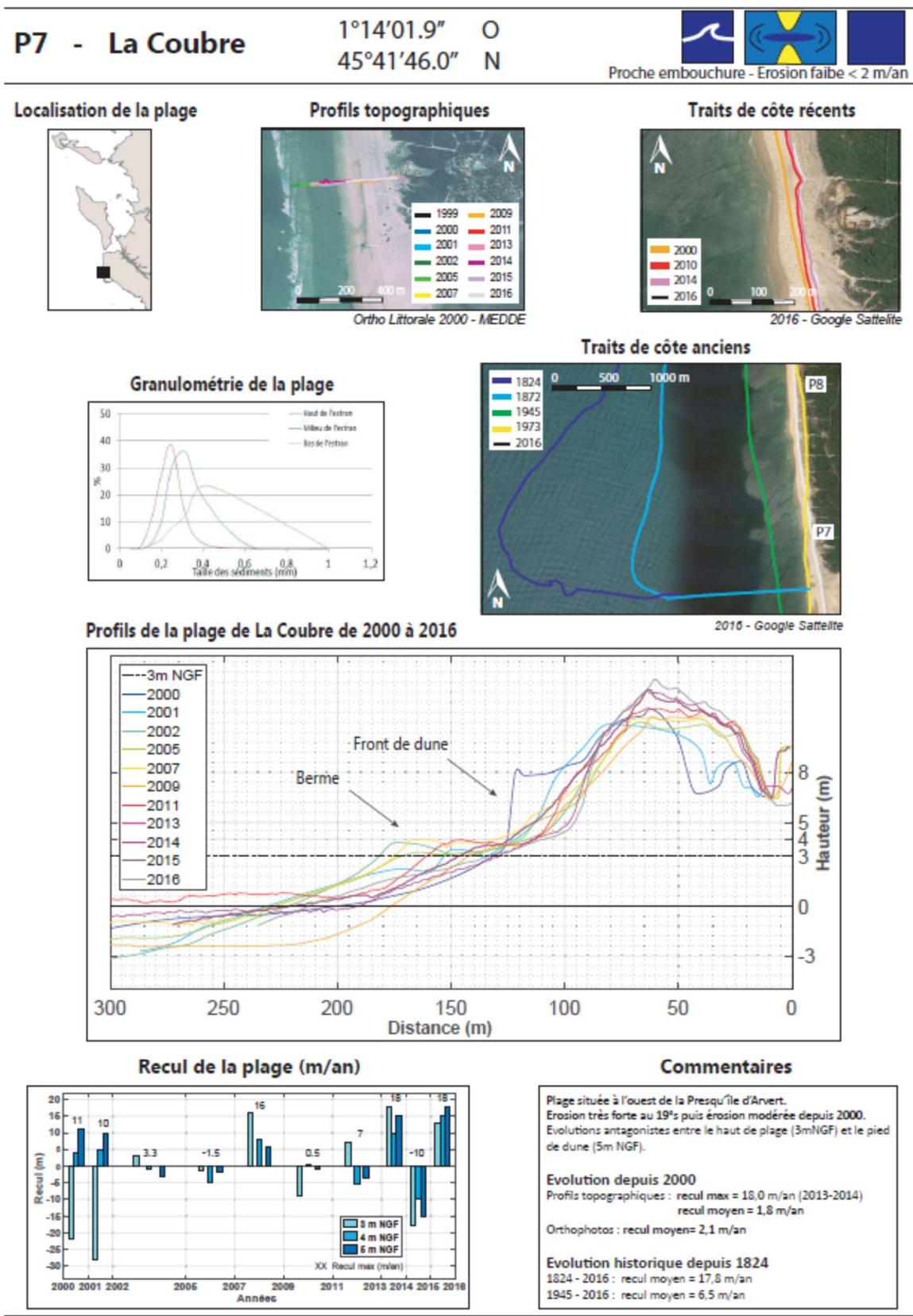


Autres soutiens: UMR LIENSs, Université de La Rochelle, UMR CITERES, Université de Tours, UMI UMMISCO, UMR PACTE, Université de Grenoble, UMR Géolab, Université de Limoges, UMR PRODIG, Université de Paris 1

ANNEXE 2 : ARAIGNEE ATELIER ELABORATION SLGRI – SECTEUR D'OLERON



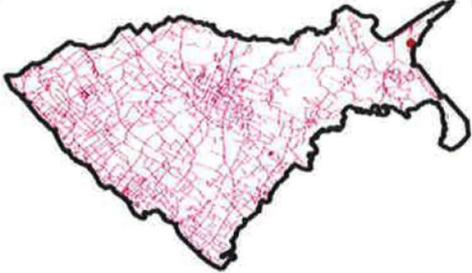
ANNEXE 3 : Exemple de rendu du suivi des profils topographiques de plage par l'Université de la Rochelle



ANNEXE 4 : Exemple de fiche repère de submersion

SPO4

 FICHE INFORMATION SUR LA POSE DE REPERE DE SUBMERSION	
Établie dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations et conformément à l'arrêté du 14 mars 2005 relatif à l'information des propriétaires ou gestionnaires concernés par l'établissement des repères de crue	
Localisation du site d'implantation	Commune : Saint Pierre d'Oléron Adresse : Site Ostréicole de Fort Royer Références cadastrales : Pas de référence cadastrale
	 Hauteur d'eau 0,70 m / seuil de la cabane Ostréicole
Propriétaire(s)	Domaine public
Situation en élévation	Date : 26 février 2010
	Cote NGF : 4.36 m
	Hauteur par rapport au sol : 0,75 m
Type de matérialisation	Échelle limnimétrique  Non
	Repère Xynhtia  1 Macaron 2010 avec une borne
	Repère d'étendue Non
Motif d'implantation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en application de la loi de 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages - Mise en œuvre dans le cadre de l'action 1-1 du programme d'action de prévention des inondations de l'île d'Oléron pour la conservation de la mémoire du risque sur le littoral oléronnais - Zone caractéristique exposé au risque de submersion - Bonne visibilité depuis l'espace public
Echéancier prévisionnel de réalisation des opérations nécessaires	Scellement par l'entreprise Bois Loisirs Créations en présence de la Communauté de communes : juin 2015
	Référencement par un Géomètre : juin 2015

 FICHE SYNTHETIQUE DE REPERE INONDATIONS Établie dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations	
Localisation du repère	
<p> Département : Charente-Maritime Commune : Saint Pierre d'Oléron N° INSEE : 17385 Adresse : Site Ostréicole de Fort Royer </p> <p> Références cadastrales : Pas de référence cadastrale Identification du support : Borne Repérage : Sur une borne en bois à proximité des cabanes </p> <p> Coordonnées Lambert 93-CC46 : X : 1371236.94 Y : 5204274.15 Z (altimétrie du repère) : 4.36 m H (hauteur par rapport au sol) : 0.75 m Propriétaire(s) du site : Domaine public </p>	 
Informations sur les laisses de mer et le repère:	
Laisses de mer :	
<p> Point(s) de référence : N° 23 Fiabilité de la laisse : Bonne Altimétrie du plan d'eau pendant Xynthia : 4.36 m NGF Z (seuil bâtiment) : 3.66 m NGF : Hauteur d'eau 0,70 m / seuil de la cabane Ostréicole Z(sol): 3.61 m NGF </p>	<p> Source : Point levé par DDTM 17, SAT RMO, après Xynthia </p>
Le repère :	
<p> Date de pose : juin 2015 Nature du repère : Macaron Xynthia Support du repère : Borne en bois Intégration paysagère : Bonne Fréquentation du lieu : Zone de passage & d'accueil du public Remarque : Le repère se situe à proximité de la mesure de la DDTM17 N°23 sur une borne en bois. </p>	
Contraintes administratives et environnementales :	
Contraintes environnementales	
Site classée ou inscrit	

ANNEXE 5 : Exemple de fiche ouvrage hydraulique sur les marais de l'île d'Oléron

Décembre 2015

Communauté de Communes de l'île d'Oléron



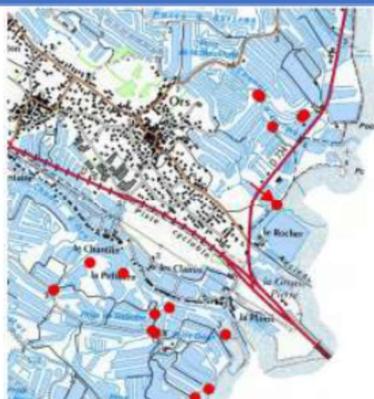
Inventaire et diagnostic des ouvrages des marais libres de l'île d'Oléron

Les ouvrages hydrauliques traversant les digues ou levées

IDENTIFICATION DE L'OUVRAGE

IDENTIFIANT UNIMA	ST2_02_OHTD	PROPRIETAIRE
N° DE SECTEUR	2	GESTIONNAIRE
N° DE TRONCON	2	

LOCALISATION et DATE d'OBSERVATION



MARAIS	Marais d'Oulme
LIEU	Front de mer d'Oulme
X LAMBERT 93	374 451.39
Y LAMBERT 93	6 538 582.71
ACCESSIBILITE	Facile
DATE DE LA VISITE	13 mai 2015

Photo Aval

Photo Amont



DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

TYPE	Dalot
NATURE	Béton
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE	Vanne
SECTION HYDRAULIQUE	Largeur : 1.5 m - Hauteur : 1 m
FONCTION	Marais ostréicole
ETAT	Bon
OBSERVATIONS	RAS

Ouvrage n° 30 / ID UNIMA : ST2_02_OHTD

Union des Marais
de Charente-Maritime



ANNEXE 8 : TABLEAU DES DISPOSITIONS ET PISTES D' ACTIONS DE LA SLGRI LITTORAL CHARENTAIS

Objectif général (corrélation avec les dispositions PGRI)	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
OG1 Développer des gouvernances , à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions	OO1-1 Assurer la gouvernance de planification de la prévention des inondations (SLGRI, PAPI) à une échelle cohérente	D1-1-1 Définir des périmètres de déclinaison de la Directive Inondation (TRI/SLGRI) cohérents au regard des caractéristiques géographiques, hydrographiques et des enjeux		<ul style="list-style-type: none"> • Caler le périmètre TRI sur les bassins de risques • Caler la future stratégie locale en intégrant des communes actuellement hors TRI • Trouver une cohérence de périmètre entre TRI / SAGE et SLGRI
		D1-1-2 Coordonner les outils stratégiques (SLGRI) et programmatiques (PAPI)		<ul style="list-style-type: none"> • Articulation de la SLGRI Littoral Charentais avec les SLGRI voisines • Rationaliser / coordonner les actions, sur les risques, relatives à une commune en la rattachant à un seul PAPI • Favoriser la cohérence entre les PAPI de la SLGRI (Cotech communs, actions partagées...)
		D1-1-3 Couvrir l'unique zone à enjeux encore "blanche" par un PAPI : marais de Moëze/Brouage		<ul style="list-style-type: none"> • Rattacher le territoire des marais de Brouage/Moëze à un PAPI existant ou s'orienter vers un PAPI spécifique aux marais

Objectif général (corrélation avec les dispositions PGRI)	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
	OO1-2 Consolider la gouvernance opérationnelle du "grand cycle de l'eau" : GEMAPI et hors GEMAPI	D1-2-1 limiter le fractionnement territorial de l'exercice de la compétence GEMAPI		<ul style="list-style-type: none"> • Revoir la gouvernance à l'aval du bassin de la Seudre • Limiter le fractionnement du territoire en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans le cadre de la GEMAPI • Intégrer la CdA de la Rochelle à la concertation sur l'organisation liée à la GEMAPI menée par la CARO
		D1-2-2 Assurer le lien fonctionnel GEMA, PI et hors GEMAPI		<ul style="list-style-type: none"> • Tendre vers une gouvernance adaptée dans le cadre de la GEMAPI et en lien avec les autres formes de gouvernance • Maintenir une gouvernance partagée (dont GEMAPI) entre CdC Oléron et autres acteurs (ASA, communes, EPTB, PETR...) • Éviter le fractionnement fonctionnel entre MA et PI • Mettre en place une gouvernance GEMAPI qui permette de renforcer la gestion des ouvrages sur la base d'une bonne définition des systèmes d'endiguement (association des acteurs, gestionnaires) • Renforcer la gouvernance des levées de terre en responsabilisant les propriétaires privés et/ou à moyen terme, en envisageant une gestion collective • Engager une réflexion sur la prise en charge des levées de terres hors GEMAPI (financements, entretien) • Assurer un lien entre associations

Objectif général (corrélation avec les dispositions PGRI)	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
				syndicales (ASA...) et acteurs sur le volet MA hors GEMAPI
		D1-2-3 S'organiser pour une gestion coordonnée et concertée des marais		<ul style="list-style-type: none"> • S'orienter vers une gestion concertée des marais • Intégrer les aspects économiques (agriculture, ostréiculture) dans la gouvernance liée à la préservation des milieux aquatiques et la protection contre les inondations • Sur le marais de Brouage : renforcer la continuité de gouvernance, maintenir une gouvernance partagée entre CdA de Rochefort et CdC de Marennes et mener une réflexion sur le devenir du marais en lien avec les scénarios d'effacement des digues
OG2 Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés	OO2-1 Affiner la connaissance des aléas et des enjeux du territoire	D2-1-1 Améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique du territoire et de ses aléas		<ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître le rôle des marais en tant que champ d'expansion des crues par submersion • Capitaliser les connaissances sur les protections « traditionnelles » et « naturelles » • Ajouter à la stratégie locale submersion marine, le risque de ruissellement pluvial • Étudier les contraintes des exutoires de bassins versants soumis aux influences des niveaux marins
		D2-1-2 Affiner la connaissance des enjeux spécifiques du territoire		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'acquisition de connaissances sur l'ensemble des territoires de la SLGRI • Mieux identifier les enjeux spécifiques sur le marais de Moëze/Brouage

Objectif général (corrélation avec les dispositions PGRI)	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
				<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les zones d'occupation par des structures légères de loisirs et la population concernée (période hivernale et estivale) • Améliorer la connaissance de la population saisonnière (nombre, pratiques...)
		D2-1-3 Mettre en place un observatoire commun des risques sur le territoire		<ul style="list-style-type: none"> • Viser une mise à jour continue de la connaissance des enjeux sur les territoires • Partager la connaissance à l'échelle du TRI en créant un observatoire commun des enjeux
	OO2-2 Développer la conscience du risque des populations permanentes mais aussi saisonnières	D2-2-1 Pérenniser la mémoire du risque et des évènements		<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur la mémoire du risque (rappel sur les ouvrages) dans la durée • Prévoir des aménagements rappelant la mémoire du risque sur des bâtis pérennes • Entretenir la mémoire des évènements
		D2-2-2 Diversifier, cibler les actions de sensibilisation et innover		<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les populations permanentes • Enrichir la culture du risque inondation, spécifiquement la submersion marine (représentation du risque par les populations, enquêtes sociologiques sur les habitants) • Développer des actions de sensibilisation auprès des scolaires • Diffuser de l'information préventive sur les conditions d'occupation des cabanes ostréicoles (pictogrammes, panneaux,

Objectif général (corrélation avec les dispositions PGRI)	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
				<p>etc.) au travers de l'élaboration d'une notice à l'échelle communale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre un accès par les habitants à l'information sur les côtes NGF de la topographie du territoire • Élaboration et diffusion des DICRIM sur les communes démunies • Améliorer la diffusion de l'information relative à la vulnérabilité des activités conchylicoles et aquacoles (actions vers la filière)
		<p>D2-2-3 Sensibiliser spécifiquement les populations saisonnières</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser – informer la population touristique (augmentation forte en avant saison estivale), les résidents secondaires et les propriétaires d'habitations légères de loisirs • Innover dans les pratiques et les moyens d'informer ou de sensibiliser (focus sur les populations non permanentes) • Mettre en place une action ciblée de sensibilisation de la population (notamment touristique) au rôle de protection des cordons dunaires (panneautage)

Objectif général (corrélation avec les dispositions PGRI)	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
OG3 Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés	OO3-1 Renforcer la prévision et l'alerte en amont de l'évènement	D3-1-1 Se doter et partager sur le territoire un système de surveillance et d'alerte complémentaire au système « vigilance vague submersion »		<ul style="list-style-type: none"> • Avoir de meilleurs outils de prévention et de prévision du risque submersion • Valoriser le système d'alerte locale sur la baie d'Yves et partager des méthodes à l'échelle de la SLGRI • Accentuer les actions au stade de la pré-crise, notamment l'évacuation des marais • Maîtriser la chaîne d'alerte opérationnelle : Améliorer la prévention; assurer une surveillance; alerter la population; déployer les moyens de protection des biens et des personnes
	OO3-2 Organiser une gestion de crise efficace en termes de moyens, de coordination et adaptée aux enjeux des territoires	D3-2-1 Développer, harmoniser les systèmes opérationnels de gestion de crise		<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les communes à mettre en place des réserves communales de sécurité civile • Coordonner les différentes gestions de crise selon les acteurs : préfecture, SDIS, opérateurs réseaux, COD... • Améliorer l'organisation du territoire en cas de crise • Développer la gestion de crise par la mise en place d'exercices de simulation et synchroniser les différents intervenants et services dans le cadre de ces exercices • Proscrire le rattachement des réserves communales à plusieurs PCS afin de pouvoir répondre efficacement en cas d'événements conséquents touchant plusieurs territoires en même temps • Avoir un document identifiant l'ensemble des points de rassemblement à l'échelle

Objectif général (corrélation avec les dispositions PGRI)	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
				de l'Ile d'Oléron
		D3-2-2 Proposer une approche intercommunale d'accompagnement des PCS		<ul style="list-style-type: none"> • Homogénéiser le contenu et les trames des PCS • S'engager dans la rédaction de PCS intercommunaux • Avoir une base de données, matériels et moyens humains partagée par les communes • Mutualiser les exercices de simulation • Rechercher une gestion de crise intercommunale
		D3-2-3 Prévoir des réponses adaptées aux fonctionnalités économiques et infrastructurelles du territoire		<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gestion de crise sur les lieux d'activité conchylicole et aquacole (comment toucher les occupants des cabanes ostréicoles notamment sur le domaine public maritime, en temps de crise ?) • Anticiper la perspective du maintien des populations sur place dont les populations sensibles au travers de plans de continuité des infrastructures dont réseaux de distribution; la prise en compte des populations saisonnières...) • Identifier les zones refuge pour le bétail présent sur les terrains prévus pour les zones d'expansion des crues • Adapter la gestion de crise à la saisonnalité (enjeux différents : tourisme, gestion des réseaux - gaz, réalimentation...) • Associer les gestionnaires pour améliorer

Objectif général (corrélation avec les dispositions PGRI)	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
				la gestion des réseaux en temps de crise <ul style="list-style-type: none"> Analyser les moyens de stockage d'énergie pour subsistance des réseaux notamment téléphoniques
	OO3-3 Accompagner les acteurs du territoire en post-crise	D3-3-1 Étudier les modalités d'accompagnement des acteurs économiques pour une reprise plus rapide de leur activité		<ul style="list-style-type: none"> Donner une place plus importante à l'accompagnement post-crise pour un retour à la normale plus rapide Repenser l'accompagnement des entreprises dans le retour à la normale (évolution loi NOTRe, rôle de l'intercommunalité) Améliorer le délai de retour à la normale des activités agricoles après submersion (ex : 7 ans pour le pâturage, long délai également pour les cultures) Améliorer le retour à la normale de l'activité conchylicole et aquacole (Améliorer la coordination des acteurs en matière d'intervention sur les petits matériels)
OG4 Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des	OO4-1 Connaître les vulnérabilités du territoire et agir pour leur réduction	D4-1-1 Améliorer la connaissance des enjeux du territoire et de leur vulnérabilité au travers de la réalisation de diagnostics de		<ul style="list-style-type: none"> Viser un diagnostic approfondi de la vulnérabilité de l'ensemble du territoire, tous enjeux confondus (bâtiments, infrastructures, réseaux...), pour nourrir les mesures de réduction de la vulnérabilité (ICPE...) améliorer la gestion de crise et la réduction des dommages (patrimoine)

Objectif général (corrélation avec les dispositions PGRI)	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité		vulnérabilité		<ul style="list-style-type: none"> • Développer les diagnostics de vulnérabilité de certains enjeux sensibles: <ul style="list-style-type: none"> ◦ les réseaux (eau potable, télécommunications, gaz, électricité...) ◦ les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires ◦ les lieux d'occupation saisonnière ◦ les zones de rassemblement collectives ◦ les liens avec le continent pour les Iles du territoire ◦ le patrimoine culturel ◦ le bâti (outils mis à disposition des habitants)
		D4-1-2 Mener des actions de réduction de la vulnérabilité des activités économiques		<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les pratiques agricoles • Étudier la résilience des terrains agricoles à la submersion marine • Pour les communes conchylicoles et aquacoles, étudier les différentes stratégies de réduction de la vulnérabilité de l'activité économique liée à la conchyliculture et l'aquaculture • Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité des entreprises
		D4-1-3 Promouvoir l'adaptation du bâti au risque de submersion		<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur l'adaptation de l'habitat au risque (matériaux, conception, guide de recommandations...) • Prévoir les mesures de protection et de

Objectif général (corrélation avec les dispositions PGRI)	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
				<p>réduction de la vulnérabilité à l'échelle du bâti</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir à des préconisations, à des nouvelles solutions d'aménagement sur le bâti pour favoriser une culture architecturale du risque. • Étudier l'adaptation du bâti pour la filière conchylicole et aquacole.
		<p>D4-1-4 Structurer et organiser une politique d'aide financière pour faciliter l'adaptation des enjeux au risque de submersion</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner financièrement l'adaptabilité des territoires au risque submersion, et notamment les personnes à faibles revenus • Analyser les possibilités de réassurance (caisse de réassurance)
	<p>OO4-2 Intégrer les conséquences du changement climatique dans des réflexions d'aménagement</p>	<p>D4-2-1 S'engager dans des actions pour anticiper et s'adapter au changement climatique</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique, notamment au travers des SCOT • Intégrer les conclusions du GIEC sur l'évolution des activités agricoles en lien avec le changement climatique (Anticiper et adapter les pratiques culturelles par rapport à l'augmentation du niveau de la mer) • Initier une réflexion à long terme sur l'impact de l'élévation du niveau des océans sur l'aménagement et l'urbanisme

Objectif général (corrélation avec les dispositions PGRI)	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
		D4-2-2 Étudier le repli stratégique comme un scénario possible pour la réduction de la vulnérabilité à long terme		<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les réflexions du repli stratégique aux problématiques territoriales, notamment au travers des SCOT • Réduire la vulnérabilité des pratiques agricoles en envisageant le repli stratégique (ADAPT'EAU sur le volet agricole) tout en évitant les conflits d'usage et en préservant la biodiversité
	OO4-3 Tendre vers une meilleure prise en compte du risque dans l'urbanisme et la planification tout en veillant à une bonne articulation des différentes réglementations	D4-3-1 Améliorer la prise en compte du risque submersion marine dans les documents de planification		<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de pédagogie sur l'intégration des risques dans les documents d'urbanisme • Agir et sensibiliser pour une meilleure prise en compte (intercommunalité) du risque dans l'aménagement et l'urbanisme au niveau de l'intercommunalité • Poursuivre l'expérimentation sur la prise en compte du risque submersion dans les SCOT • Mieux intégrer la submersion marine dans les documents d'urbanisme (PLU, PLU(i), SCOT), notamment après validation des PPR révisés • Limiter l'imperméabilisation des sols via le schéma directeur des eaux pluviales afin de réduire le phénomène de ruissellement qui amplifie les conséquences liées à la submersion marine

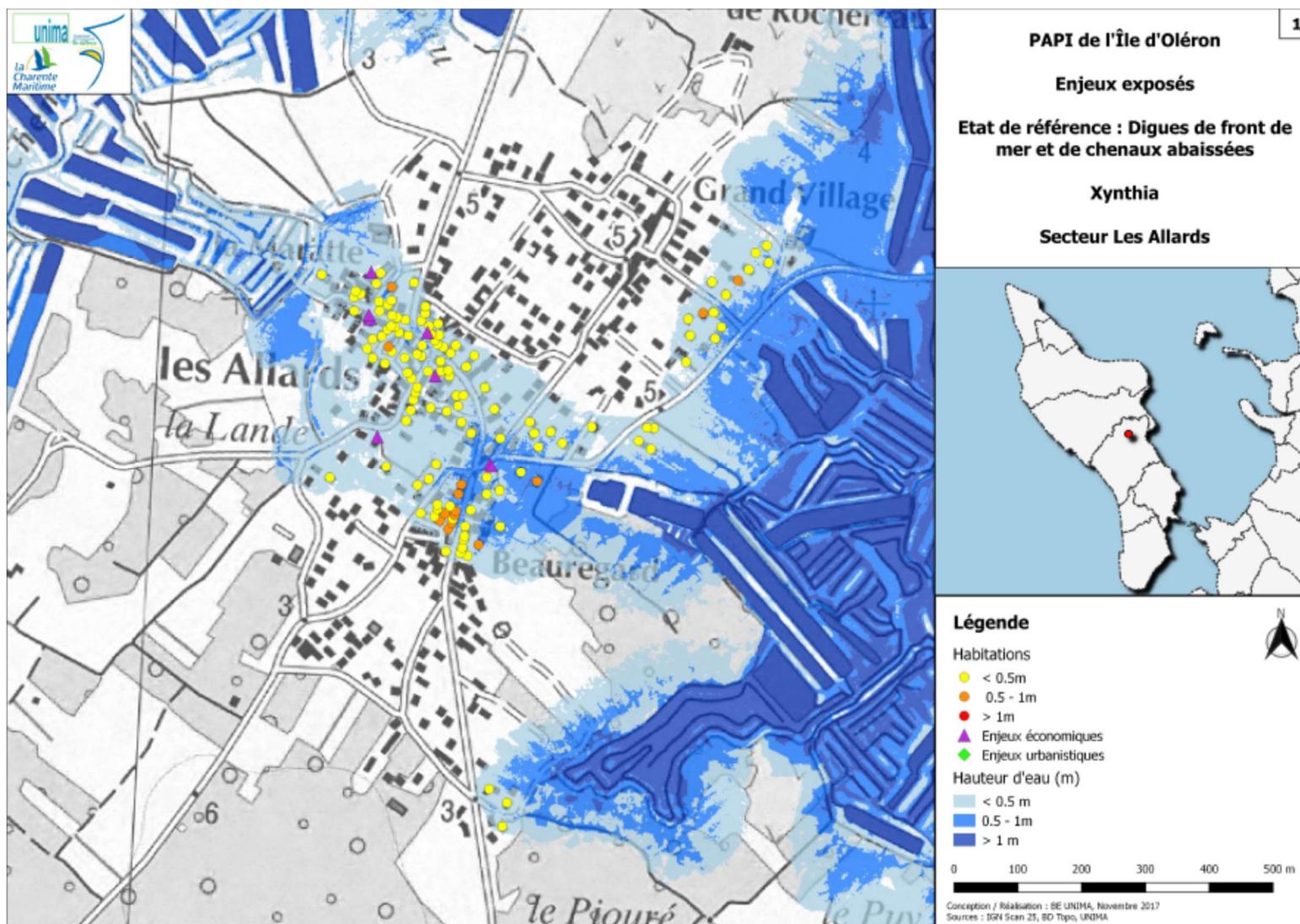
Objectif général (corrélation avec les dispositions PGRI)	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
				<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte le risque submersion dans l'aménagement opérationnel Prendre en compte les projets des communes en termes d'aménagement du territoire et les périmètres de protection sanitaires Inscrire dans le droit réglementaire des principes sur les usages des bâtiments en lien avec l'activité ostréicole (PLU, actes notariés) diffusion d'information (agences immobilières, propriétaires privés)
		D4-3-2 Veiller à l'harmonisation des réglementations inhérentes aux différents types d'espaces et de zonages		<ul style="list-style-type: none"> Veiller à l'articulation des différentes réglementations sur le littoral, les sites classés, les PPR Avoir une réflexion sur l'articulation entre réglementation et intervention sur les marais (blocage réglementaire dû à la protection des espaces naturels) Travailler sur l'articulation des différentes réglementations en assurant une meilleure connaissance des documents applicables
OG5 Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues	005-1 Valoriser la capacité tampon des marais et des lits majeurs	D5-1-1 Favoriser la reconquête et l'entretien des zones d'expansion	Nécessité de valorisation des espaces naturels dans un objectif de protection contre les inondations Besoin de pérennisation des usages des marais	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les champs d'expansion en arrière des digues Prendre en compte les espaces naturels dans la gestion du risque en tant qu'enjeu et en tant que moyen de lutte contre les conséquences de la submersion Sur les marais salés de la Seudre : limiter la déprise agricole et hydraulique,

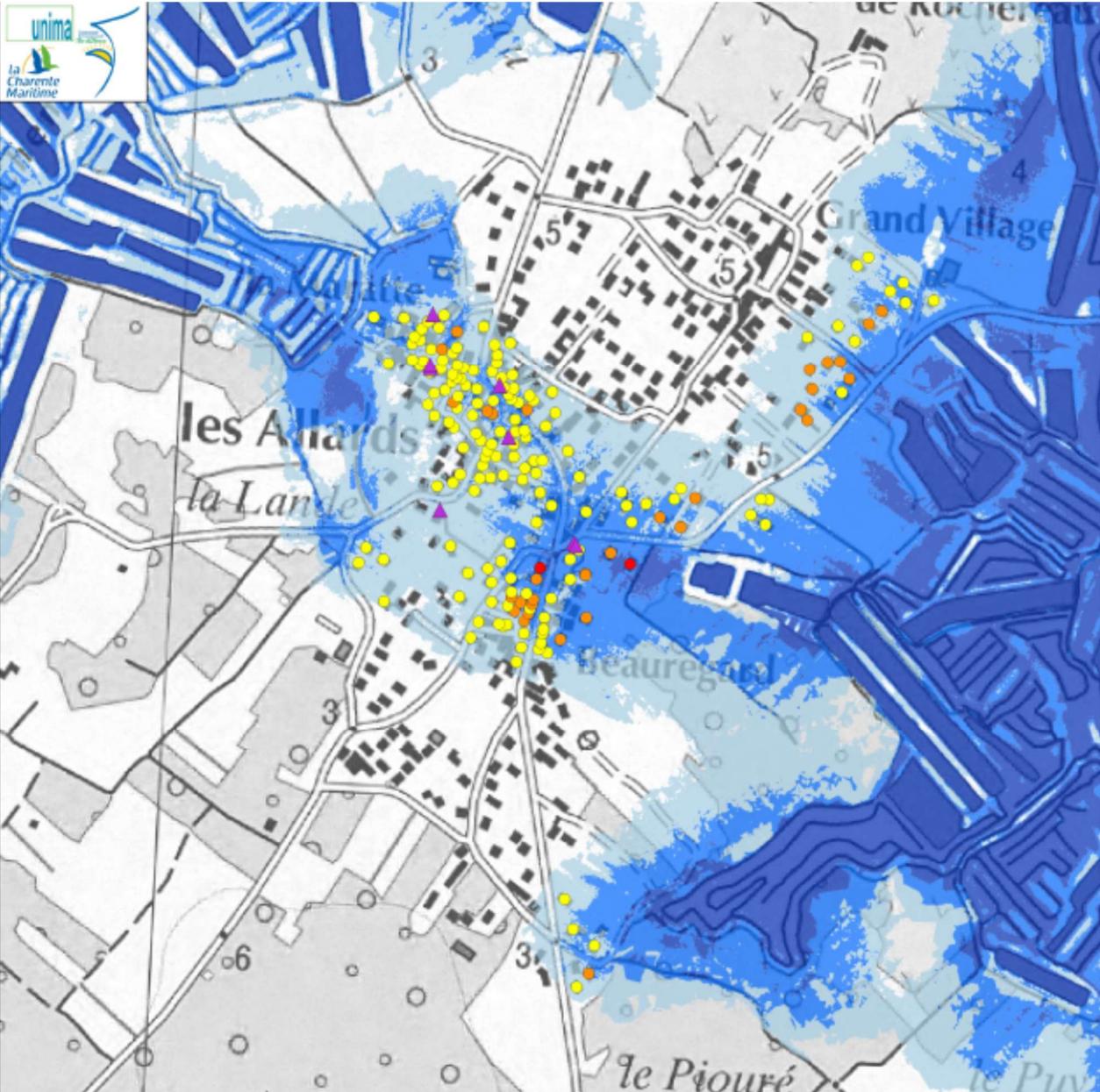
Objectif général (corrélation avec les dispositions PGRI)	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
pour ralentir les écoulements				<ul style="list-style-type: none"> • améliorer l'outil de production, réhabiliter les claires de vivier • Renforcer et pérenniser une gestion traditionnelle au sein du marais de Brouage • Permettre le développement et le renouvellement économique des marais
		D5-1-2 Développer la concertation autour des usages des zones d'expansion	Besoin d'accompagnement de la filière agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le guide national portant sur la concertation dans le cas de réalisation de casiers de sur-inondation • Réfléchir à la notion de résilience pour une meilleure acceptabilité du public ainsi qu'aux stratégies de repli • Réfléchir à une compensation économique correspondant à une indemnisation des agriculteurs si création de zones d'expansion
	OO5-2 Gérer les capacités d'écoulement dans les réseaux hydrauliques des marais	D5-2-1 Améliorer la gestion et l'entretien des marais	<p>Défaut d'entretien des marais</p> <p>Écoulement hydraulique perturbé en cas de submersion</p> <p>Fonctionnement non optimal des marais</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une gestion raisonnée des marais : prendre en compte la qualité des eaux dans les zones conchylicoles (salinité, turbidité) • Améliorer la gestion hydraulique spécifiquement sur le marais de Brouage (déprise hydraulique) : gérer les niveaux d'eaux, optimiser les fonctions de ressuyage du marais • Organiser l'entretien hydraulique des marais • Gérer les niveaux d'eaux du marais d'Arvert • Éliminer les obstacles qui empêchent

Objectif général (corrélation avec les dispositions PGRI)	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
				l'écoulement (gestion des dépôts sauvages) <ul style="list-style-type: none"> • Sur le marais salé, mieux identifier les zones de stockage des eaux et les zones propres à l'activité conchylicole et aquacole
		D5-2-2 Optimiser le fonctionnement courant des ouvrages hydrauliques et gérer les capacités d'écoulement en fonction de la saisonnalité	Fonctionnement non optimal des ouvrages en cas de submersion	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des ouvrages hydrauliques dans le but d'optimiser leur gestion courante • Engager une réflexion sur la gestion hydraulique des ouvrages • Optimiser l'écoulement hydraulique en aval <u>des</u> ouvrages hydrauliques
OG6 Améliorer la gestion des ouvrages de protection	OO6-1 Assurer une gestion durable des systèmes d'endiguement	D6-1-1 Définir les systèmes d'endiguements (ouvrages principaux et annexes) et améliorer leur connaissance		<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une réflexion sur des stratégies d'aménagement des ouvrages de protection en lien avec les activités économiques • Organiser des retours d'expériences sur l'efficacité des ouvrages aux submersions • Informer sur la définition des systèmes d'endiguement et l'évolution réglementaire après le plan digues • Contribuer à identifier, définir et pérenniser les systèmes d'endiguement pour une gestion efficace (travaux)
		D6-1-2 S'organiser pour une gestion durable et		<ul style="list-style-type: none"> • Structurer le contrôle et l'entretien des systèmes d'endiguement (ouvrages classés)

Objectif général (corrélation avec les dispositions PGRI)	Objectifs Opérationnels	Dispositions	Enjeux / constat	Pistes d'actions
		efficace des ouvrages		<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'une vision commune et partagée de la gestion des ouvrages hydrauliques (ex : vannes)
		D6-2-1 Mettre en œuvre les schémas de protection définis dans les PAPI		<ul style="list-style-type: none"> .
		D6-2-2 Explorer des solutions de protection douce		<ul style="list-style-type: none"> Définir et disposer d'exemples d'autres modalités de protection que les digues Agir pour préserver l'enjeu du maintien de méthodes douces de protection que ce soit sur le cordon dunaire (long terme) ou les marais ouverts; gérer les usages Agir contre le phénomène d'érosion dunaire, qui contribue à fragiliser la protection contre la submersion marine Avoir une connaissance des systèmes sédimentaires afin de développer de nouvelles techniques, de prioriser les zones à traiter, de globaliser l'action sur un territoire/système de grande ampleur et homogène
		D6-2-3 Étudier le devenir des digues n'entrant pas dans un système d'endiguement		<ul style="list-style-type: none"> .

ANNEXE 9 : CARTES DES ENJEUX EN ETAT DE REFERENCE ET AMENAGE SUR LE SECTEUR DES ALLARDS POUR XYNTHIA ET XYNTHIA +20





PAPI de l'Île d'Oléron

Enjeux exposés

Etat de référence : Dignes de front de mer et de chenaux abaissées

Xynthia +20

Secteur Les Allards



Légende

Habitations

- < 0.5m
- 0.5 - 1m
- > 1m

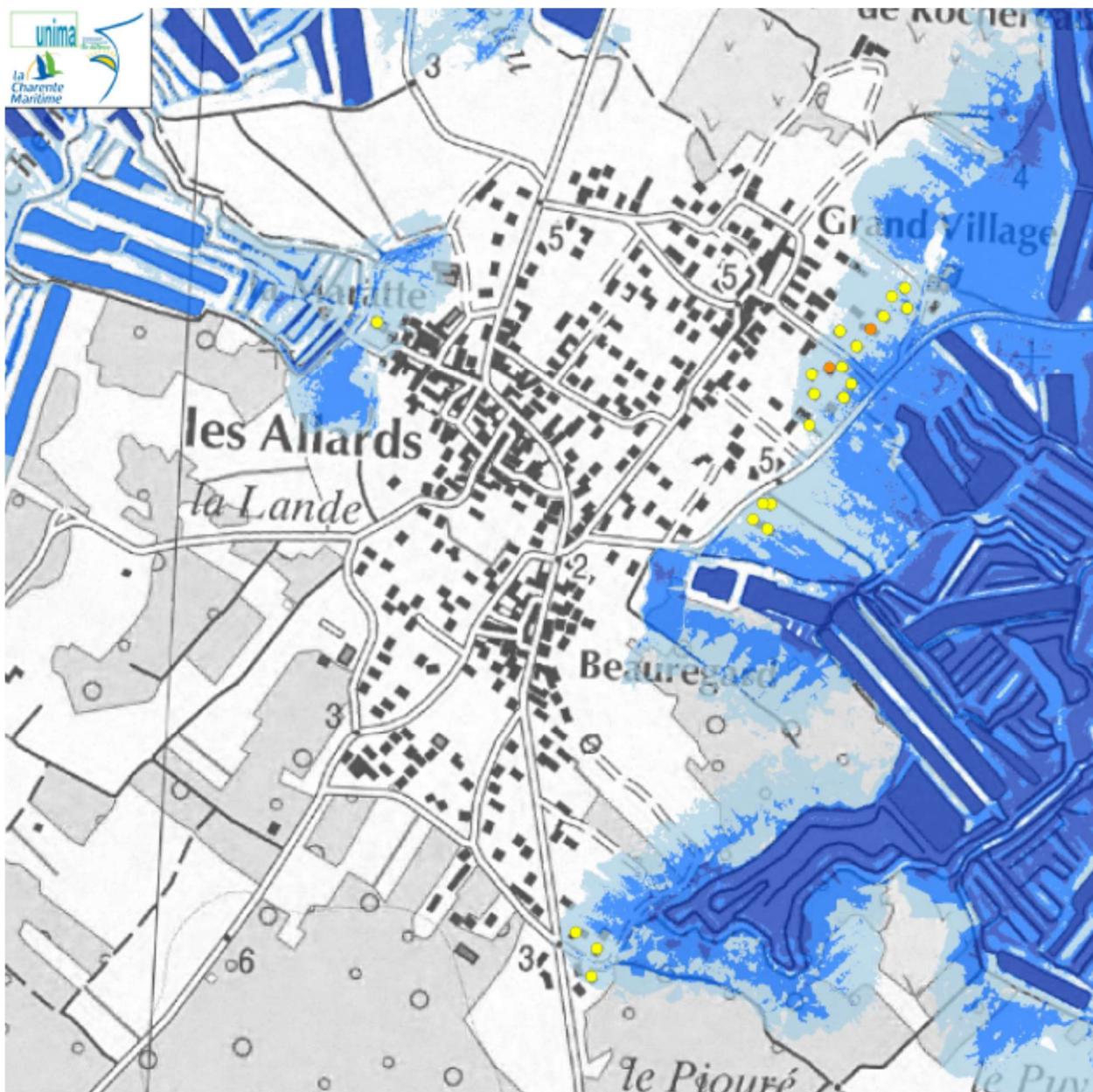
- ▲ Enjeux économiques
- ◆ Enjeux urbanistiques

Hauteur d'eau (m)

- < 0.5 m
- 0.5 - 1m
- > 1 m



Conception / Réalisation : BE UNIMA, Novembre 2017
Sources : IGN Scan 25, BD Topo, UNIMA



PAPI de l'Île d'Oléron

3

Enjeux exposés

Etat aménagé

Pas de confortement des digues de front de mer et des levées de chenaux

Xynthia

Secteur Les Allards



Légende

Habitations

- < 0,5m
- 0,5 - 1m
- > 1m

▲ Enjeux économiques

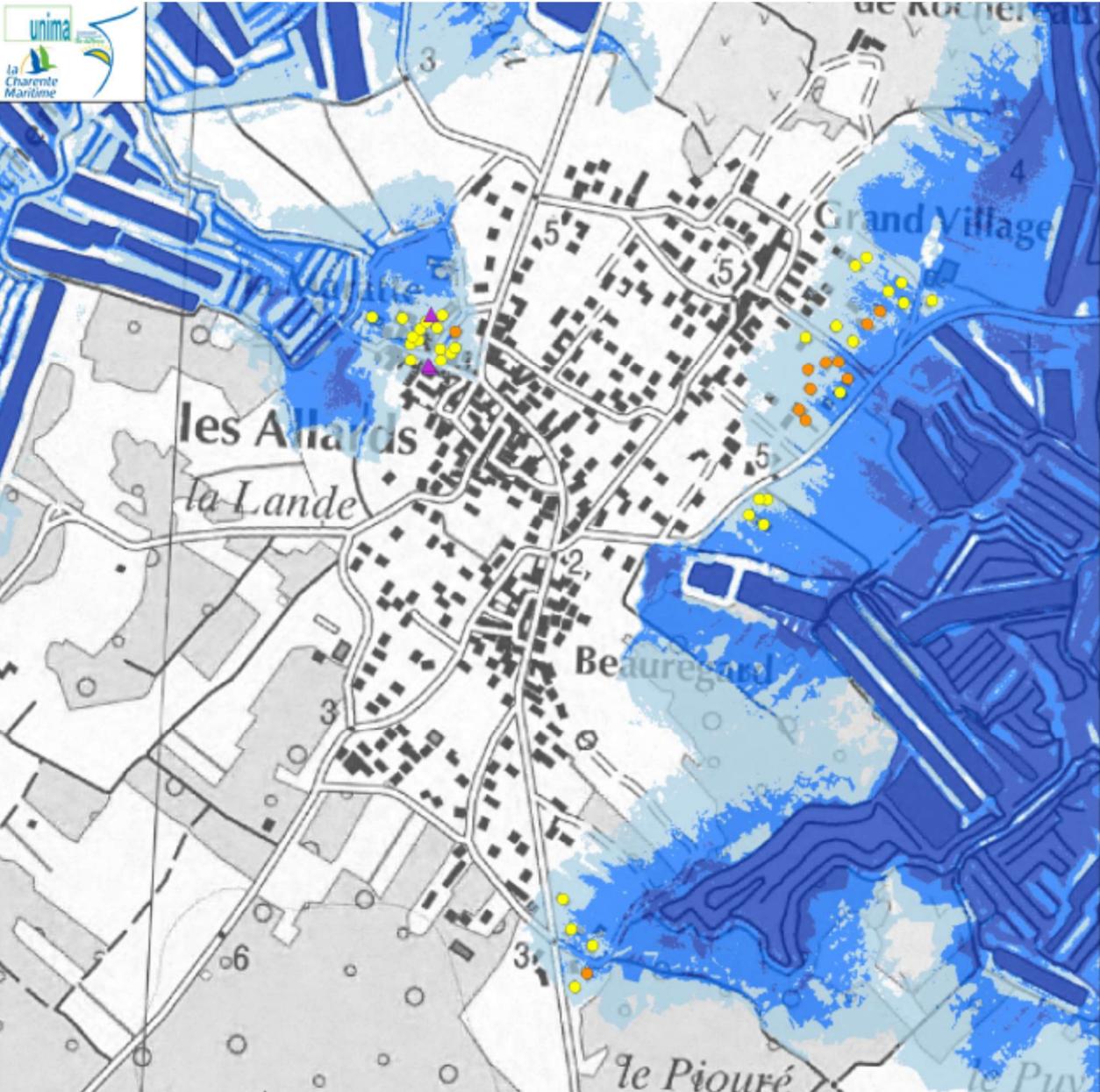
◆ Enjeux urbanistiques

Hauteur d'eau (m)

- < 0,5 m
- 0,5 - 1m
- > 1 m



Conception / Réalisation : SE UNIMA, Novembre 2017
Sources : IGN Scan 25, BD Topo, UNIMA



4

PAPI de l'Île d'Oléron

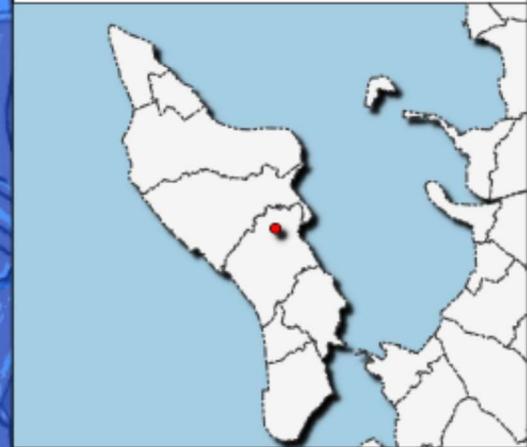
Enjeux exposés

Etat Aménagé

Pas de confortement des digues de front de mer et des levées de chenaux

Xynthia +20

Secteur Les Allards



Légende

Habitations

- < 0,5m
- 0,5 - 1m
- > 1m

▲ Enjeux économiques

▲ Enjeux urbanistiques

Hauteur d'eau (m)

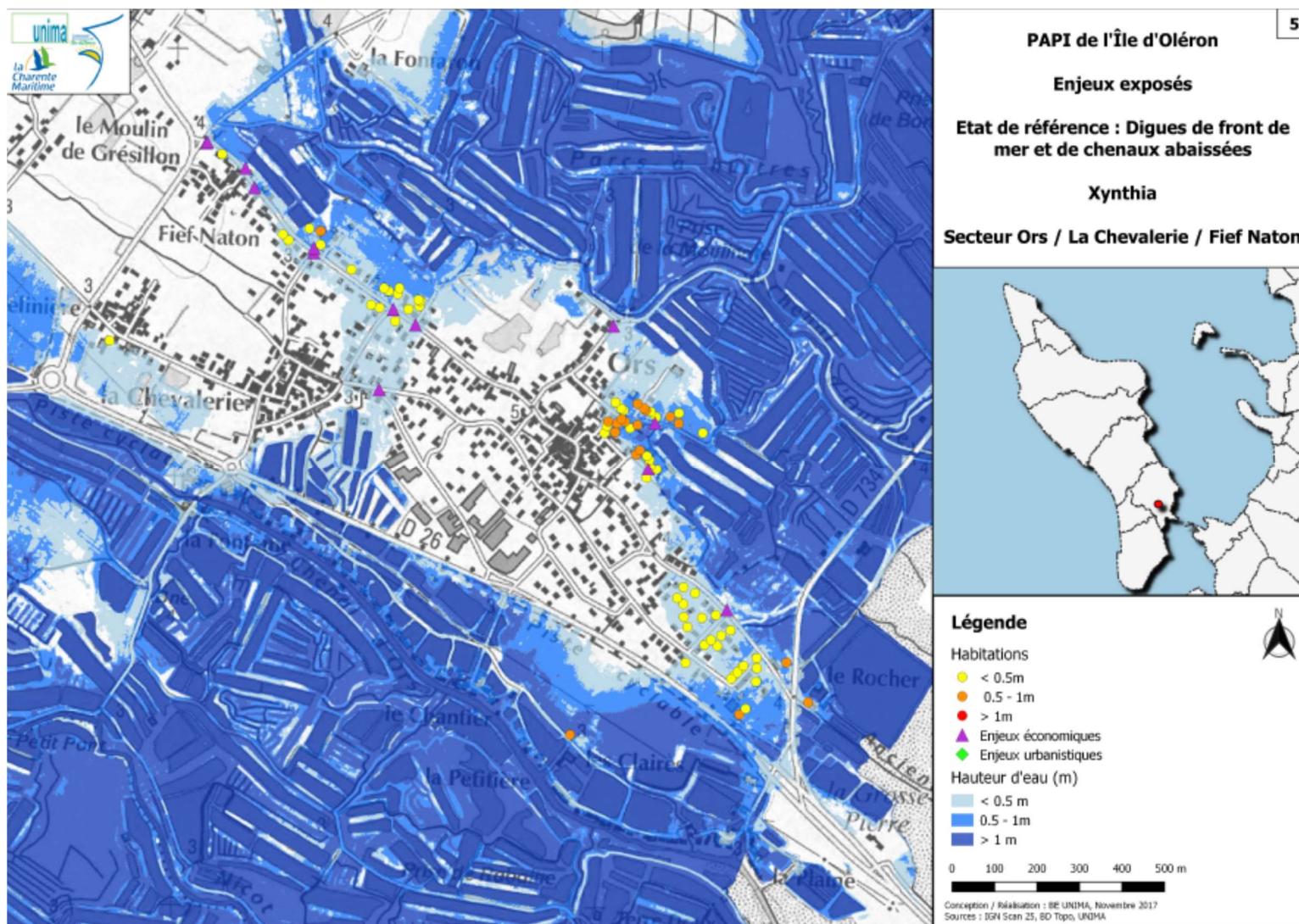
- < 0,5 m
- 0,5 - 1m
- > 1 m

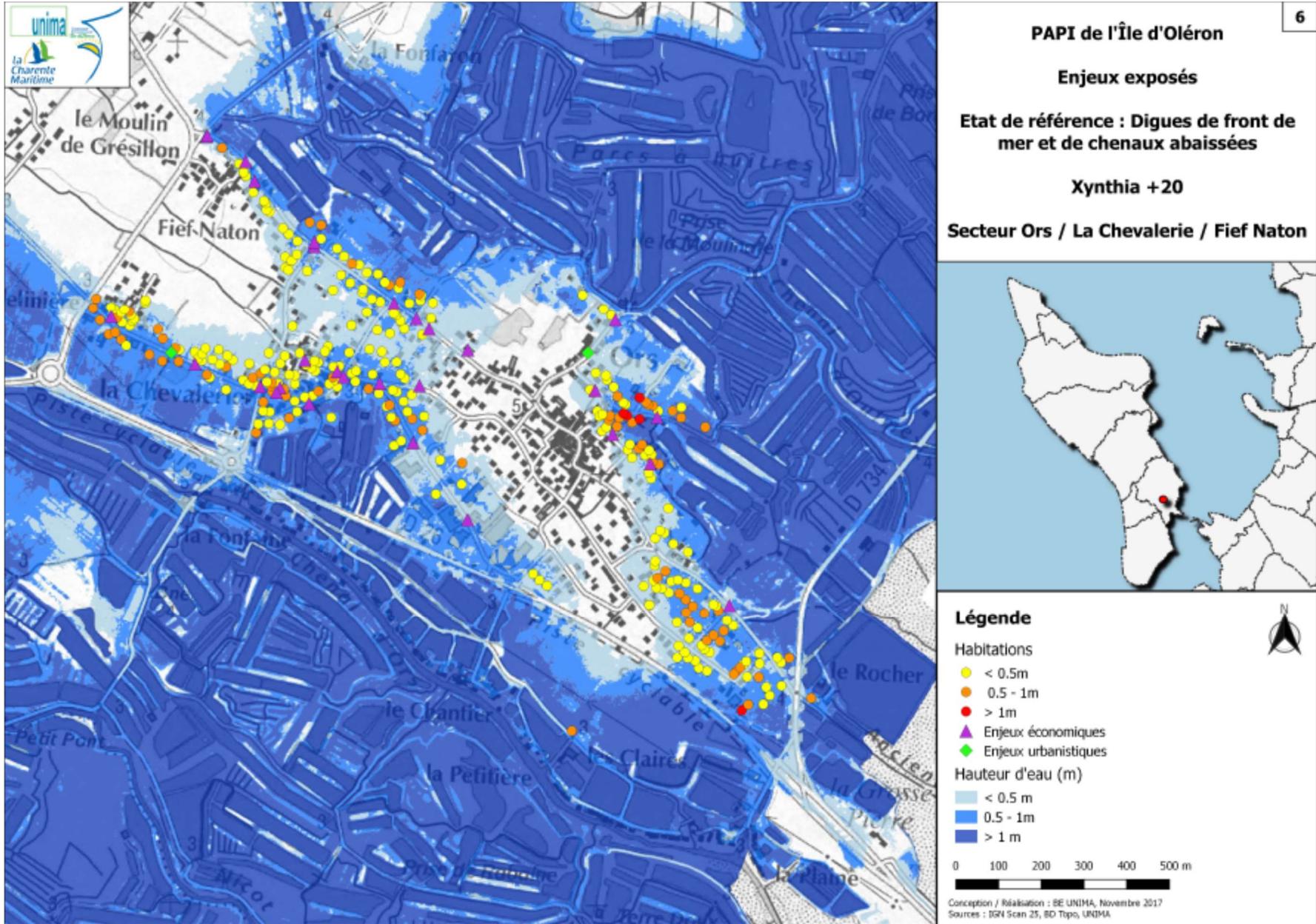
0 100 200 300 400 500 m

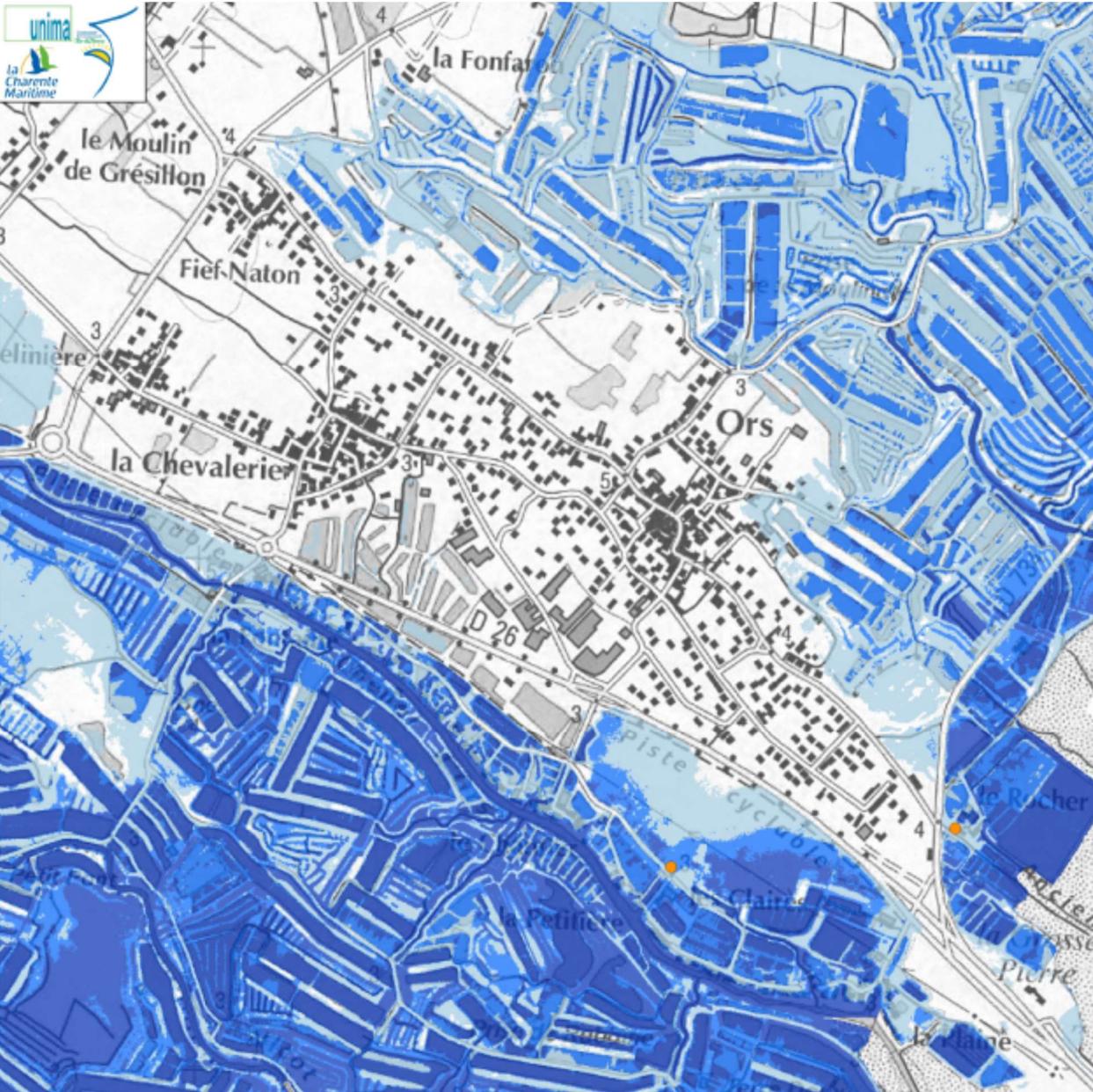
Conception / Réalisation : SE UNIMA, Novembre 2017
Sources : DRI Scan 25, BD Topo, URDMA

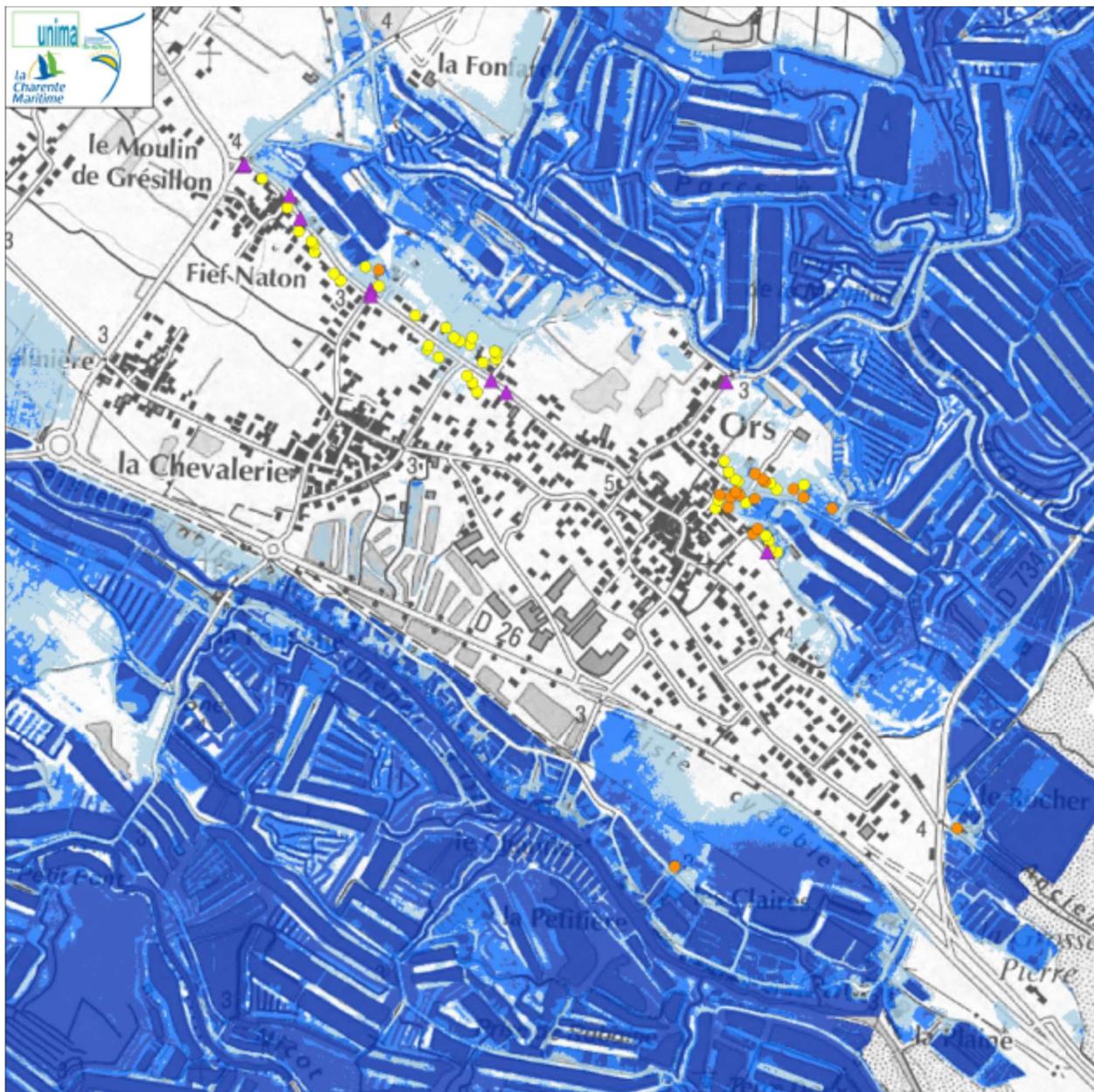


ANNEXE 10 : CARTES DES ENJEUX EN ETAT DE REFERENCE ET AMENAGE SUR LE SECTEUR D'ORS / LA CHEVALERIE POUR XYNTHIA ET XYNTHIA +20









PAPI de l'Île d'Oléron

8

Enjeux exposés

Etat Aménagé

Confortement des digues de front de mer et levées de chenaux du marais d'Oulme

Xynthia +20

Secteur Ors / La Chevalerie / Fief Naton



Légende

Habitations

- < 0.5m
- 0.5 - 1m
- > 1m

▲ Enjeux économiques

◆ Enjeux urbanistiques

Hauteur d'eau (m)

- < 0.5 m
- 0.5 - 1m
- > 1 m

0 100 200 300 400 500 m

Conception / Réalisation : BE UNIMA, Novembre 2017
Sources : IGN Scan 25, BD Topo, UNIMA

ANNEXE 11 : DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR INCLURE LA COMPETENCE GEMAPI DANS LES STATUTS



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2017

Convocation au conseil communautaire : 19 octobre 2017
Date d'affichage de la convocation : 19 octobre 2017
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 21
Nombre de votants : 30

Présents : AUSSANT Émilie, BENITO GARCIA Richard (pouvoir de F.Jouteux), BLANCHARD Chantal, CHARLES Marie, DASSIÉ Michel (pouvoir de J.-C. COULON), DIAS-GORICHON Marie-Anne, FROUGIER Sylvie, GENDRE Grégory (pouvoir de Y.ABGRAL), GUILBERT Éric (pouvoir de J.-Y.LIVENAIS), HUMBERT Micheline (pouvoir de M.PARENT), INSERGUET Nicole (pouvoir de J.Roumegous), MASSÉ Jean-Michel, MASSÉ SAULAY Françoise (pouvoir de C.SUEUR), MASSICOT Pascal (pouvoir de C.BOHEC), MOQUAY Patrick, MORANDEAU Yannick (pouvoir de E.PROUST), ROBILLARD Patrice (pouvoir de P.LEMAITRE), SELLIER MARLIN Marie-Claude, SOLAS Dominique, SOURBIER Line, VITET Françoise

Participaient également : M.HUGHES Directeur général des services, Mme DUSSOUTRAS secrétaire administrative, M.GABORIAU Luc comptable

Excusés : ABGRAL Yvette (pouvoir de G.Gendre), BLÉMON Jean-Claude, BOHEC Christine (pouvoir à P.Massicot), CHARTIER Annie, COULON Jean-Claude (pouvoir à M.Dassié), DELSUC Gérard, JOUTEUX Françoise (pouvoir à R. BENITO GARCIA), LEMAITRE Patrick (pouvoir à P.Robillard), LIVENAIS Jean-Yves (pouvoir à E.Guilbert), PARENT Michel (pouvoir à M.Humbert), PROUST Éric (pouvoir à Y.Morandeu), ROUMEGOUS Jim (pouvoir à N.Inserguet), SUEUR Christophe (pouvoir à F.Massé Saulay), VILLA Philippe

3- ACTUALISATION DES STATUTS AU 1ER JANVIER 2018

Considérant que la GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - devient une compétence obligatoire des communautés de communes et d'agglomération au 1er janvier 2018,

Considérant qu'une rédaction précise de la compétence obligatoire relative aux gens du voyage (articles L.5214-16 et 5216-5) est exigée à compter du 1er janvier 2018,

Considérant que les communautés de communes désireuses de bénéficier de la DGF bonifiée en 2018 devront exercer au 1er janvier 2018, 9 des 12 blocs de compétence exigés par l'article L.5214-23-1,

Il convient de mettre à jour la rédaction des statuts de la Communauté de communes de l'île d'Oléron sur le fondement de l'article L.5211-20 du CGCT, lequel subordonne la modification des statuts à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requises à l'article L.5211-5 du même code.

Aussi, sur proposition du bureau communautaire, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve la proposition de modification statutaire telle que proposée ci-après :

PROPOSITION DE MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON

Article 1 : Sièges

Le siège de la Communauté de communes de l'île d'Oléron est fixé au 59, route des allées, à Saint-Pierre-d'Oléron.

Article 2 : Durée

La Communauté de communes de l'île d'Oléron est instituée pour une durée illimitée.

Article 3 : Comptable

Le comptable de la trésorerie de l'île d'Oléron assurera la fonction de comptable de la Communauté de communes.

Article 4 : Composition

Conformément à l'arrêté préfectoral n°13-2583 - DRCTE-B2 du 25 octobre 2013 qui fixe le nombre de délégués communautaires,

Chaque commune dont les populations sont comprises entre 0 et 2000 habitants dispose de 3 conseillers communautaires. Un siège supplémentaire par tranche de 1 000 habitants complémentaires (au sens de la population municipale sans double compte de l'année de référence) est accordé aux communes dont les populations dépassent 2 000 habitants.

Le nombre de délégués composant le conseil communautaire de la Communauté de communes de l'île d'Oléron est fixé à 35 sièges répartis ainsi :

AR PREFECTURE

017-241700624-20171025-251017_DCC3-DE
Regu le 30/10/2017

Communes	Nombre de sièges
SAINT-PIERRE D'OLERON	8
LE CHATEAU D'OLERON	5
SAINT-GEORGES D'OLERON	5
DOLUS D'OLERON	5
SAINT-TROJAN LES BAINS	3
SAINT-DENIS D'OLERON	3
GRAND-VILLAGE PLAGE	3
LA BREE LES BAINS	3
TOTAL	35

Article 5 : compétences

La Communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1- Aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document de planification et d'aménagement du territoire élaboré et suivi à l'échelle du Pôle d'équilibre territorial et rural du pays Marennes Oléron par délégation de compétence au syndicat mixte du pays Marennes Oléron
- schéma de secteur
- Elaboration et promotion de la Charte architecturale et paysagère
- ~~Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale~~
- Harmonisation des règlements d'urbanisme en vigueur dans chacune des communes membres
- Actions favorisant les déplacements intercommunaux des personnes dans le cadre des orientations définies par le SCOT
- Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

2- Développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- Actions visant à promouvoir, maintenir, renforcer et favoriser le développement d'une activité agricole durable
- Actions de promotion, d'assistance, de soutien et de formation à l'activité économique et à l'emploi, notamment par le versement d'aides directes, dans le cadre du SRDEII

3- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

4 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

5- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

La Communauté de communes pourra à tout moment développer de nouveaux services visant à la collecte, l'élimination et la valorisation de déchets de toute nature dans le respect de la réglementation en vigueur.

GRUPE DE COMPETENCES OPTIONNELLES

6- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

7- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de l'énergie :

- Elaboration et mise en œuvre d'une politique communautaire de gestion des espaces naturels

AR PREFECTURE

017-241700624-20171025-251017_DCC3-DE

• Education à l'environnement dans les domaines relatifs aux compétences communautaires

• Lutte contre les chenilles - démonstration - dératisation

- Construction, gestion et entretien d'un chenil oléronais
- Mise en œuvre d'études, de travaux et participation financière visant à la prévention des submersions marines et à la protection du littoral et des côtes contre la mer
- Entretien et gestion de digues dans le cadre de gestions conjointes avec l'Etat
- Nettoyage des plages à l'exclusion des algues d'échouage
- Soutien à la transition énergétique :
 - * *Contribution à la transition énergétique* : la collectivité, engagée dans un projet de Territoire à Energie Positive, assure le rôle d'animatrice et de pilote de la transition énergétique sur l'île.
 - * *Plan Climat-Air Energie Territorial* : la collectivité porte la mise en œuvre du PCAET, incluant la réalisation de bilans GES interne et territorial, et anime l'action Climat-Air-Energie du territoire.
 - * *Développement des énergies renouvelables* : réalisation d'études, d'actions de promotion, d'exploitation d'installations sur son propre patrimoine et par délégation sur tout type de patrimoine (public ou privé), soutien aux acteurs locaux dans la mise en place d'actions, création et gestion d'outils permettant le développement des énergies renouvelables.
 - * *Participation au financement des installations de production d'énergies renouvelables* : réalisation, promotion, participation et animation de projets de production d'énergie renouvelable incluant du financement participatif sur les espaces bâtis et fonciers communautaires.
 - * *Maîtrise de l'énergie* : réalisation d'études, d'actions de promotion, opérations sur son propre patrimoine, soutien financier aux acteurs locaux (entreprises et particuliers) dans la mise en place d'actions (mobilité, bâtiment, consommations énergétiques des activités économiques), création et gestion d'outils permettant de renforcer la maîtrise énergétique.

8- Politique du logement et cadre de vie :

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Elaboration de programmes visant à la mise en œuvre d'opérations de rénovation et d'amélioration de l'habitat
- Elaboration, mise en place et suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Actions visant à favoriser l'accueil des travailleurs saisonniers dans le cadre de politiques contractuelles
- Actions visant à favoriser l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite
- Actions visant à favoriser l'hébergement des jeunes

9 - Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

- Construction et entretien des pistes cyclables
- Construction, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire

10- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Construction, animation et gestion d'espaces muséographiques, cinématographiques et éducatifs d'intérêt communautaire
- Actions d'animation et de promotion visant à la mise en réseau des musées et sites de visite patrimoniaux de l'île d'Oléron
- Construction, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire
- Actions de soutien aux manifestations et événements sportifs dont l'attractivité dépasse le cadre communal

11- Action sociale d'intérêt communautaire :

- Soutien aux associations dans le domaine de l'aide et l'action sociale dont l'activité est proposée par une seule structure sur le périmètre de la communauté et dont les adhérents ou usagers proviennent d'au moins quatre communes du territoire
- Construction, entretien et fonctionnement d'une chambre funéraire
- Construction, entretien et gestion d'une « maison pilote du handicap et du maintien à domicile-plateforme de services sociaux »
- Actions visant à la mise en place d'une maison médicale de garde

12- Eau

13- Activités scolaires liées à la mer (voile, kayak et sports de glisse) et natation scolaire :

- Transports et frais liés aux activités pratiquées pour les élèves des écoles élémentaires et les classes de 6ème des collèges de l'île d'Oléron

14- Construction et entretien des bâtiments du Centre d'Expérimentation Pédagogique et Maritime Oléronais (CEPMO)**15- Actions dans les domaines culturels et artistiques :**

- Participation au budget de l'association « école de musique intercommunale » pour l'enseignement de la musique aux élèves âgés de moins de 18 ans et à l'association « la philharmonique oléronaise »
- Soutien aux manifestations et événements culturels dont le rayonnement dépasse le cadre communal

16- Politique en matière de sécurité :

- Sécurité des plages et sécurité estivale : participation au fonctionnement des moyens complémentaires de secours mis en place en liaison avec l'Etat et les communes, à l'exception de l'hébergement des personnels de surveillance, des frais de raccordement et de terrassement des postes de secours, qui restent à la charge des communes
- Prise en charge des participations au service Départemental d'Incendie et de Secours
- Construction et entretien de la caserne de la communauté de brigade de la gendarmerie nationale

17- Construction, entretien et gestion de l'aérodrome de l'île d'Oléron**18- Définition et mise en œuvre d'une politique communautaire en matière d'enfance jeunesse****19- réseaux et services locaux de communication électroniques dans les conditions ou compétences définies à l'article L.1425-1 du CGCT, et permettant l'aménagement numérique pour le haut débit**

Ces domaines de compétences pourront être élargis à d'autres en fonction de décisions ultérieures prises par la Communauté de communes, après études préalables si nécessaire.

Article 6 : Ressources de la communauté de communes**Régime fiscal**

La Communauté de communes de l'île d'Oléron adopte le régime de la fiscalité mixte (Contribution Economique Territoriale et taxes additionnelles sur les trois taxes ménages) avec des taux propres votés annuellement par le conseil communautaire.

Ressources budgétaires

- Les recettes de la Communauté de communes de l'île d'Oléron comprennent :
- Le produit de la fiscalité directe dite mixte (CET et additionnelle),
- Le revenu des biens meubles et immeubles constituant son patrimoine,
- Les sommes qu'elle perçoit des administrations publiques, associations ou particuliers en échange d'un service,
- Les subventions et dotations de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département et toutes autres aides publiques,
- Le produit des dons et legs,
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés. S'agissant des ordures ménagères, la Communauté de communes adopte la redevance. Toutefois elle se laisse la possibilité d'opter pour la taxe dans le cadre prévu par la réglementation fiscale en vigueur,
- Le produit des emprunts,
- La Communauté de communes de l'île d'Oléron se réserve le droit de solliciter le Conseil départemental pour la mise en place d'une taxe départementale de desserte de l'île par un ouvrage d'art (Eco-taxe) et d'encaisser le cas échéant une partie du produit dans le cadre d'une convention d'utilisation des fonds signée avec l'Etat et le Conseil général de Charente Maritime.

Article 7 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du conseil de la communauté et son bureau et fixe le nombre et la composition des commissions.

AR PREFECTURE

017-241700624-20171025-251017_DCC3-DE

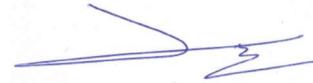
Article 8 Dispositions particulières

Les services de la Communauté de communes de l'île d'Oléron peuvent être chargés pour le compte des communes intéressées des actes d'instruction d'autorisation d'utilisation du sol conformément aux dispositions de l'article R410-5 du Code de l'Urbanisme.

Conformément à l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes pourra adhérer à un syndicat mixte pour mettre en œuvre l'une ou plusieurs des compétences transférées par les communes ou un projet relevant de ses domaines de compétences, sans consultation des communes membres.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 25 octobre 2017
Pour copie conforme

Le Président,



Pascal Massicot

ANNEXE 12 : CONVENTION CADRE SIGNEE DU PAPI ILE D'OLERON



CONVENTION – CADRE RELATIVE AU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS ILE D'OLERON POUR LES ANNEES 2013 à 2018

Entre :

L'Etat, représenté par Madame la Préfète de la Charente-Maritime, préfet pilote du PAPI Île d'Oléron, Mme Béatrice ABOLLIVIER
et représenté par Monsieur le Préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur de bassin Adour Garonne, Henri-Michel COMET

et

La Région Poitou-Charentes, représenté par sa Présidente, Mme Ségolène ROYAL,
Conseil Régional Poitou Charentes
15, rue de l'ancienne comédie
86021 POITIERS cedex

et

Le Département de la Charente-Maritime, représenté par son Président, M. Dominique BUSSEREAU,
Conseil Général de la Charente-Maritime
La Maison du Département
85 Bd de la République
17000 LA ROCHELLE

et

La Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, porteur du projet de programme d'actions de Prévention des Inondations de l'Île d'Oléron, représenté par son Président, M. Patrick MOQUAY
59, Route des Allées
17310 Saint-Pierre-d'Oléron

et

1/11

La commune de Saint-Trojan-les-Bains, représenté par son Maire, M. Pascal MASSICOT,
66, rue de la République
17370 Saint-Trojan-Les-Bains

et

La commune de Le Grand-Village-Plage, représenté par son Maire, M. Jacques VERWICHT,
3, boulevard de la Plage
17370 Le Grand-Village-Plage

et

La commune de Le Château-d'Oléron, représenté par son Maire, M. Michel PARENT,
4 boulevard Victor Hugo
17480 Le Château-d'Oléron

et

La commune de Dolus-d'Oléron, représenté par son Maire, M. Jean-Jacques BAZERBES,
Place de l'Hôtel de Ville
17550 Dolus-d'Oleron

et

La commune de Saint-Pierre-d'Oléron, représenté par son Maire, M. Patrick MOQUAY,
26, Rue de la République
17310 St-Pierre-d'Oléron

et

La commune de Saint-Georges-d'Oléron, représenté par son Maire, M. Eric PROUST,
Rue de la République BP 20
17190 Saint-Georges-d'Oléron

et

La commune de Saint-Denis-d'Oléron, représenté par son Maire, M. Jean-Michel MASSE,
27 rue de la Libération
17650 Saint-Denis-d'Oléron

et

La commune de la Brée-les-Bains, représenté par son Maire, M. Jean-Jacques NAUD,
Place de la République
17840 La Brée-Les-Bains

PRÉAMBULE

L'île d'Oléron est située sur la façade Atlantique, au large des côtes de la Charente-Maritime, elle est la deuxième île métropolitaine française en termes de superficie (171 km²) et compte 21 242 habitants permanents selon le recensement de l'I.N.S.E.E. de 2007. L'île d'Oléron est divisée administrativement en 2 cantons comprenant 8 communes. Elle compte également de nombreux villages plus ou moins importants. Ce territoire abrite de façon traditionnelle 3 types d'activités : la pêche, l'aquaculture et l'agriculture. Cependant d'autres domaines se sont développés de façon importante au cours des dernières décennies, notamment le tourisme qui dorénavant constitue la première activité économique de l'île.

L'île d'Oléron a été durement touchée par les événements climatiques récents, que cela soit en 1999 (tempête Lothar et Martin) ou plus récemment en 2010 (tempête Xynthia). Les conséquences dramatiques de la tempête Xynthia du 28 février 2010 ont rappelé la grande vulnérabilité des communes de l'île d'Oléron aux submersions marines et à l'érosion, notamment sur les centres historiques de St Trojan et de Boyardville. Devant la vulnérabilité de ce territoire, il a été décidé l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le présent programme d'actions est élaboré dans le cadre de l'appel à projets national lancé le 17 février 2011 par le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Le 28 juillet 2011 la communauté de communes de l'île d'Oléron a déclaré son intention de porter le projet PAPI île d'Oléron.

Dans le cadre de ses compétences la communauté de communes assure *«la mise en œuvre d'études de travaux et participation financière visant à la prévention des submersions marines et à la protection du littoral et des côtes contre la mer»* ainsi que *«l'entretien et la gestion de digues dans le cadre de gestions conjointes avec l'Etat»*.

Le PAPI Ile d'Oléron a, d'une part, pour objectif la structuration des moyens d'animation, l'organisation de la gouvernance, la coordination de gestion de crise et la réévaluation de l'événement de référence pour prise en compte dans l'urbanisme. D'autre part, son ambition vise une restauration du système de protection actuel et une meilleure gestion et mobilisation des marais pour contenir les submersions et protéger les villages.

Le dossier a été présenté en commission mixte inondation du 12 juillet 2012 qui a émis, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet.

Article 1er ***Périmètre géographique du projet***

Le projet concerne le bassin à risque de l'île d'Oléron, soit 8 communes, qui se situe dans la région Poitou-Charentes et plus précisément dans le département de la Charente-Maritime.

Les communes concernées figurent à l'intérieur du périmètre défini en **annexe 1** de la présente convention.

Article 2 ***Durée de la convention***

La présente convention concerne la période 2013 – 2018 (6 ans).
Elle entre en vigueur à compter de sa signature.

Article 3 ***Cadre juridique***

Les principaux textes applicables dans le cadre de la convention sont rappelés ci-après :

- Directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (Directive « Inondation »).
- Code de l'environnement dans son ensemble, et en particulier les articles introduits ou modifiés par :
 - la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (titre II « Risques naturels ») ;
 - la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement.
- Cahier des charges relatif à la labellisation des PAPI.
- Avis favorable de la Commission Mixte Inondation du 12 juillet 2012 (**annexe 2**)
- La circulaire relative à la labellisation et au suivi des projets « PAPI 2011 » et opérations de restauration des endiguements « PSR » du 12 mai 2011.
- Arrêté du 16 novembre 2009 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne.
- Schéma de cohérence territoriale du pays Marennes Oléron.

Article 4 ***Objectifs du projet de prévention des inondations***

En s'engageant à soutenir ce projet de prévention des inondations, les acteurs co-signataires affirment leur volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations et submersions en mettant en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations selon le programme d'actions décrit ci-après.

Par la mise en œuvre des actions de ce programme d'actions, les partenaires du projet s'engagent, dans le respect dans leurs prérogatives respectives, à traiter de manière globale et intégrée les problématiques de gestion des risques d'inondation, de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire, à informer le public pour développer la conscience du risque, et à réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires aux phénomènes naturels prévisibles d'inondations.

Article 5

Contenu du programme d'action et maîtrise d'ouvrage

Le programme d'actions du projet objet de la présente convention a retenu les 7 axes d'intervention proposés par le cahier des charges PAPI suivant :

- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : la surveillance et la prévision des inondations
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise
- Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : le ralentissement des écoulements
- Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Le programme d'actions est défini dans les fiches jointes en **annexe 3** de la présente convention. Ces fiches précisent notamment la maîtrise d'ouvrage, le plan de financement ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation de chaque action; les lettres d'intention des maîtres d'ouvrage de chaque action sont annexées à la présente convention (**annexe 4**).

Article 6

Montant et échéancier prévisionnel du projet de prévention des inondations

Sur la durée de la présente convention, le coût total du Programme est évalué à **17 674 346 € HT**

Ce coût total se répartit entre les différents axes du programmes de la manière suivante :

Synthèse des actions	
Animation du PAPI	203 346 €
Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque :	521 000 €
Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations :	40 000 €
Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise :	30 000 €
Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme :	220 000 €
Axe 5 : Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens :	380 000 €
Axe 6 : Le ralentissement des écoulements :	200 000 €
Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydraulique :	16 080 000 €
Total (sur 6 ans):	17 674 346 €

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Département	5 365 479 €	5 244 483 €	3 301 333 €	1 323 433 €	1 230 931 €	1 208 687 €	17 674 346 €
Financière							
par année:							
Etat:	610 968 €	588 468 €	400 218 €	152 468 €	135 592 €	130 040 €	2 017 754 €
Communes:	601 468 €	568 468 €	400 218 €	152 468 €	135 592 €	130 040 €	1 988 254 €
TAT:	2 177 851 €	2 132 353 €	1 295 503 €	537 903 €	491 653 €	481 075 €	7 116 338 €
G17:	1 016 346 €	996 347 €	608 947 €	246 547 €	234 047 €	233 766 €	3 336 000 €
Région:	958 846 €	958 847 €	596 447 €	234 047 €	234 047 €	233 766 €	3 216 000 €

Le tableau financier en **annexe 5** de la présente convention détaille la contribution financière de chaque partenaire du projet ainsi que des tiers, pour les actions prévues dans le cadre du programme d'actions.

Article 7 *Propriété intellectuelle*

Le porteur de projet s'assure que les données et documents (études, cartes, modélisation, etc.) produits dans le cadre des actions menées au sein du programme d'actions objet de la présente convention sont mis à la disposition des co-financeurs de l'action concernée. Le cas échéant, une convention spécifique précisant les conditions d'utilisation de ces données pourra être rédigée.

Article 8 *Décision de mise en place de financement*

Les décisions de mise en place de financement des actions prévues par la convention sont prises par les Parties dans le cadre de leurs règles habituelles et dans la limite des dotations budgétaires annuelles.

En ce qui concerne les actions relatives à l'axe 7 « gestion des ouvrages de protection hydrauliques », l'attribution effective du financement de l'Etat est conditionnée à l'obtention du label « Plan Submersions Rapides » sur la base d'une conformité des pièces à l'annexe V du PSR du cahier des charges national.

Les opérations relatives aux actions :

- 7.1 - Remise en état d'ouvrages de protection contre les submersions marines du littoral Sud-Est de Dolus d'Oléron au Château d'Oléron.
- 7.2 - Remise en état d'ouvrages de protection contre les submersions marines sur le littoral Sud du Château d'Oléron à Saint Trojan les Bains.
- 7.3 - Remise en état d'ouvrages de protection contre les submersions marines sur le littoral Ouest des communes de Saint Pierre d'Oléron et Saint Georges d'Oléron.

feront l'objet d'une labellisation PSR « Plan Submersions Rapides » au niveau local.

Les opérations 7.4 et 7.5 relatives aux protections anti-submersion respectivement du secteur de Boyardville-La Perrotine et du secteur de Saint-Trojan-les-Bains feront l'objet d'une labellisation PSR au niveau national par la Commission Mixte Inondation.

Considérant la réserve suivante de la CMI: « l'action 7-6 est exclue du programme d'action labellisé, cette opération n'étant pas éligible a priori au programme budgétaire 181 « prévention des risques » et au FPRNM. Elle doit être précisée par le porteur de projet puis examinée par la DREAL ». La Communauté de communes procédera, dans le cadre de l'axe 5, à l'inscription complémentaire de l'action 5-5 relative à une étude préalable de définition des enjeux aux droit des dunes servant de protection des populations. Cette action permettra de préciser les enjeux, conformément à la décision de la CMI du 12 juillet 2012, en vu de proposer un avenant complémentaire au PAPI.

Le montage financier de chaque action fera l'objet d'un arrêté spécifique

Article 9

Coordination, programmation et évaluation

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions de prévention des inondations, les partenaires du projet coordonnent leur action au sein d'un comité de pilotage qui se réunit deux fois par an. Le dernier comité de pilotage de l'année devra anticiper les différents votes des budgets de chacun des financeurs afin d'anticiper les dépenses à prévoir.

Ce comité de pilotage est constitué conformément au cahier des charges des PAPI. La composition prévisionnelle du comité de pilotage est précisée en **annexe 6** de la présente convention.

Il est présidé conjointement par le représentant de l'Etat et par le président de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron.

Son secrétariat est assuré par les services techniques de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron.

Le comité de pilotage s'assure de l'avancement des différentes composantes du programme d'actions et veille au maintien de la cohérence du programme dans les différentes étapes annuelles de sa mise en œuvre. En particulier, il assure le suivi des indicateurs destinés à apprécier l'efficacité des actions menées. Il participe à la préparation de la programmation des différentes actions et est tenu informé des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions. Il peut décider, le cas échéant, de procéder à l'adaptation ou à la révision du programme d'actions du PAPI.

La préparation du travail du comité de pilotage est assurée par un comité technique.

Article 10

Animation et mise en œuvre de la présente convention

L'animation de la présente convention, ainsi que la préparation du travail du comité de pilotage, sont assurées par un comité technique composé de représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrages et des partenaires. Ce comité technique est présidé conjointement par un représentant de l'Etat et la direction des services techniques de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron.

Le comité technique se réunit autant que de besoin et de façon systématique avant les réunions du comité de pilotage. Il informe le comité de pilotage de l'avancement de la réalisation du programme

d'actions, de l'évolution des indicateurs et de toute difficulté éventuelle dans la mise en œuvre des actions.

Le comité technique peut se faire communiquer tous les documents, études ou informations relatifs à la mise en œuvre du programme, détenus par les maîtres d'ouvrages.

La composition prévisionnelle du comité technique est précisée à l'**annexe 6** de la convention.

Son secrétariat est assuré par les services techniques de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.

Article 11 ***Concertation***

L'élaboration et la mise en œuvre du projet font l'objet d'une concertation avec les parties prenantes:

- La population: plusieurs réunions publiques auront lieu pendant les 6 années suivant la signature de la convention PAPI. A minima une réunion publique de lancement sera réalisée et une réunion publique de fin présentant le bilan des actions. Des réunions intermédiaires seront faites en fonction de l'importance des projets d'aménagement et de l'évolution de la démarche.
- Les associations de quartier: des réunions seront faites lorsqu'un projet d'aménagement modifiant l'existant sera réalisé.
- Les associations syndicales de marais de l'île d'Oléron seront associées à la démarche pour ce qui concerne l'action 6-1: définition d'un programme d'actions pour les marais pour limiter les risques de submersion par contrôle et ralentissement des écoulements. Ces associations seront également contactées dans le cas où des aménagements de système de défense contre les submersions impacte les marais.

Article 12 ***Révision de la convention***

Sous réserve que ne soit pas porté atteinte à son économie générale, la présente convention peut être révisée au moyen d'un avenant sans nouvel examen par le comité de labellisation, notamment pour permettre :

- une modification du programme d'actions initialement arrêté,
- une modification de la répartition des financements initialement arrêté,
- l'adhésion d'un nouveau partenaire au programme d'actions,
- la prise en compte de nouvelles dispositions réglementaires et législatives,

Pendant la durée de la convention, chaque partenaire du projet peut proposer un avenant.

Le comité technique évalue l'opportunité de l'avenant proposé et transmet cette évaluation au comité de pilotage, qui décide des suites à donner à la proposition d'avenant.

Si l'un des signataires de la présente convention estime que les modifications envisagées, par leur ampleur (financière ou technique), remettent en cause l'équilibre général du projet tel qu'il a été

labellisé initialement, il est fondé à saisir le comité de labellisation compétent, qui déterminera si le projet modifié doit faire l'objet d'une nouvelle procédure de labellisation.

Article 13 ***Résiliation de la convention***

La présente convention peut être résiliée faute d'accord entre les partenaires signataires du projet. Dans ce cas, la demande de résiliation est accompagnée d'un exposé des motifs présenté en comité de pilotage. Elle fera l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires et d'une information au comité de labellisation compétent.

La décision de résiliation a la forme d'un avenant à la convention qui précise, le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations en cours d'exécution.

Article 14 ***Litiges***

En cas de litiges sur les dispositions contractuelles et les engagements financiers, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Poitiers.

Article 15 ***Liste des annexes à la convention***

ANNEXE N°1 : Périmètre du PAPI et liste des communes concernées

ANNEXE N°2: Avis de la CMI

ANNEXE N°3 : Fiches précisant la maîtrise d'ouvrage, le plan de financement ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation de chaque action,

ANNEXE N°4 : Lettres d'intention des maîtres d'ouvrages,

ANNEXE N°5 : Annexe financière

ANNEXE N°6 : Composition du comité de pilotage / Composition du comité technique

Fait le 01 FEV 2013
A La Rochelle

La Préfète de Charente-Maritime
Mme Béatrice ABOLLIVIER



Fait le 01 FEV 2013
A Poitiers

P/ La Présidente du Conseil Régional
Mme Ségolène ROYAL



Maryline SITHONÉ

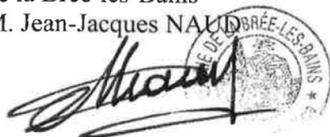
Fait le 01 FEV 2013
A Saint-Pierre-d'Oléron

Le Président de la Communauté
de Communes de l'île d'Oléron
M. Patrick MOQUAY
Communauté
de Communes de
l'île d'Oléron



Fait le 01 FEV 2013
A la Brée-les-Bains

Le Maire de la commune
de la Brée-les-Bains
M. Jean-Jacques NAUD



Fait le 01 FEV 2013
A Saint-Pierre-d'Oléron

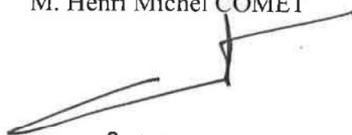
Le Maire de la commune
de Saint-Pierre-d'Oléron
M. Patrick MOQUAY



10/11

Fait le - 7 MARS 2013
A Toulouse

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
M. Henri Michel COMET



Fait le 01 FEV 2013
A La Rochelle

Le Président du Conseil Général
de la Charente-Maritime
M. Dominique BUSSEREAU



LIONEL QUILLET

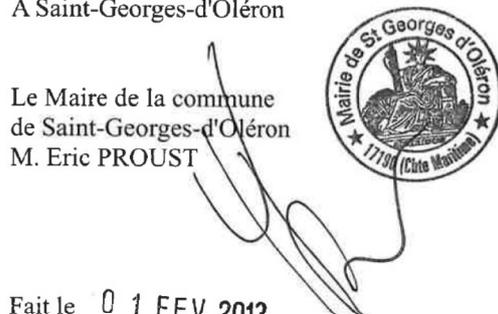
Fait le 01 FEV 2013
A Saint-Denis-d'Oléron

Le Maire de la Commune
de Saint-Denis-d'Oléron
M. Jean-Michel MASSE



Fait le 01 FEV 2013
A Saint-Georges-d'Oléron

Le Maire de la commune
de Saint-Georges-d'Oléron
M. Eric PROUST



Fait le 01 FEV 2013
A Dolus-d'Oléron

Le Maire de la commune
de Dolus-d'Oléron
M. Jean-Jacques BAZERBES



Fait le 01 FEV 2013
A le Château-d'Oleron



Le Maire de la commune
de le Château-d'Oleron
M. Michel PARENT

Fait le 01 FEV 2013
A Le Grand-Village-Plage



Le Maire de la commune
de Le Grand-Village-Plage
M. Jacques VERWICHT

Fait le 01 FEV 2013
A Saint-Trojan-Les-Bains

Le Maire de la commune
de Saint-Trojan-Les-Bains
M. Pascal MASSICOT



*ANNEXE 13 : CARTES DES HABITATIONS NON PROTEGEES
AVEC LEUR NIVEAU D'EAU LORS D'UN EVENEMENT XYNTHIA
+20 CM*

ANNEXE 14 : CARTES DES MODELISATIONS DES OUVRAGES STRUCTURANTS SUR LES MARAIS D'OLERON : IMPACTS DE LEURS ABAISSEMENTS SUR LES NIVEAUX D'EAU POUR XYNTHIA et XYNTHIA +20

Tableau montrant les différences de surface en eau selon le scénario modélisé :

Surfaces en eau en km ²	Marais Sud		Marais Centre		Marais Nord	
	X	X20	X	X20	X	X20
Référence	8.24	9.76	1.40	1.65	15.78	19.85
Digues fdm abaissées	8.73	9.99	1.54	1.97	16.27	20.23
Levées chanaux abaissées	8.67	9.97	1.58	1.98	17.19	20.67
Tout abaissé	8.99	10.12	1.63	2.10	17.83	21.07

*ANNEXE 15 : DELIBERATION DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES SUR LE PROJET D'AVENANT*

ANNEXE 16 : ANNEXE FINANCIERE